



Dossier de présentation des propositions des Ateliers du futur de Lancy

(Décembre 2004)

- AF01 « Information »**
- AF02 « SME – Système de Management Environnemental »**
- AF03 « Coopération au développement »**
- AF04 « Gestion des déchets »**
- AF05 « Energie »**
- AF06 « Aide sociale »**





SOMMAIRE

Introduction

Contenu du dossier

Documents produits par les Ateliers du futur (AF)

AF01 « Information » :

- Fiche problématique « Stratégie de communication »
- 7 fiches-actions

AF02 « SME – Système de Management Environnemental » :

- Fiche problématique
- Fiche-action (7 domaines d'action)

AF03 « Coopération au développement » :

- Fiche problématique
- 5 fiches-action et leurs annexes

AF04 « Gestion des déchets » :

- Fiche problématique
- 7 fiches-actions

AF05 « Energie » :

- Fiche problématique
- 3 fiches-actions

AF06 « Aide sociale » :

- Fiche problématique
- 4 fiches-actions

Annexes

- 1 - Les domaines d'actions prioritaires de l'Agenda 21 de Lancy
- 2 - Dépliant d'information générale « 3 volets » sur l'Agenda 21 de Lancy



Introduction

Cette première série de propositions d'action à intégrer dans l'Agenda 21 de Lancy s'inscrit dans une démarche dont nous rappelons ici, en introduction, les principaux points forts.

Près d'une année après avoir mis en place les six premiers « Ateliers du futur » de Lancy, et grâce à une participation citoyenne active, une série de propositions visant à améliorer la qualité de la vie à Lancy est aujourd'hui soumise par le Comité de pilotage au Conseil municipal.

Au cours de leurs nombreuses séances de travail, les Ateliers du futur ont procédé à un « brainstorming », se sont documentés, se sont mis à l'écoute de consultants externes (spécialistes, services cantonaux) ou de responsables de services municipaux, puis ont effectué des choix pour produire, dans chaque Atelier:

1 - Une fiche problématique:

Document introductif qui permet d'appréhender le thème traité en prenant en compte ce qui a déjà été réalisé dans la commune et en proposant des objectifs pour l'avenir.

2 – Des fiches-actions

Il s'agit de propositions précises que les Ateliers du Futur, avec l'approbation du Comité de pilotage, souhaitent faire inscrire dans l'Agenda 21 de Lancy.

1. Des bilans aux domaines d'actions

Après avoir établi les bilans environnemental et socio-économique de la commune de Lancy, identifié et hiérarchisé les problématiques (problèmes et projets) spécifiques à la commune en fonction de leur importance/urgence, le Comité de pilotage a proposé au Conseil municipal de prendre en compte 13 domaines d'action prioritaires dont 6 à traiter dans un premier temps (voir Rapport ECO21 R. Juge et J.-B. Lachavanne, septembre 2003, voir en annexe la liste des 13 domaines d'actions). Trois d'entre eux concernent des problématiques générales, communes à toutes les collectivités publiques (Information, SME et Coopération au développement), et trois autres concernent les domaines d'action considérés comme prioritaires à Lancy à l'issue du processus de hiérarchisation (Déchets, Energie et Aide sociale).

2. La participation citoyenne est au cœur de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 de Lancy, cette participation a déjà revêtu plusieurs formes :

- enquête auprès d'un échantillon des habitants dans le cadre de l'établissement du bilan social et économique de la commune (mai 2002)
- participation des habitants au Comité de pilotage (env. 50% des membres)
- organisation d'un Forum public réunissant plus de 120 personnes en automne 2003 (information sur la démarche Agenda 21 menée par la ville de Lancy et surtout invitation à participer aux Ateliers du futur).
- Participation active à la réflexion et à la recherche de solutions concrètes au sein des premiers Ateliers du futur, groupes de travail chargés de faire des propositions d'actions.

A ce jour, une cinquantaine de personnes composent les premiers Ateliers du futur. Ces femmes et ces hommes (jeunes ou plus âgés, de nationalité suisse ou étrangère) viennent d'horizons très divers, comme en témoignent leurs activités : employés, professions libérales, fonctionnaires, cadres, chômeurs, retraités, mères au foyer, étudiants.

Pour produire les fiches-problématiques et les fiches-actions débattues et validées par le Comité de pilotage, les membres des Ateliers du futur se sont réunis à de nombreuses reprises au cours de l'année 2004. L'engagement des habitants de Lancy dans le processus d'élaboration de l'Agenda 21 communal est ainsi remarquable, puisque les 65 séances regroupent généralement de 4 à 12 personnes et durent environ 2 heures. Au-delà de ces périodes de travail dans les groupes, plusieurs membres de la société civile ont participé activement et donc de manière bénévole à la préparation des séances, aux relectures, ainsi qu'aux cinq stands « Agenda 21 » installés à Plainpalais et à Lancy lors de manifestations locales.

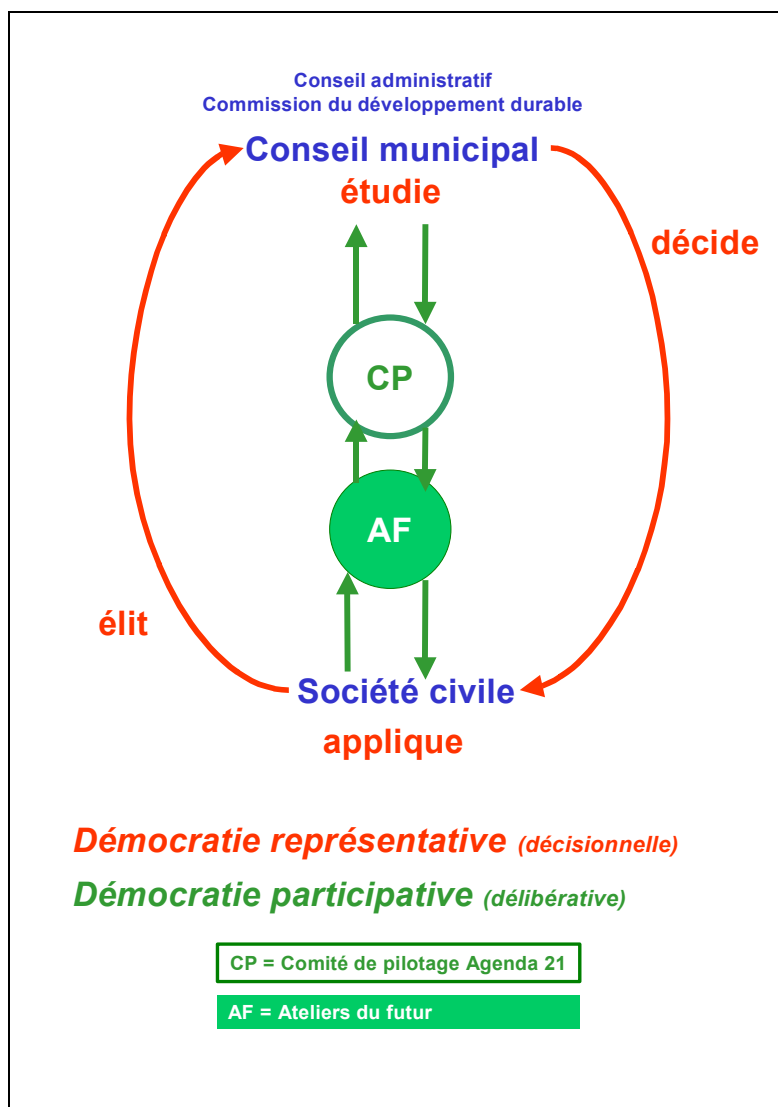
<u>Atelier</u>	<u>Nb séance de travail 2004</u>	<u>Actions validées par le CP</u>
AF01 – « Information »	17 + 5 stands	7
AF02 – « SME»	5	7 domaines d'actions
AF03 – « Coop. au dév. »	8	5
AF04 – « Déchets »	11	7
AF05 – « Energie »	17	3
AF06 – « Aide sociale »	7	4

3. Commission du Conseil municipal et Comité de pilotage, deux structures aux vocations différentes et aux compétences complémentaires pour « faire » du développement durable

Nous connaissons et appliquons usuellement la **démocratie représentative**. La société civile élit ses représentants au sein du Conseil municipal qu'elle charge de prendre des décisions concernant les affaires publiques. Il s'agit d'une représentation par délégation des différents intérêts en présence dans la commune au travers de personnes démocratiquement élues et qui ont toute légitimité de prendre des décisions au nom de la communauté. Les groupes de personnes non satisfaites des décisions politiques peuvent intervenir au travers de différents instruments de la démocratie directe (pétition, initiative ou référendum). Les Commissions du Conseil municipal :



- sont des structures fermées (composées de conseillers municipaux) ;
- traitent de problématiques du moment dont elles sont saisies par le Conseil municipal, principalement dans une vision à court et moyen terme ;
- procèdent par une approche déductive, essentiellement sectorielle ;
- font rapport au Conseil municipal qui statue selon ses recommandations (pour, contre ou renvoi en commission des propositions).



La **démocratie participative**, promue lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 pour « faire » du développement durable, vient se greffer sur la **démocratie représentative** et permet à chaque habitant de faire des propositions qui, si elles sont valables, sont transmises à l'autorité communale via le **Comité de pilotage**, structure d'accompagnement et de coordination de la démarche Agenda 21. Elle donne ainsi la possibilité à chaque personne, notamment à celles dont les intérêts sont mal représentés ou mal pris en compte de se faire entendre.

Le **Comité de pilotage**, aidé par les **Ateliers du futur** :

- est une structure ouverte aux habitants, aux représentants des groupes d'intérêts et aux associations de la commune ;
- traite de problématiques du moment mais aussi du futur, dans une optique de long terme pour les générations futures ;

- procède par une approche transversale, inductive, interdisciplinaire, globale et tripolaire intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux sans donner la prééminence à l'un des trois pôles ;
- propose au Conseil municipal des actions à intégrer dans l'Agenda 21 communal.

Le Comité de pilotage constitue une force de proposition, alors que le Conseil municipal est un organe de décision. Le premier a pour mission d'éclairer les problématiques par une analyse tripolaire en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Il instruit les dossiers avant de les présenter au Conseil municipal, via le Conseil administratif et les commissions municipales *ad hoc*.

Commissions du Conseil municipal et Comité de pilotage (et ses Ateliers du futur) sont donc deux structures différentes et indépendantes l'une de l'autre. Leurs compétences sont complémentaires pour « faire » du développement durable.



L'Agenda 21 de Lancy avait son stand lors des Journées cantonales du développement durable, les 12 et 13 juin 2004 sur la Plaine de Plainpalais.

Les membres du Comité de pilotage 2003-2004

Conseillers administratifs : François Baertschi - Pascal Chobaz - François Lance.

Secrétaire générale : Odile de Garrini.

Membres du Conseil municipal et/ou délégués des partis politiques : Fabrice Badet - Pierre Butschi - Monique Buunk-Droz - Marie-France Dancet - Yves Favre - Andrée Jelk-Peila - Alberto Perez-Iriarte - Michel Simkovitch - Victor Todeschi.

Société civile : Pierre-Alain Champod - Jean-Pierre Etter - Italo Galeotto - Michel Haari - Jacques Lance - Isabelle Lanfranchi - Maria Malagoli - Benoît Molineaux - Jean-Pierre Pasquier - Bernard I. Raymond - Claude Vallet - Geneviève Van Dooren - Bernard Zurbrugg.

Etat de Genève : Alexandre Epalle.

Consultants ECO 21 : Raphaëlle Juge - Jean-Bernard Lachavanne - Andreas November.

Contenu du dossier

Ce document comprend, pour les six domaines d'action pris en compte dans la première phase, une fiche-problématique et des fiches-action. Elles décrivent les propositions adressées au Conseil municipal par le comité de pilotage, pour validation.

LISTE DES FICHES-ACTIONS

AF01 « INFORMATION AGENDA 21 DE LANCY »

Action INFO 1 :

« Editer régulièrement une rubrique « Agenda 21 de Lancy » dans le journal Le Lancéen »

Action INFO 2 :

« Créer une lettre d'information électronique nommée ELan_21 qui sera adressée périodiquement, par abonnement gratuit, à un large public composé principalement de Lancéens, de personnes travaillant à Lancy ou intéressées par les activités de la commune »

Action INFO 3 :

« Développer et animer la rubrique « Agenda 21 » du site internet de la commune »

Action INFO 4 :

« Activer le « Forum de discussion » de l'Agenda 21 du site www.lancy.ch »

Action INFO 5 :

« Améliorer la visibilité de la démarche Agenda 21 à Lancy grâce à l'organisation de conférences-débats, de stands d'information, et par la diffusion de matériel d'information dans divers lieux publics de la commune. »

Action INFO 6 :

« Créer une lettre d'information électronique destinée aux entreprises de Lancy. Ce courriel nommé « ELan_21 Spécial entreprises » leur sera adressé périodiquement par abonnement gratuit »

Action INFO 7 :

« Aménager des relations régulières avec les associations, clubs sportifs, maisons de quartier et autres lieux publics de Lancy ».

AF02 « SME – Système de Management environnemental »

Actions SME :

Diverses actions proposées par le mandataire pour diminuer l'impact sur l'environnement des activités suivantes : Conseil administratif, travaux et constructions, affaires économiques, Parcs, promenades et maintenance, administration, finances et sécurité.

AF03 « Coopération au développement »

Action COOP 1 :

« Charte de la Commune de Lancy pour la Coopération au développement durable».

Action COOP 2 :

« Elaboration et mise en place des “ Procédures ” à suivre en matière de coopération au développement durable locale (soumission, suivi et évaluation des projets)».

Action COOP 3 :

« Action transversale “Coopération au développement durable et réinsertion sociale (Nord – Sud) ” en collaboration avec l'Atelier du futur n° 6 (social) »

Action COOP 4 :

« Plan de communication 2005-2007 ” en matière de coopération au développement en collaboration avec l'Atelier du futur n° 1 (information)»

Action COOP 5 :

« Sensibilisation des jeunes à la coopération au développement en collaboration avec l'Atelier du futur n° 1 (information) »

AF04 « Gestion des déchets »

Action DECHETS 1 :

« Consulter systématiquement le Service des Parcs, Promenades et Maintenance (SPPM) sur la gestion des déchets lors de toutes les nouvelles demandes d'autorisation de construire (constructions à venir et rénovations) et lors de la préparation des PLQ».

Action DECHETS 2 :

« Actualiser régulièrement le Règlement communal des déchets »

Action DECHETS 3 :

« Inciter chaque entreprise installée sur la commune à améliorer la gestion de ses déchets, par exemple grâce à l'établissement d'un « Plan déchets »

Action DECHETS 4 :

« Réduire les tolérances accordées aux entreprises quant à la levée gratuite des déchets urbains mélangés»

Action DECHETS 5 :

« Sur les chantiers qui se déroulent sur la commune, favoriser les stratégies de gestion et d'évitement de production de déchets (notamment les plus polluants), auprès des artisans, des petites et moyennes entreprises et des particuliers ».

Action DECHETS 6 :

« Promouvoir l'utilisation de matériaux écologiques à faible teneur en polluants et peu gourmands en énergie et de matériaux recyclés sur les chantiers conduits par la commune ».

Action DECHETS 7 :

« Intégrer les conteneurs de déchets de manière discrète dans le paysage urbain ».

AF05 « Energie »**Action ENERGIE 1 :**

« Former / Engager une personne « M. ou Mme Énergie » à la commune de Lancy, connaissant bien les bâtiments gérés par la commune et les spécificités locales. Cette personne sera responsable des économies d'énergie et d'eau sur la commune. Elle interviendra notamment auprès des principaux acteurs de l'immobilier actifs sur la commune. »

Action ENERGIE 2 :

« Consulter systématiquement le responsable des bâtiments de la commune, au sujet des questions énergétiques et des consommations d'eau, lors de toutes les demandes d'autorisation de construire (constructions à venir et rénovations) et lors de la préparation des PLQ».

Action ENERGIE 3 :

« Créer une coopérative d'habitation exemplaire labellisée MINERGIE et intergénérationnelle sur Lancy »

AF06 « Aide sociale »**Action SOCIALE 1 :**

« Renforcer les activités Orientation - Emploi (ancien CODE) en augmentant les moyens mis à sa disposition (notamment en personnel)».

Action SOCIALE 2 :

« Aider les chômeurs et demandeurs d'emploi à accéder à un emploi (ou à un stage) dans l'administration de la commune ou dans une entreprise sise sur la commune »

Action SOCIALE 3 :

« Mener une enquête sur la situation et besoins des personnes âgées de 80 ans et plus en vue d'établir l'adéquation de l'offre des prestations par rapport aux besoins»

Action SOCIALE 4 :

« Organiser l'information appropriée des personnes âgées de 80 ans et plus concernant les prestations qui sont à leur disposition»



Fiche problématique

STRATEGIE DE COMMUNICATION

Proposée par l'Atelier du futur n°1 « Information »

1 - Introduction

Depuis la fin de l'années 2002, une première série d'action d'information a été réalisée sur le sujet de l'Agenda 21 de Lancy (voir point 2).

Face à l'ensemble des idées et des suggestions qui ont été évoquées au sein de l'Atelier, il apparaît que le plus important reste à faire.

Le point de départ permettant d'élaborer cette stratégie de communication est un document établi par ECO 21 (en date du 21.03.02) et intitulé « Eléments de base pour une stratégie de communication » (voir annexe 1).

Seize actions sont proposées par l'Atelier du futur « Information » (voir au point 3). A ce stade, sept font l'objet de fiches-actions qui ont été validées par les membres de l'Atelier et par le comité de pilotage le 13 décembre 2004. Neuf fiches actions sont en préparation.

2 – Actions déjà réalisées

Plusieurs actions de communication ont été réalisées depuis le début de l'élaboration de l'Agenda 21 de Lancy. Ces actions ont essentiellement visé à rendre attentifs les Lancéens à la démarche générale entreprise par la Ville de Lancy et à la participation citoyenne avec les premières propositions émanant des Ateliers du futur.

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES JUSQU'A L'AUTOMNE 2004

Production d'un dépliant de présentation générale (3 volets)

Date de production : fin 2002
Quantité produite : 30'000 exemplaires
Cible : les habitants de Lancy
Distribution : fin 2002 : dans tous les ménages
depuis 2002. lors de stands ; aux nouveaux habitants de Lancy
Quantité restante : environ 10'000 ex.

(Source : Myriam Boussina, déléguée à la communication – nov. 2004)

Commentaire :

Ce dépliant est utile pour informer les Lancéens ; la quantité importante de dépliants en stock incite à mettre en place des distributions complémentaires (voir fiches-actions n°5 et n°7).

Sur Internet, rubrique « Agenda 21 » dans le site de Lancy

Date de mise en ligne : novembre 2002
Nombre total de pages : 11 pages (état en novembre 2004)
Evolution de la rubrique : 4 pages rajoutées en juin 2004
(journées cantonales du développement durable)

Nombre de visites : 500 visites en moyenne par mois
(Source : Myriam Boussina, déléguée à la communication – nov. 2004)

Commentaire :

Il serait utile de mettre à jour les pages, de développer progressivement la rubrique, d'en faire la promotion et de l'animer périodiquement par des nouveautés (voir fiche-action n°3).

Le Forum électronique du site internet de Lancy

Date de mise en ligne : novembre 2002
Nombre de messages : 28 messages en ligne (état nov. 2004)
Nombre d'accès : 3000 accès en moyenne par mois
(Source : Myriam Boussina, déléguée à la communication – nov. 2004)

Commentaire :

Le nombre d'accès par mois montre l'utilité d'activer ce forum et de faire sa promotion (voir fiche-action n°4).

La « boîte à idées »

Durée du service : de fin 2002 à début 2004, devant la mairie.
Nombre de messages : aucun en lien avec l'Agenda 21 de Lancy
(Source : Myriam Boussina, déléguée à la communication – nov. 2004)

Commentaire :

Ce constat n'incite pas à prolonger l'expérience.

Les forums publics « I » et « II »

Deux forums publics ont été organisés à Lancy le 4 novembre et le 18 novembre 2003.
Ils ont permis d'informer des Lancéens sur la démarche Agenda 21 et ont été l'occasion de constituer les Ateliers du futur à l'issue du recueil d'une cinquantaine d'inscriptions.

Commentaire :

Le principe d'organiser ponctuellement un événement public « Agenda 21 de Lancy » afin de faire le point public sur la démarche est adopté par les membres de l'AF01 (voir fiche-action n°5).

Les journées du développement durable (12 et 13 juin 2004, Plainpalais)

L'organisation d'un stand à cette fête genevoise a été l'occasion de mettre en place toute une gamme d'informations au travers de panneaux et de documentation. Sur le stand, l'accent a été mis sur la participation citoyenne et les types de propositions que les Ateliers du futur s'apprêtaient à préparer à cette époque.

Quelques résultats factuels :

- 96 questionnaires (concours) remplis
- 70 adresses électroniques recueillies.
- 10 références de personnes souhaitant rejoindre les Ateliers de futur.

La majorité des avis recueillis ont été positifs (nombre de visiteurs à la fête et sur le stand, organisation générale, qualité graphique du stand, etc.).

Les stands à Lancy en 2004

Des panneaux d'information et de la documentation étaient disponibles à l'occasion de quelques fêtes lancéennes. Ces événements ont été l'occasion d'améliorer la lisibilité de la démarche auprès des Lancéens. L'organisation a été assurée par les membres de l'AF01 avec le soutien technique de la Voirie :

- Fête des Palettes (Grand-Lancy, 1^{er} mai 2004)
- Fête du 1^{er} août (Lancy, Parc Navazza-Oltramaré)
- Caroline fête son chemin (Petit-Lancy, 18 septembre 2004)

Les panneaux d'information ont été également exposés lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2004.

Commentaire :

Ce type d'action mérite d'être reconduit périodiquement (voir fiche-action n°5).

Interventions radiophoniques

Média : Radio Cité (92.2 – 25'000 à 30'000 auditeurs)
Nombre d'interventions : 4 au total (2003 et 2004) de 10 à 15 minutes chacune
Animateur : Michel Simkovitch
Personnes invitées : W. Spinucci, A. Epalle, J. Lance
Type : interviews et micro-trottoirs de quelques minutes

(Source : Michel Simkovitch, membre du comité de pilotage – nov. 2004)

Commentaire :

Expérience à poursuivre et développer selon possibilités.

3 – Liste des actions proposées par l'AF01 « Information »

En matière de développement durable, l'objectif fondamental d'une bonne communication est de réussir à faire changer des comportements. C'est ainsi que nous avons identifié un certain nombre de publics cibles auxquels il est utile de s'adresser. Ces publics cibles font l'objet de différentes actions réunies au point 3.1 Communication « externe ».

En outre, au fil des mois, il a été relevé la nécessité d'une bonne communication entre les principaux acteurs de l'Agenda 21 de Lancy (Ateliers du futur et Comité de pilotage) ; il est également essentiel que le Comité de pilotage adresse une communication périodique de qualité aux autorités municipales (Conseil administratif et Conseil municipal) ; les employés de l'administration communale ont également besoin d'être informés sur la démarche Agenda 21 et notamment sur les recommandations et exigences demandées par un Système de Management Environnemental (SME) : c'est ce qui est désigné ici par communication « interne » (point 3.2).

3.1 - Communication « externe »

3.1.1 - Cible : GRAND PUBLIC LANCY

Fiche-action N°1

Le Lancéen - Editer une rubrique « Agenda 21 de Lancy » dans chaque numéro du journal.

Fiche-action N°2

ELan_21 grand public : Adresser périodiquement une lettre d'information électronique par abonnement gratuit.

Fiche-action N°3

Rubrique « Agenda 21 » de www.lancy.ch: développer et animer la rubrique

Fiche-action N°4

Forum électronique de www.lancy.ch: activer ce forum, notamment en assurant sa promotion dans ELan_21 et Le Lancéen.

Fiche-action N°5

Points d'information et contacts directs avec la population : organiser ponctuellement des événements et animations publiques (tels que débats sur des problématiques propres aux AF, expos, démonstrations) ; participer à des fêtes de quartier ; disposer des affichettes et diffuser des dépliants dans divers lieux (commerces, Poste, bibliothèque, etc.) en vue d'informer, de sensibiliser, de recruter des participants aux AF.

3.1.2 - Cible : ENTREPRISES

Fiche-action N°6

ELan_21 spécial entreprises : adresser périodiquement une lettre d'information électronique par abonnement gratuit.

3.1.3 - Cible : ASSOCIATIONS

Fiche-action n°7

Associations, clubs sportifs, ... : les sensibiliser au développement durable afin que des informations et recommandations circulent parmi les membres, soient affichées dans les locaux, etc.

3.1.4 - Cible : ACTEURS DE L'IMMOBILIER A LANCY

Action N°8 (fiche-action à rédiger)

Propriétaires d'immeubles locatifs et de bureaux, régies immobilières, entreprises de surveillance et de maintenance : les sensibiliser au développement durable (économies d'énergie, collecte des déchets, cohésion sociale dans les immeubles, etc.) ; inciter les professionnels de l'immobilier à former les concierges.

3.1.5 - Cible : CONCIERGES

Action N°9 (fiche-action à rédiger)

Concierges (et services de conciergerie). Les sensibiliser, les informer, susciter leur formation, faire en sorte qu'ils constituent un relais pour que les éco-gestes se développent dans les immeubles.

3.1.5 - Cible : ECOLES

Action N°10 (fiche-action à rédiger)

Ecoles : susciter l'intérêt des enseignants sur le développement durable. Leur suggérer des activités à entreprendre avec les élèves (activités en relation avec les actions proposées dans l'Agenda 21 de Lancy).

3.1.5 - Cible : CONTACTS EXTERNES

Action N°11 (fiche-action à rédiger)

1-Médias régionaux : contacts périodiques sur la base de communiqués de presse périodiques ainsi que participations ponctuelles dans la presse régionale (journaux, radios, TV).

2-Contacts avec d'autres communes ou organismes engagés dans le développement durable ; (échanges d'informations et d'expériences),

3-Participations diverses à des réunions publiques ou spécialisées sur le développement durable.

3.2 - Communication « interne »

Action N°12 (fiche-action à rédiger)

Actions auprès des Ateliers du futur (AF) et du Comité de pilotage (CP)

1-concevoir et diffuser une information de base sur le fonctionnement et le rôle de ces structures

2-assurer une communication périodique entre les participants aux AF et le CP : rôle du coordinateur dans chaque groupe + envisager de permettre aux membres des AF d'assister en tant que « public » aux séances du CP, avec dans ce cas les « questions du public » qui seraient à l'ordre du jour de chaque séance).

Action N°13 (fiche-action à rédiger)

Informier le Conseil municipal (CM) et le Conseil administratif (CA)

Il pourrait s'agir de diffuser une information périodique (à priori bimestrielle) aux membres du Conseil Municipal et évoquant l'avancement des travaux des AF et du CP ainsi qu'éventuellement les résultats des mesures déjà acceptées ; cette information pourrait être diffusée par l'Intranet accessible aux Conseillers municipaux ; elle serait réalisée avec l'approbation du CP dont les membres en recevraient également une copie.)

Action N°14 (fiche-action à rédiger)

Mettre en relation des membres d'AF avec des Commissions

Lorsque le CM mandate une Commission pour évaluer une action, donner la possibilité à des représentants de l'Atelier du Futur concerné de présenter directement cette action lors de la première séance de ladite Commission.

Action N°15 (fiche-action à rédiger)

Action auprès du personnel municipal - SME

Faire en sorte que la démarche Agenda 21 soit comprise par l'ensemble du personnel et devienne une source de motivation, notamment pour appliquer le SME (Système de Management Environnemental proposé par l'Atelier du futur n°2) ; dans ce but, concevoir une information périodique et susciter la participation de chacun pour émettre des suggestions. Chercher à impliquer en particulier les principaux responsables de services de manière à ce qu'ils suivent les travaux des AF qui les concernent et se rendent ponctuellement disponibles en tant que consultant à ces AF). Pour diffuser les informations aux employés de la commune, envisager la mise en place d'un « intranet ».

3.3 - Divers

Action N°16 (fiche-action à rédiger)

Produire des réalisations multimédias (texte, image, son). A l'attention de l'une ou l'autre des « cibles » visées dans les fiches-actions précédentes, il s'agit de réaliser des présentations de quelques minutes sur un programme tel que powerpoint, pour (par exemple) décrire ce qu'est le développement durable, apporter un éclairage sur l'actualité cantonale ou fédérale, présenter l'Agenda 21 de Lancy et son fonctionnement, etc.

4 – Vision transversale dans des actions proposées et budget

4.1 - Création d'un « Groupe Information Agenda 21 de Lancy » début 2005

Toutes les fiches-actions présentées par l'AF01 proposent la constitution d'un « Groupe information Agenda 21 » qui incluerait un Comité de rédaction. Ce groupe aurait donc pour mandat d'appliquer la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy et de la faire évoluer.

Nous pensons en effet qu'un Atelier du futur doit rester une structure temporaire, tel que cela est prévu depuis le début de la démarche. Un Atelier du futur n'a par ailleurs que la vocation d'émettre des propositions à l'exécutif communal. Il n'a pas vocation à appliquer une stratégie de communication.

En l'absence de « Groupe information Agenda 21 de Lancy », et pour répondre à l'urgence de certains délais, l'AF01 a été actif pour concrétiser un certain nombre d'actions durant l'année 2004. Ces actions ont été menées avec l'approbation du Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 et en accord avec le Comité de pilotage.

Les membres de l'AF01 souhaitent que la proposition de constituer un « Groupe information » (qui incluerait un Comité de rédaction, voir fiches 1,2,3,6) soit débattu en priorité par les autorités municipales.

4.2 - Budget

Il est paru peu réaliste et compliqué de morceler un budget par action. En conséquence, un budget global devrait être identifié pour la communication de l'Agenda 21 de Lancy, en tenant compte des actions d'information déjà en cours et des actions d'informations nouvelles, approuvées par les autorités communales.

Les membres de l'Atelier du futur « Information » :

Monique BUUNK-DROZ – Samuel CORNUZ – Manu de CARVALHO – Annick DUBOC –Kaarina LORENZINI –Adalbert NOUGA – Roman RUDISHULI – Chantal VORUZ - **Coordinateur** : Michel SIMKOVITCH – **Consultant administration communale** : Myriam BOUSSINA-MERCILLE – **Consultant administration cantonale** : Alexandre EPALLE
Consultants ECO 21 : Raphaëlle JUGE – Rémi MERLE.



Éléments de base pour une STRATEGIE DE COMMUNICATION

**« Agenda 21 de Lancy :
Pour une qualité de vie durable et solidaire »**

(document réalisé le 21 mars 2002)

**Document no 2
AGENDA 21 DE LA VILLE DE LANCY**



ECO 21

RJ-JBL / 21.03.02

ELEMENTS DE BASE POUR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AG21 COMMUNAL

La communication entre les acteurs de l'élaboration de l'Agenda 21 communal (CP : CA, CM, représentants de la Société civile et groupe d'experts) et le public (habitants de la commune et personnes y exerçant une activité) se déroule en continu tout au long de ce processus d'élaboration.

Objectifs visés

1. Information
2. Formation
3. Sensibilisation – Responsabilisation - Motivation
4. Ecoute - Dialogue
5. Participation-Action

Objectif opérationnel

Permettre à chaque personne d'apporter sa contribution à l'instauration du développement durable dans sa vie privée (lieu d'habitation), professionnelle et collective.

Préalable : **Information de base** à transmettre sous plusieurs formes

- ❖ Présentation de la décision prise par le CM de réaliser un Agenda 21 communal et de la démarche adoptée (objectifs visés, création et cahier des charges du CP, présentation de l'organigramme, etc.)
- ❖ Définition de l'Agenda 21, du Développement durable, du contexte historique, etc.
- ❖ Description des différents modes d'intervention possibles pour le public

Information permanente du public de l'avancement des travaux du CP et des AF, des documents produits, des décisions prises, etc. aux fins de lui donner moyens d'intervenir en connaissance de cause.

Echange d'idées et d'avis :

Offrir au public la possibilité de réagir à cette information, de faire part de son avis, de ses idées.

Moyens :

- Courrier, fax et ligne téléphonique
- Adresse e-mail sur le site internet et/ou espace-réponse
- Courrier des lecteurs dans l'espace réservé à l'Agenda 21 communal dans le journal de la commune
- Boîtes à idées placées dans des points stratégiques : commerces, mairie, salle communale, paroisses, écoles, centres sportifs et culturels, etc.
- Forum de publics-cibles
- Ateliers de travail et de réflexion réunissant les leaders des divers groupements de la commune (associations, groupes d'intérêt, clubs, etc.) et les personnes intéressées
- Forum populaire : manifestation publique festive, présentation des travaux du CP, colloque, débats, sondage, etc.

Publics cibles

Collectivité

Conseillers administratifs

Personnel de l'administration communale

Conseillers municipaux
Leaders d'opinion, partis politiques
Associations professionnelles
Entreprises : direction, personnel
Syndicats
Commerçants
Professions libérales, services
Ecoles professionnelles
Ecoles publiques et privées : enseignants, élèves
Sociétés et clubs sportifs
Organismes culturels
Clubs de loisirs
Clubs d'aînés
Associations caritatives
ONG diverses (écologiques, culturelles, etc.)
Communautés étrangères
Communautés religieuses

Individu

Adulte actif (homme, femme)
Enfants
Adolescents
Personnes âgées

Personnes souffrant plus ou moins d'exclusion : étranger, malade, handicapé, personne âgée, mère célibataire, chômeur, personne démunie, etc.

Locataire / propriétaire
Etc.

Vecteurs privilégiés

Mairie
Ecoles
Commerces
Associations
Lieux publics
cafés
Paroisses
Centres sportifs
etc.

Moyens utilisés

- Création d'un logo propre à l'Agenda 21 communal
- Choix d'un slogan
- Réalisation d'un dépliant tous-ménages
- Réalisation d'affichettes
- Création d'une rubrique sur le site internet de la commune
- Publication d'articles dans le journal communal
- Conférences pour des publics cibles (ex: écoles, entreprises, etc.)
- Courriers ciblés
- Conférences de presse
- Emissions radiophoniques et télévisées

Supports de communication

Information – écoute - dialogue

1. Communication permanente

- Site internet -> e-mail,
- Journal communal
- Boîte à idées
- Fax et courrier
- Central téléphonique

2. Communication ponctuelle répétitive ou occasionnelle

- Dépliant d'information (tous ménages)
- Affiches
- Forum
- Fête - concours
- Brochure didactique
- Cafés du développement durable (à l'instar des cafés philosophiques à la parisienne)
- Conférence-débat public
- Conférence pour des publics cibles (ex: écoles, entreprise, etc.)
- Séminaires thématiques,
- Ateliers de réflexion
- Courrier ciblé,
- Sondage, questionnaire
- Expositions thématiques
- Conférence de presse
- Emissions radiophoniques et télévisées

AJOUT 23-26.01.04

Comment faire circuler l'information ?

Informé l'ensemble de la population chaque fois qu'une information ciblée circule, c'est-à-dire la tenir au courant de toutes les actions d'information et de la manière de se la procurer. Ainsi laisse-t-on le choix à chacun d'en prendre connaissance s'il le désire.

Créer une base de données d'adresses (courriel et courrier) à plusieurs entrées (cibles, types de publics) qui permette de divulguer de l'information de manière modulée (idée de Roman R. et Manu de C. ?), de manière à pouvoir faire des envois croisés ou en réseau.

Comment accrocher le destinataire d'un message ?

- Créer des produits attrayants (jeux, jouets, BD, dessins humoristiques, animations, concours, etc.)
- Actualiser et nourrir le site internet (et le Lancéen) en permanence
- Organiser régulièrement des manifestations variées, décontractées, festives (musique, danse, concours, compétitions, rallyes à vélo, jeux, expositions, dégustations, etc. en appui de la partie informative) et divulguer largement le calendrier de ces activités qui devraient avoir

lieu des jours de la semaine et à des heures variés ou, pour des événements plus importants, sur le week-end, ainsi qu'en des lieux – extérieurs et intérieurs – variés.

La stratégie

La stratégie devrait avoir comme principe de base qu'il faut essayer d'être présent « en permanence » et « partout » et faire réaliser aux habitants et travailleurs de Lancy qu'ils « baignent » dans une démarche Agenda 21 omniprésente et continue !

Un but à viser serait que chaque habitant (de 4 à 104 ans !) et travailleur sache d'ici un an ce qu'est le développement durable, un Agenda 21 et qu'il s'en élabora un à Lancy !
La réussite des actions de communication sera évaluée au moyen d'indicateurs à désigner.

Dans la mise en œuvre de la stratégie de communication, les activités devraient être organisées de telle sorte qu'une action d'information rebondisse de cible en cible ou éclate d'une cible sur plusieurs autres.

Une action d'information devrait « faire des petits », c'est-à-dire en entraîner une ou plusieurs autres qui en seraient le prolongement, la suite, la version détaillée (sous-chapitres).

Fiche-action « Info 1 »

« Editer régulièrement une rubrique « Agenda 21 de Lancy » dans le journal Le Lancéen »

Justification :

Le journal « Le Lancéen » paraît 9 fois par an à 14'400 ex (données 2004). Il est distribué à tous les ménages de Lancy et inclut « Mairie-Infos », le supplément d'informations officielles de la Ville de Lancy. « Le Lancéen » est donc un bon vecteur d'informations sur la démarche Agenda 21 de la commune.

Cibles principales:

Chaque habitant de Lancy, les autorités municipales et les employés de la commune.

Objectifs visés :

1. Diffuser de l'actualité sur et autour de l'Agenda 21 de Lancy : état d'avancement des travaux des Ateliers du futur ; décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal ; événements publics.
2. Sensibiliser et informer sur le développement durable.
3. Développer et faire la promotion des outils de communication : ELan_21 (voir fiche-action n°2 et 6) ; le site internet de Lancy (voir fiche-action n°3) et son forum électronique (voir fiche-action n°4) .

Réalisation :

Editer une rubrique régulière « Agenda 21 de Lancy » dans chaque numéro, dans une page ne comportant pas d'espaces publicitaires.

Organisation :

- rechercher l'information locale (notamment dans les Ateliers du futur, au Comité de pilotage, au Conseil administratif et au Conseil municipal) ;
- établir un sommaire ;
- rédiger les textes et fournir des illustrations en respectant les délais ;
- faire ponctuellement des interviews ou inviter des rédacteurs externes au comité.

Transversalité de l'organisation avec d'autres actions :

Cette organisation pourrait se réaliser au travers d'un « Comité de rédaction » dont les travaux contribueraient également à la préparation des courriels d'information ELan_21 (version grand public et version entreprises) et à l'évolution périodique de la rubrique Agenda 21 du site www.lancy.ch (voir à ce propos les fiches-actions respectives).

Ce « Comité de rédaction » ferait partie du « Groupe information Agenda 21 », à créer et dont le rôle serait de mettre en pratique la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Acteurs :

Les membres du comité de rédaction, à savoir : un rédacteur responsable de la rubrique avec pour tâches principales d'assurer les délais, la coordination et les principales rédactions ; la rédactrice en chef du Lancéen ; la déléguée à la communication de la Ville de Lancy ; la présidente de la Commission de l'information ; des membres du « Groupe information A21 » (dont au minimum un membre du Comité de pilotage) ; collaborateurs invités.

Budget :

Des indemnités sont à prévoir ainsi que quelques frais divers.

Le coût de cette action est à intégrer dans un budget global permettant la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

.../...

Délais de mise en place :

Premier trimestre 2005

Indicateurs :

- Nombre et nature des réactions de Lancéens.

Suivi / Amélioration continue

Un rapport annuel d'activité du Comité de rédaction sera transmis par le rédacteur responsable au Conseil administratif, avec copie au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

Fiche-action « Info 2 »

« Créer une lettre d'information électronique nommée ELan_21 qui sera adressée périodiquement, par abonnement gratuit, à un large public composé principalement de Lancéens, de personnes travaillant à Lancy ou intéressées par les activités de la commune »

Justification :

Le courriel est un moyen simple, rapide, économique, écologique et multi-médiatique (textes, images, sons). De plus en plus de particuliers disposent d'une boîte aux lettres électronique, notamment les jeunes.

Cibles principales:

L'ensemble des habitants de Lancy, les autorités municipales et les employés de la commune, les autres personnes qui travaillent à Lancy ou qui s'intéressent à Lancy (professionnellement ou non) et au développement durable.

Objectifs visés :

- Sensibiliser au développement durable par des informations et des conseils simples (éco-gestes).
- Informer sur l'évolution de l'Agenda 21 de Lancy et la participation citoyenne.
- Mettre en valeur les décisions prises par les autorités municipales.
- Souligner des améliorations et initiatives locales exemplaires en matière de développement durable (entreprises, immeubles, associations, aménagements, etc.).
- Inciter au dialogue en faisant la promotion du forum électronique de www.lancy.ch.

Réalisation :

- Constituer et gérer une base de données d'adresses électroniques grâce à une promotion d'ELan_21 (médias et événements locaux, affichettes, favoriser le bouche-à-oreille, ...).
- Concevoir et réaliser, à un rythme régulier (à priori mensuel), une page composée de peu de textes et de quelques images, ce pour une lecture rapide et aisée; la page comportera des liens sur des sites qui permettent d'obtenir plus d'informations (sites tels que www.lancy.ch et ceux qui ont servi de source à l'information transmise).
- Les éditions précédentes ELan_21 seront également consultables sur le site www.lancy.ch (rubr. Agenda 21)
- La commune sera propriétaire de la liste d'abonnés. Cette liste ne sera pas transmise en vue d'une exploitation commerciale et les abonnés seront informés de cette disposition.

Organisation :

- rechercher l'information locale (notamment dans les Ateliers du futur, au Comité de pilotage, au Conseil municipal, au Conseil administratif, dans les services de la commune) ;
- suivre l'actualité du « développement durable » au-delà de Lancy ;
- tenir à jour une liste d'éco-gestes ;
- établir un sommaire, rédiger les textes et fournir des illustrations en respectant les délais.
- concevoir et réaliser la promotion d'ELan_21
- saisir et gérer (suppression, modification) les adresses des abonnés.
- effectuer la mise en forme des pages et réaliser les envois.

.../...

Transversalité de l'organisation avec d'autres actions :

Cette organisation pourrait se réaliser au travers d'un « Comité de rédaction » dont les travaux contribueraient également à la préparation de la rubrique « Agenda 21 » du Lancéen, au courriel d'information ELan_21 (version entreprises) et à l'évolution périodique de la rubrique Agenda 21 du site www.lancy.ch (voir à ce propos les fiches-actions respectives). Les activités consistant à gérer une base de données d'adresses et à mettre en forme une page concernent également le courriel d'information ELan_21 version entreprises (voir fiche-action n°6).

Ce « Comité de rédaction » ferait partie du « Groupe information Agenda 21 », à créer et dont le rôle serait de mettre en pratique la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Acteurs :

Les membres du comité de rédaction, à savoir : un rédacteur responsable de la rubrique avec pour tâches principales d'assurer les délais, la coordination et les principales rédactions ; la rédactrice en chef du Lancéen ; la déléguée à la communication de la Ville de Lancy ; la présidente de la Commission de l'information ; des membres du « Groupe information A21 » (dont au minimum un membre du Comité de pilotage) ; collaborateurs invités.

Budget :

Des indemnités sont à prévoir ainsi que quelques frais divers.

Le coût de cette action est à intégrer dans un budget global permettant la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Délais de mise en place :

1^{er} trimestre 2005

Indicateurs :

- Nombre total d'abonnés et évolution par types d'inscriptions (volontaire ou automatique) et lieu de résidence (Lancy ou autre)
- Nombre et types de réactions transmises à propos d'ELan_21

Suivi / Amélioration continue

Un rapport annuel d'activité du Comité de rédaction sera transmis par le rédacteur responsable au Conseil administratif, avec copie au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

Fiche-action « Info 3 »

« Développer et animer la rubrique « Agenda 21 » du site internet de la commune »

Justification :

Le site internet de la commune est mis en avant dans l'ensemble de la communication de la commune. Sa rubrique Agenda 21 a été créée en novembre 2002. Cette rubrique comporte quelques pages et comptabilise approximativement 500 visiteurs par mois en 2004 (données transmises par la déléguée à la communication de Lancy). Elle pourrait se développer progressivement et de manière attractive à moindres coûts en devenant une base de données de référence dans la démarche de l'Agenda 21 de Lancy.

Cibles principales:

Toutes les catégories de cibles visées par la stratégie de communication proposée par l'Atelier du futur « Information ».

Objectifs visés :

4. Diffuser de l'actualité sur et autour de l'Agenda 21 de Lancy : état d'avancement des travaux des Ateliers du futur ; décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal ; événements publics.
5. Sensibiliser et informer sur le développement durable en devenant une base de données de référence pour toutes les principaux publics cibles visés par la stratégie de communication.
6. Valoriser des actions entreprises de manière exemplaire à Lancy et qui vont dans le sens du développement durable (aménagement de la commune, résultats obtenus par les services de la commune, ainsi que les initiatives venant de personnes privées, d'associations, d'entreprises, etc.).
7. Etre une passerelle pour des informations relatives au développement durables (sélection de liens)
8. Constituer une mémoire relative aux décisions prises, aux actions et événements passés, aux lois et règlements en vigueur.

Réalisation :

Elaborer un sommaire, identifier les moyens, les étapes et les délais.

Procéder à des mises à jour avec une fréquence mensuelle (9 à 10 fois par an), en mettant en relief les nouveautés et la date de l'édition sur la page principale.

Organisation :

- rechercher l'information locale (notamment dans les Ateliers du futur, au Comité de pilotage et au Conseil municipal, au conseil administratif, dans les services de la communes) ;
- suivre l'actualité du « développement durable » au-delà de Lancy ;
- suivre l'actualité relative aux publics cibles visés par la stratégie de communication (lois, situation économique, formation)
- tenir à jour une liste d'éco-gestes ;
- rédiger des textes et trouver des illustrations
- effectuer la mise en forme des pages et les mettre en ligne.

Transversalité de l'organisation avec d'autres actions :

Cette organisation pourrait se réaliser au travers d'un « Comité de rédaction » dont les travaux contribueraient également à la préparation des courriels d'information ELan_21 (version grand public et version entreprises) et à l'évolution périodique de la rubrique Agenda 21 du site la rédaction de la rubrique « Agenda 21 » dans le journal « Le Lancéen » (voir à ce propos les fiches-actions respectives).

Ce « Comité de rédaction » ferait partie du « Groupe information Agenda 21 », à créer et dont le rôle serait de mettre en pratique la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

.../...

Acteurs :

Les membres du comité de rédaction, à savoir : un rédacteur responsable de la rubrique avec pour tâches principales d'assurer les délais, la coordination et les principales rédactions ; la rédactrice en chef du Lancéen ; la déléguée à la communication de la Ville de Lancy ; la présidente de la Commission de l'information ; des membres du « Groupe information A21 » (dont au minimum un membre du Comité de pilotage) ; collaborateurs invités.

Budget :

Des indemnités sont à prévoir ainsi que quelques frais divers.

Le coût de cette action est à intégrer dans un budget global permettant la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Délais de mise en place :

1^{er} semestre 2005

Indicateurs :

- Statistiques permettant d'identifier le nombre et l'origine des personnes qui se connectent sur la rubrique, les pages les plus visitées (ceci en regard des chiffres obtenus sur les autres rubriques du site).
- Nombre de pages qui composent la rubrique
- Nombre et nature des réactions recueillies.

Suivi / Amélioration continue

Un rapport annuel d'activité du Comité de rédaction sera transmis par le rédacteur responsable au Conseil administratif, avec copie au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

Fiche-action « Info 4 »

« Activer le « Forum de discussion » de l'Agenda 21 du site www.lancy.ch »

Justification :

Le Forum électronique actif sur le site « www.lancy.ch » existe depuis la création de la rubrique « Agenda 21 », soit depuis novembre 2002. Peu de messages y ont été déposés (une trentaine en l'espace de 2 années). Il s'agit cependant d'un service qui attire l'attention des internautes puisqu'une moyenne d'environ 3000 connexions par mois est enregistrée sur ce forum (source : la déléguée à la communication de Lancy, novembre 2004).

La promotion de cet instrument, par des moyens simples et peu coûteux, lui donnera vraisemblablement la possibilité de remplir avec plus d'efficacité son rôle de plate-forme d'échanges.

Cibles principales:

L'ensemble de la population qui vit et/ou travaille à Lancy et d'une manière générale toutes les catégories de publics cibles visés par la stratégie de communication « Agenda 21 de Lancy ».

Objectifs visés :

- Activer ce Forum de discussion en faisant en sorte qu'un plus grand nombre de messages d'intérêt général y soient déposés.
- Susciter en particulier le développement d'échanges de points de vue en relation directe avec l'Agenda 21 de Lancy et le développement durable.

Réalisation :

Faire la promotion du Forum :

- Dans le journal Le Lancéen (dans le cadre de la rubrique Agenda 21, voir fiche-action n°1)
- Sur les documents (flyers, courriers en nombre) adressés par la commune à tout ou partie de la population lancéenne.
- Dans les courriels ELan_21 « grand public » et « spécial entreprises », (voir fiches-actions n°2 et 6).
- Auprès des membres des Ateliers du Futur et du Comité de pilotage qui pourraient prendre une part active pour susciter des débats
- A l'occasion des communications émises en direction des autres personnes ciblées par la stratégie de communication de l'Atelier du futur « Information » (par ex : concierges, enseignants, associations, etc.)

Organisation :

Il s'agit que l'existence du « forum de discussion » soit indiquée sur les outils de communication évoqués ci-dessus (voir « Réalisation »), sachant que quelques mots peuvent suffire.

Acteurs :

- La déléguée à la communication, médiatrice et animatrice du Forum
- Le « Comité de rédaction », (évoqué en particulier dans les fiches-actions n°1, 2, 3 et 6).

Budget :

Néant

Délais de mise en place :

Premier trimestre 2005 et au fur et à mesure que les vecteurs de promotion évoqués seront créés.

.../...

Indicateurs :

- Nombre total de messages et sous-totaux par thèmes
- Nombre de connexions sur les pages du Forum (et en proportion des connexions faites sur la rubrique Agenda 21 et le site www.lancy.ch)

Suivi / Amélioration continue

Un rapport annuel d'activité du Comité de rédaction sera transmis par le rédacteur responsable au Conseil administratif, avec copie au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

Fiche-action « Info 5 »

« Améliorer la visibilité de la démarche Agenda 21 à Lancy grâce à l'organisation de conférences-débats, de stands d'information, et par la diffusion de matériel d'information dans divers lieux publics de la commune. »

Justification :

- L'organisation de conférences-débats et/ou d'expositions permet de sensibiliser, d'informer et de rendre visibles et vivants des sujets liés au développement durable ; c'est aussi la possibilité d'inscrire de nouvelles personnes dans les Ateliers du futur en cours ou à venir.
- Une présence de l'Agenda 21 de Lancy sur des stands (lors d'événements lancéens par exemple) permet de montrer une disponibilité, une écoute et de faire comprendre plus concrètement la démarche Agenda 21 ; des personnes profitent de l'occasion pour s'informer, voire s'engager en tant que membre dans un Atelier du futur.
- 30'000 dépliants 3 volets « Agenda 21 de Lancy ont été imprimés fin 2002 ; en 2004, des exemplaires ont été diffusés à l'occasion de stands Agenda 21 de Lancy » ou remis aux nouveaux résidents. Toutefois 10'000 exemplaires restent disponibles (source : la déléguée à la communication de Lancy, novembre 2004),
- plusieurs lieux d'affichages publics et gratuits (panneaux, voire commerces) permettraient à l'Agenda 21 de Lancy, grâce à des affichettes, d'attirer l'attention pour - par exemple - faire la promotion d'événements ou inviter les Lancéens à participer aux Ateliers du futur.

Cibles principales:

- L'ensemble de la population qui vit et/ou travaille à Lancy
- Le cas échéant des groupes cibles (voir liste dans la « stratégie de communication » proposée par l'Atelier du futur « Information »)

Objectifs visés :

- Informer sur la démarche Agenda 21 de Lancy et sur des problématiques du développement durable en vue de modifier des comportements.
- Faire preuve d'écoute, recueillir des avis, des adresses (ELan_21) et des inscriptions pour devenir membre d'Ateliers du futur.

Réalisation :

Pour les conférences-débats-expositions-stands :

- Imaginer des actions en fonction des besoins (thématique d'un Atelier du futur en cours ou à venir, sujet d'actualité, demande d'une entreprise ou d'une association) et des opportunités (conférencier libre, fête de quartier, etc.)
- Assurer l'organisation et la promotion de l'événement ; produire le matériel de promotion, voire d'exposition.

Pour l'affichage et la distribution de dépliants

- Lister prioritairement les lieux gratuits d'affichage et de distribution (commerces, bibliothèque, bureaux de postes, panneaux, locaux d'associations, etc.) en vue d'une utilisation régulière ou ponctuelle
- Concevoir la communication et produire le matériel (affichettes)
- Organiser la pose des affichettes / la distribution et le réassortiment des dépliants.

Organisation :

La réalisation de ces actions serait conduite par le « Groupe information Agenda 21 », à créer, et dont le rôle serait de mettre en pratique la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

.../...

Acteurs :

- Les membres du « Groupe information Agenda 21 »
- Le Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 de Lancy (participation à des événements publics)
- Des personnes invitées pour les conférences-débats (experts par ex.).

Budget :

Frais techniques : une ligne de crédit annuelle est souhaitée pour permettre d'éventuelles locations de salles, la réalisation de petits matériels publicitaires et quelques frais divers dont des indemnités pour des conférenciers ; tout événement important impliquant par exemple une large promotion et la réalisation de panneaux fera l'objet d'une demande de budget spécifique.

Indemnités (temps passé pour l'organisation) : Le coût de cette action est à intégrer dans un budget global permettant la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Délais de mise en place :

1^{er} semestre 2005

Indicateurs :

- Nombre et nature des événements organisés avec quantité estimée de participants/visiteurs
- Nombre de personnes inscrites aux courriels ELan_21 (grand public et entreprises), aux Ateliers du futur, selon le type d'événements ou de promotion.
- Nombre de dépliants diffusés, estimation par lieu.

Suivi / Amélioration continue

Un rapport annuel du « Groupe information » sera transmis au Conseil administratif, avec copie au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

Fiche-action « Info 6 »

« Créer une lettre d'information électronique destinée aux entreprises de Lancy. Ce courriel nommé « ELan_21 Spécial entreprises » leur sera adressé périodiquement par abonnement gratuit»

Justification :

Le courriel est un moyen simple, rapide, économique, écologique et multi-médiatique (textes, images, sons).

Cibles principales:

L'ensemble des entreprises, commerces, associations, institutions et autres organismes établis à Lancy et qui disposent d'une boîte aux lettres électronique.

Objectifs visés :

- Sensibiliser au développement durable par des suggestions dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques.
- Rappeler les obligations et les droits.
- Informer sur l'évolution de l'Agenda 21 de Lancy
- Inciter les entreprises à transmettre leurs remarques, suggestions et « success stories » en matière de développement durable.
- Mettre en valeur les entreprises méritantes au travers de leurs expériences réussies en matière de développement durable.
- Favoriser la réinsertion professionnelle des Lancéens au chômage dans les entreprises installées sur la commune.
- Au-delà des sujets de développement durable, constituer un média à disposition de la commune pour les communications destinées aux entreprises.

Réalisation :

- Constituer et gérer une base de données d'adresses électroniques.
- Concevoir et réaliser, à un rythme régulier (à priori mensuel), une page composée de peu de textes et de quelques images, afin de permettre une lecture rapide et aisée; des liens sur des sites (tels que www.lancy.ch) permettront aux lecteurs qui le souhaitent d'obtenir plus d'informations.
- Des sondages ou des concours en rapport avec le développement durable et impliquant les employés des entreprises pourront avoir lieu.
- Les courriels « ELan_21 Spécial entreprises » seront également consultables sur le site www.lancy.ch (rubrique Agenda 21)
- La commune sera propriétaire de la liste d'abonnés. Cette liste ne sera pas transmise en vue d'une exploitation commerciale et les abonnés seront informés de cette disposition.

Organisation :

- rechercher l'information locale (notamment dans les Ateliers du futur, au Comité de pilotage, au Conseil municipal, au Conseil administratif, dans les services de la commune) ;
- suivre l'actualité du « développement durable » au-delà de Lancy et les aspects qui concernent les entreprises ;
- tenir à jour une liste d'éco-gestes adaptés aux entreprises ;
- établir un sommaire, rédiger les textes et fournir des illustrations en respectant les délais ;
- concevoir et réaliser la promotion d'ELan_21 spécial entreprises ;
- saisir et gérer (rajouts, suppressions, modifications) les adresses des abonnés ;
- effectuer la mise en forme des pages et réaliser les envois.

.../...

Transversalité de l'organisation avec d'autres actions :

Cette organisation pourrait se réaliser au travers d'un « Comité de rédaction » dont les travaux contribueraient également à la préparation de la rubrique « Agenda 21 » du Lancéen, au courriel d'information ELaN_21 (version grand public) et à l'évolution périodique de la rubrique Agenda 21 du site www.lancy.ch (voir à ce propos les fiches-actions respectives). Les activités consistant à gérer une base de données d'adresses et à mettre en forme une page concernent également le courriel d'information ELaN_21 version grand public (voir fiche-action n°2).

Ce « Comité de rédaction » ferait partie du « Groupe information Agenda 21 », à créer et dont le rôle serait de mettre en pratique la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Acteurs :

Les membres du Comité de rédaction, à savoir : un rédacteur responsable de la rubrique avec pour tâches principales d'assurer les délais, la coordination et les principales rédactions ; la rédactrice en chef du Lancéen ; la déléguée à la communication de la Ville de Lancy ; la présidente de la Commission de l'information ; des membres du « Groupe information A21 » (dont au minimum un membre du Comité de pilotage) ; collaborateurs invités.

Budget :

Des indemnités sont à prévoir ainsi que quelques frais divers.

Le coût de cette action est à intégrer dans un budget global permettant la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Délais de mise en place :

1^{er} semestre 2005

Indicateurs :

- Nombre total d'abonnés et évolution par types d'inscriptions (volontaire ou automatique) et lieu de résidence (Lancy ou autre)
- Nombre et types de réactions transmises à propos d'« ELaN_21 Spécial entreprises ».

Suivi / Amélioration continue

Un rapport annuel d'activité du Comité de rédaction sera transmis par le rédacteur responsable au Conseil administratif, avec copie au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

Fiche-action « Info 7 »

« Aménager des relations régulières avec les associations, clubs sportifs, maisons de quartier et autres lieux publics de Lancy ».

Justification :

Les associations, maisons de quartiers et les clubs sportifs sont des lieux de rencontres et d'échanges, au cœur de la vie sociale et culturelle d'une commune. Une démarche locale d'Agenda 21 doit donc prévoir d'instaurer et d'entretenir un dialogue avec ces organismes afin que des informations circulent dans ces lieux et que des échanges d'idées soient suscités.

Cibles principales:

- Les responsables des ces organismes
- Leurs membres et les visiteurs

Objectifs visés :

Sensibiliser les membres de ces organismes afin de :

- les informer sur l'Agenda 21 de Lancy ;
- promouvoir les éco-gestes dans leurs locaux ;
- recueillir des adresses électroniques pour accroître la base de données des abonnés d'ELan_21 ;
- obtenir la participation de membres de ces organismes dans des Ateliers du futur.

Réalisation :

- Prendre un contact direct avec les principaux organismes et rencontrer leurs responsables dans le but de les sensibiliser et d'évaluer concrètement avec eux la manière d'atteindre les objectifs visés.
- Conserver un contact qui se traduirait au minimum par l'envoi régulier d'informations générales sous forme d'affichettes, de dépliants ou de formulaires pour le recueil d'adresses électroniques par exemple.
- Susciter la tenue d'événements (séances d'information ou de conférences-débats) dans des locaux.
- Contribuer à la promotion de ces événements par le biais de médias tels que Le Lancéen, ELan_21 (voir fiche-action n°2), la rubrique « Agenda 21 » du site de la commune, ou encore par la réalisation d'affichettes
- Etre en mesure d'animer ou de participer à l'animation de tels événements, en particulier en présentant un matériel multimédia (voir fiches-actions n°16).

Organisation :

Une dizaine d'heures par mois devraient être consacrées par une (ou plusieurs) personne(s) pour réaliser l'action proposée, sans compter le temps éventuel nécessaire à l'organisation et à la participation à des événements.

Acteurs :

- Un-des membre-s du « Groupe information Agenda 21 » à créer, et dont le rôle serait de mettre en pratique la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy
- Le Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 de Lancy (participation à des événements publics)
- Des personnes invitées pour les conférences-débats (experts par ex.).

.../...

Budget :

Pour l'organisation d'événements et la réalisation de petits matériels de promotion : se reporter au budget déjà évoqué dans la fiche-action n°5)

Pour la productions multimédia : se référer à la fiche-action n°16

Indemnités (temps passé pour les contacts et les organisations d'événements) : Le coût de cette action est à intégrer dans un budget global permettant la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Agenda 21 de Lancy.

Délais de mise en place :

1^{er} semestre 2005.

Indicateurs :

- Nombre d'organismes contribuant à diffuser l'information de l'Agenda 21 de Lancy.
- Nombre de personnes inscrites aux courriels ELan_21 et aux Ateliers du futur et taux de fréquentation dans l'un de ces organismes.
- Nombre de matériels diffusés dans ces organismes (affichettes, dépliants, etc.)

Suivi / Amélioration continue

Un rapport annuel d'activité du Comité de rédaction sera transmis par le rédacteur responsable au Conseil administratif, avec copie au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

Fiche problématique

Propositions de l'Atelier du futur n°2 pour un « Système de Management Environnemental »

1. Le problème en général

Toute administration utilise pour mener ses activités diverses ressources naturelles (matière, énergie, espace) et produit des déchets, des pollutions et des nuisances.

Un système de management environnemental (SME) doit permettre à une entreprise ou à une administration de contrôler et de réduire continuellement l'impact direct ou indirect de toutes ses activités sur l'environnement :

- le SME est un outil de gestion environnementale interne permettant de maîtriser et de réduire les impacts environnementaux et les coûts y relatifs (dans le temps et de façon planifiée),
- il établit la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures et les ressources nécessaires, afin d'atteindre les objectifs que l'entreprise / l'administration se fixe,
- en particulier dans le cas de l'administration, des solutions internes et planifiées de gestion environnementale peuvent conduire à des prestations de qualité qui utilisent des quantités plus faibles de ressources et contribuent à la réduction des coûts (p. ex. écologie de bureau),
- il s'inscrit dans un processus d'amélioration continue.

L'adoption d'un SME permet d'obtenir les bénéfices suivants:

- une meilleure maîtrise et une transparence des coûts
- une plus grande pertinence dans la gestion des ressources
- le regroupement dans un projet commun d'expériences aujourd'hui dispersées
- un développement d'instruments stratégiques
- une valorisation des actions existantes dans un cadre garantissant une amélioration continue.

Du point de vue de la municipalité-employeur

- une motivation accrue des collaborateurs
- une amélioration des conditions de travail
- une incitation à la création de nouveaux marchés et secteurs d'activités
- une réduction des impacts induits par les activités de la municipalité
- la possibilité de transfert d'un savoir faire et d'une pratique exemplaire en matière de gestion environnementale et de développement durable

2. Le problème à Lancy

L'attention portée aux effets directs et indirects des activités de l'administration sur l'environnement fait déjà l'objet d'un engagement substantiel depuis quelques années par les services de l'administration à Lancy. Toutefois, malgré les efforts consentis, les impacts environnementaux dans certains domaines restent importants et des améliorations peuvent encore être obtenues.

L'importance actuelle des impacts environnementaux de l'administration de Lancy a été évaluée par B+C Ingénieurs SA et présentée dans le Rapport de synthèse SME de septembre 2004.

A l'issue des entretiens, il a été possible au mandataire d'évaluer l'importance (faible, moyen ou fort) de ces impacts par domaine par la prise en considération des activités des différents services, des modes de réalisation et des effets directs ou indirects sur l'environnement et ses composantes :

- Emissions : pollution de l'air et nuisances sonores
- Ressources : consommation et préservation - eau, énergie et matières premières
- Déchets : récolte, tri et recyclage
- Fournitures : politique d'achat, choix et entretien
- Transports : véhicules et déplacements, transports individuels et publics, mobilité douce
- Bâtiment et place de travail : confort, convivialité, espace
- Risques et santé : sécurité au travail, produits, accidents et prévention

Les impacts par service et par domaine sont synthétisés et commentés dans le tableau 1 (voir page suivante).

3. Objectifs

- Mieux contrôler et réduire continuellement l'impact direct et indirect de toutes les activités de l'administration communale sur l'environnement par la mise en place d'un SME structuré permettant de fournir un cadre et des objectifs clairement définis aux actions en cours ou à instaurer.
- Développer une politique environnementale à l'échelle communale afin d'ancrer le SME dans les esprits et les pratiques et de déterminer une stratégie d'action.

Tableau 1 : Importance des impacts environnementaux par service et par domaine (B+C Ingénieurs SA, 2004)

Services	Sécurité	Finances	Administration	Social	Parc, promenade, maintenance	Affaires économiques	Travaux et constructions	Conseil administratif	
Domaines environnementaux	Importance des domaines environnementaux								Commentaires et remarques
Emissions	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Jaune	Orange	Jaune	Dépassement VA sur plusieurs axes.
Ressources	Jaune	Jaune	Orange	Jaune	Rouge	Jaune	Orange	Jaune	Voir aussi résultats de l'AF 5 « Energie ».
Déchets	Jaune	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Jaune	Rouge	Orange	Voir aussi résultats de l'AF 4 « Déchets ».
Fournitures	Rouge	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Orange	Optimum commerce local – critères environ. à trouver
Transports	Jaune	Orange	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Arrivée du tram en 2005.
Bâtiment et place de travail	Jaune	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Orange	Lien avec application MSST.
Risques et santé	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Jaune	Orange	Jaune	Inventaires et formulaires MSST en cours d'élaboration.

Légende :

Faible	Moyen	Fort
--------	-------	------

4. Indicateurs développement durable

Nous proposons d'utiliser la liste d'indicateurs de performance proposée dans le Rapport de synthèse SME, établi par le bureau B+C Ingénieurs SA (2004) à partir des documents consultés et des indicateurs existants (projet MONET – monitoring du développement durable, indicateurs de développement durable du Canton de Genève).

Ces indicateurs annuels sont pour certains rapportés à l'unité de personnel -UP- (emplois à plein temps). Le lien avec les activités des services peut être fait à l'aide du tableau 1.

Les indicateurs de performance suivants sont proposés :

- budget consacré à la communication (CHF) et pourcentage de communication environnementale
- coûts et gain engendrés par le SME (CHF)
- nombre d'entreprises disposant d'un SME ou d'un outil similaire
- consommation de papier à copier (kg) et pourcentage de fibres neuves (papier non recyclé) par UP
- nombre de photocopies réalisées (pces) par UP et coûts (CHF)
- nombre d'impressions réalisées (pces) par UP et coûts (CHF)
- quantité de papier récupérée (kg) et pourcentage par rapport à la consommation totale de papier
- quantité totale de déchets (kg) par UP et pourcentage d'incinérables (ou déchets ménagers)
- consommation d'eau (m³) par UP
- consommation d'énergie thermique et d'énergie électrique (kWh) par UP
- kilomètres parcourus en voiture (véhicules privés et professionnels à distinguer) et train (km) par UP
- consommation annuelle de carburant (GJ) par UP
- part de la population exposée à un bruit supérieur ou égale à 60 dB(A) la journée et 50 dB(A) durant la nuit, sur l'ensemble de la population
- nombre de constructions disposant du Label Minergie
- budget annuel consacré à la mise en place des mesures préconisées par le programme OGURE
- nombre et coûts des accidents (CHF) (distinguer les professionnels, des non-professionnels) par UP
- coûts des mesures et du matériel de sécurité adoptés (CHF) par UP
- nombre de participants au cours de sensibilisation à l'attention des concierges

Les statistiques annuelles de récupération des déchets (poids, taux de récupération, production par habitant, taxes d'élimination, frais d'exploitation, coûts globaux) des principales catégories de déchets (ordures ménagères, verre, PET, aluminium, fer blanc, papier, déchets organiques, huiles, encombrants, ferraille, appareils informatiques, appareils électroménagers et électroniques de loisirs, piles, textile, frigos, tubes fluorescents) seront poursuivies et permettront de suivre et orienter la politique de collecte et de tri.

Le suivi de la consommation, des kilomètres parcourus et des frais d'entretien par véhicule de service permet de planifier le renouvellement du parc de véhicules selon les besoins, l'utilisation, les coûts et la pollution.

Les membres de l'Atelier du futur « SME » :

Isabelle LANFRANCONI – Geneviève VAN DOOREN – **Coordinateur** : Bernard ZURBRUGG –
Administration municipale : François BAERTSCHI – Odile DE GARRINI
Consultant ECO 21 : Jean-Bernard LACHAVANNE.

Fiche-action « SME »

Actions proposées dans l'Agenda 21 de Lancy

Les principales mesures et actions à poursuivre ou qui pourraient être instaurées pour limiter les impacts de l'administration communale de Lancy sur l'environnement sont mises en évidence dans le tableau 2. Des pistes d'actions possibles et des conseils pratiques pour des gestes quotidiens écoresponsables au travers de mesures applicables avec peu de moyens et d'efforts, mais engendrant des résultats et des économies financières intéressants sont présentés dans l'annexe 1.

Acteurs

- Responsable de la procédure : la Secrétaire générale
- Partenaires : les chefs de services de l'administration communale et le personnel de l'administration

Budget

Moyens des services de l'administration

Calendrier

Premier trimestre 2005

Suivi

Bilan annuel établi par les services de l'administration sur la base des indicateurs de performance retenus.

Le suivi des résultats de la mise en place du SME permettra d'en corriger et/ou d'en adapter le contenu, afin de poursuivre les buts et cibles définis. Pour ce faire, des outils d'évaluation de la performance environnementale, au sens de la norme 14031, doivent être mis en place.

Des indicateurs de performance devront être choisis et quantifiés pour mesurer et suivre l'évolution et améliorer continuellement les résultats et piloter la démarche environnementale. De plus, la communication environnementale, sous la forme d'un rapport environnemental annuel, montrera clairement les efforts réalisés pour maîtriser et réduire les impacts environnementaux. Il explicitera les objectifs de l'année écoulée, les mesures prises et les résultats obtenus par domaine. Il mettra en perspective les objectifs, adaptations et mesures pour l'année en cours.

Tableau 2 : Importance des impacts environnementaux par service et par domaine : mesures et actions proposées (B+C Ingénieur SA, 2004)

Services	Sécurité	Finances	Administration	Social	Parc, promenade, maintenance	Affaires économiques	Travaux et constructions	Conseil administratif	
Domaines environnementaux	Importance des domaines environnementaux								Mesures et actions
Emissions	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Jaune	Orange	Jaune	- véhicules avec filtres à particules et compatibles avec les biocarburants - véhicules électriques
Ressources	Jaune	Jaune	Orange	Jaune	Rouge	Jaune	Orange	Jaune	- généraliser utilisation papier recyclé - copies et impressions recto-verso « par défaut » - suivi consommation et concept énergétique
Déchets	Jaune	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Jaune	Rouge	Orange	- tri principales catégories déchets - favoriser utilisation produits/matériaux recyclés
Fournitures	Rouge	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Orange	- centraliser les achats - choix écocompatibles
Transports	Jaune	Orange	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	- favoriser mobilité douce et TP, plan mobilité - scooters électriques
Bâtiment et place de travail	Jaune	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Orange	- aménagements à réaliser selon les mouvements de personnel et opportunités - recommandations et listes contrôles SUVA
Risques et santé	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Jaune	Orange	Jaune	- application directive MSST - mise en place politique MSST - cours de formation à l'attention concierges

Légende :

Faible	Moyen	Fort	Mesures et actions: à poursuivre / à instaurer
--------	-------	------	--

Pistes d'action possibles et conseils pratiques pour des gestes quotidiens écocompatibles (B+C Ingénieurs, 2004)

Sur la base des entretiens réalisés, les actions suivantes ont été proposées. Celles-ci ont pu être complétées, par nos soins, par d'autres actions réalisées dans d'autres administrations. Ces propositions doivent être coordonnées avec les autres Ateliers du futur et validées par les Conseil administratif et municipal.

- profiter des **opportunités d'aménagement** pour appliquer les mesures visant à modérer le trafic, diminuer les nuisances sonores et préserver la qualité de l'air, par la création de zones 30km/h, l'aménagement d'espaces piétons, la création des équipements de mobilité piétonne, deux-roues et douce.
- pour les **transports individuels et professionnels**, favoriser la mobilité douce (piétons et deux-roues), l'utilisation des transports publics (diminution des places de parc, mise à disposition contre paiement, participation financière à un abonnement des TPG, mise à disposition de véhicules sur le lieu de travail – solution Business CarSharing de Mobility pour les entreprises, véhicules Mobility privés à la halte RER, co-voiturage). Il s'agit donc de concevoir un **plan de mobilité d'entreprise** (promotion des transports publics, covoiturage et carsharing, encourager la marche et le vélo, organisation du stationnement).
- disposant d'une autonomie suffisante pour une utilisation de certains services sur le périmètre communal, des **scooters électriques** pourraient être mis à disposition des employés. On signalera cependant que les agents de sécurité municipaux disposent de vélos, mais qu'il semblerait que ceux-ci ne soient pas utilisés.
- généraliser l'utilisation de **papier recyclé**, l'impression et les photocopies recto-verso, diffuser les documents par mail sans les imprimer en plusieurs exemplaires, récupérer le papier et le carton afin de les recycler,
- réutiliser les **eaux pluviales** pour l'arrosage (sera testé sur une des serres communales), favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle. Sensibilisation au cycle de l'eau et aux traitements successifs subi par l'eau « des égouts au robinet » pour garantir une eau de qualité,
- pour l'**énergie**, mettre en place un suivi de la consommation des installations et bâtiments communaux et favoriser la réalisation de concepts énergétiques pour les nouvelles constructions dans la commune. Equiper progressivement les bâtiments avec du solaire thermique.
- diminuer le nombre de luminaires et remplacer progressivement les ampoules conventionnels ou néons par des **ampoules économiques** et optimiser l'éclairage de chaque poste de travail (lampe de table, position des écrans),
- instaurer un tri des principales catégories de **déchets** dans les services (papiers et cartons, cartouches d'imprimante et toner, piles, verre, aluminium, PET, capsules de café, déchets organiques) et favoriser l'utilisation de produits/matériaux recyclés,
- centraliser l'**achat des fournitures** pour instaurer des choix écocompatibles, veiller à considérer toutes les phases de vie du produit (fabrication, utilisation et élimination). Pour les appareils électriques, l'étiquette énergétique indique la performance et la classe de l'appareil selon sa consommation, du plus économe (classe A) au moins économe (classe G), à service égal en fonction d'une consommation normalisée par appareil. Adopter une directive pour l'achat de fournitures, de matériel et mobilier de bureau intégrant des « critères verts ».
- appliquer la **directive MSST** et mettre en place une politique MSST (sécurité et protection de la santé au travail),
- mettre en place ou inciter plus fortement à participer au **cours de formation à l'attention des concierges** des bâtiments communaux et des écoles (manipulation des produits et dangers, prévention et réactions face à des violences et incivilités),

- réaliser une **information aux entreprises** sur l'environnement et les impacts potentiels, ainsi que les avantages liés à la mise en place d'un SME. Des résultats ou des exemples concrets peuvent leur donner des idées et pourquoi pas l'envie de se lancer dans une démarche analogue.
- dynamiser et développer les installations sportives et la **pratique du sport** sur la commune par la création d'un poste de délégué au sport, la mise en évidence et la sensibilisation de la population sur le lien entre la pratique du sport et la santé,
- préférer les **entreprises respectueuses de l'environnement** qui disposent d'un SME ou d'un instrument équivalent. Intégrer des critères d'adjudication supplémentaires prenant en compte les solutions proposées par les entreprises pour limiter les impacts environnementaux (p. ex. recyclage et réutilisation des matériaux) et prendre en compte les principes du développement durable.

Conseils pratiques pour des gestes quotidiens éocompatibles

• Papier

- utiliser du papier recyclé pour tous les documents courants et du papier blanchi TCF (totalement sans chlore) ou ECF (sans chlore élémentaire) pour certains documents particuliers, en donnant la préférence au papier produit à base de bois certifié FSC (Forest Stewardship Council) garant d'une exploitation durable des forêts,
- effectuer une dernier contrôle à l'écran avant impression, utiliser le verso des imprimés comme brouillon,
- imprimer recto-verso et 2 pages sur 1 lorsque la police et mise en page le permettent,
- utiliser le tableau d'affichage ou faire circuler les documents et renoncer à imprimer les courriers électroniques,
- collecter le vieux papier (papier recyclé ou blanc, enveloppes avec ou sans fenêtres, journaux et magazines, papier laminé et cartons, papiers confidentiels broyés, post-it, papiers de couleurs).

Rem : pour le recyclage, les agrafes et trombones ne doivent pas être obligatoirement ôtées, puisque un procédé mécanique les élimine dans la chaîne de recyclage. Eviter par contre le papier souillé, mouillé et toutes les matières plastiques.

Le prix du papier de fibres vierges est, selon www.rumba.admin.ch, de 35 % (papier blanc) à 240 % (papier extra blanc) plus élevé que celui du papier recyclé. Selon la même source, la charge polluante du papier de fibres vierges est de trois à cinq fois plus élevée que celle du papier recyclé, en considérant l'exploitation forestière, la fabrication et l'élimination du papier.

Le papier recyclé ne produit pas plus de poussière, ni de bourrages dans les appareils car il répond aux mêmes exigences techniques et mesurables de la norme DIN EN 12281 que les papiers de fibres vierges.

• Déchets

- récupérer les déchets principaux dans des récipients ad hoc et dans chaque service : papiers et cartons, cartouches d'imprimante et toner, piles et accus, verre, aluminium, PET, capsules de café, déchets organiques.
- le matériel électronique et électrique de bureau, ainsi que les tubes fluorescents (néons) doivent être récupérés ; ils seront valorisés et traités par des entreprises spécialisées.
- ne rien jeter dans les toilettes (serviettes et tampons hygiéniques, peinture, papier, mégots, sachets, etc.), les égouts ne sont pas une poubelle !

- **Ordinateurs**

- mettre en veille l'écran à chaque interruption de plus de 15 minutes permet d'économiser 10 % de la consommation du poste de travail pour un écran plat et 30 % pour un écran à tube cathodique.
- arrêter son ordinateur ou le mettre en veille pendant la pause de midi,
- éteindre complètement l'écran et l'ordinateur en s'absentant pour une durée prolongée et dans tous les cas en quittant le bureau en fin de journée,
- éliminer les économiseurs d'écran animés qui empêchent le moniteur et l'ordinateur de passer en mode « veille », plus économique, et qui consomment même plus de courant que le mode normal.
- installer des multiprises commutables à chaque poste informatisé pour éteindre tous les périphériques de leur poste de travail après mise en veille.

- **Lumière**

- toujours éteindre la lumière en sortant du bureau, même si l'absence ne dure que quelques minutes,
- éteindre la lumière lorsqu'il fait jour dehors. Une place de travail avec ordinateur correctement installé (écran non tourné vers la fenêtre) ne nécessite pas de fermeture de stores ni d'éclairage pendant la journée.
- réduire le nombre de luminaire et/ou leur puissance et utiliser des lampes à faibles consommation d'énergie,
- utiliser des détecteurs de mouvement ou des minuteries dans les couloirs et locaux annexes.

Rem : le bilan énergétique global plaide nettement en faveur de l'ampoule à faible consommation énergétique. Même si la fabrication d'une telle ampoule nécessite 4 fois plus d'énergie et son prix d'achat est plus élevé qu'une ampoule à incandescence, sa durée de vie (10 fois plus longue) et sa consommation (5 fois inférieure) compensent largement ces inconvénients, selon www.rumba.admin.ch.

En remplaçant une ampoule classique (2.50 CHF et 75 W) par une ampoule économique (24.- et 15 W), de flux lumineux identique, on économise plus de 100.- sur la durée de vie de l'ampoule économique (~ 8000 heures).

- **Chauffage**

- une température de 20-21 °C est recommandée de façon générale dans les bureaux (une diminution de température de 1°C correspond à une économie d'énergie de chauffage de 6 %),
- ne pas utiliser de chauffage d'appoint électrique, ni d'humidificateurs qui consomment énormément d'énergie,
- pour renouveler l'air, aérez intensément mais brièvement, plusieurs fois par jour pendant quelques minutes. Les pertes de chaleur et gaspillage d'énergie seront ainsi limités par le non refroidissement des parois.
- la réduction du chauffage se justifie à partir d'un jour déjà et devrait être réalisée le week-end.

- **Achats**

- privilégier le commerce de proximité ou les produits qui n'ont pas été transportés inutilement sur de longues distances,
- favoriser l'achat d'écorecharges ou de grosses quantités,
- consulter l'étiquette énergétique et favoriser les classes les plus économes,
- lors de tout achat privilégier les matériaux nécessitant peu d'énergie, dégageant peu de polluants et nécessitant peu d'eau à la production. Pour l'utilisation, comparer la consommation énergétique du produit et sa durée de vie. Enfin, pour l'élimination, privilégier les appareils pourvus d'un bon pourcentage de matériaux recyclables.
- du point de vue économique, il s'agit de donner la préférence aux biens et services les moins coûteux sur l'ensemble de leur cycle de vie et non aux produits affichant le prix de vente le plus avantageux.

- **Transports**

- donner la préférence aux transports publics (TPG et CFF) ou à la mobilité douce (marche, vélo),
- pour les longues distances, se déplacer en train puis utiliser le «covoiturage» Mobility pour se rendre aux endroits excentrés et moins accessibles,
- adopter une conduite fluide, économique et respectueuse de l'environnement grâce à la technique Eco-Drive, réduisant la consommation de carburant (jusqu'à 10 %) et les émissions de substances nocives.
- lors d'achat de véhicules choisir des modèles de faible consommation (catégorie A) et peu polluants (norme Euro 4),
- indiquez les accès au moyen des transports publics sur les courriers et le papier à lettres. Mettez à disposition de la clientèle des plans de transports en commun et afficher leur horaires.

- **Santé et sécurité**

- prendre toutes les mesures pour éliminer ou réduire les dangers d'accidents ou de maladie pour les salariés. Si, malgré tout, des risques subsistent, mettre à disposition gratuitement les équipements individuels de protection.
- limiter au maximum l'exposition à un bruit élevé. Respecter au minimum les 85 dB(A) prescrits par la CNA. Cette limite doit être réduite lorsque les activités exigent de la concentration et une attention soutenue.
- lutter contre le stress en évitant les rythmes de travail trop élevés, des délais trop courts, le manque de personnel, l'absence d'information, le manque de soutien et la non reconnaissance du travail accompli.
- lutter contre le mobbing ou le harcèlement moral en ne faisant pas subir à un employé et sur la durée une contrainte qui peut être d'ordre moral ou physique (remarques humiliantes, isolement, obligation d'exécuter des tâches dégradantes, ennuyeuses ou inutiles, rumeurs, directives peu claires ou contradictoires...).
- adapter la température, l'humidité et la ventilation de l'air à la nature du travail et sans que cela ne soit préjudiciable à la santé (20-21 °C pour un travail en position assise).
- disposer l'écran d'ordinateur de manière à éviter les reflets de lumière naturelle (fenêtres) ou artificielle et régler sa chaise à la bonne hauteur par rapport au clavier et à l'écran (liste de contrôle SUVA pour les collaborateurs : « Bien travailler à l'écran de visualisation »).

- **Eau**

- fermer les robinets et faire réparer ceux qui goutteraient,
- installer des réducteurs de débit ou brise-jet de type aqua clic qui permettent d'économiser environ 50% d'eau,
- installer des boutons presseurs ou des robinets à détection,
- équiper la chasse d'eau avec une double commande ou l'interrompre avant qu'elle ne se soit totalement vidée en actionnant le levier,
- préférez l'eau courante, de bonne qualité dans notre canton, aux eaux minérales en bouteille dont le transport et le coût en énergie et en emballage est sans comparaison avec celui de l'eau du robinet.

- **Bois**

- préférez des produits bénéficiant du label FSC (Forest Stewardship Council) qui garantit que le bois utilisé provient d'une exploitation forestière respectant la nature et les principes de l'économie durable.
- préférez le bois massif et provenant de Suisse ou des régions limitrophes (pas de longs transports),
- acheter de préférence des articles fabriqués dans le pays d'origine du bois, ainsi vous favorisez l'emploi au sein de la population locale.

Bases pour la définition d'une politique environnementale et de ses objectifs

Afin d'ancrer le SME dans les esprits et les pratiques, il est nécessaire que les Conseils administratif et municipal affirment dans leur politique environnementale vouloir considérer l'environnement comme l'un des paramètres de la gestion de l'administration de la Ville de Lancy. La politique environnementale peut également être exprimée sous la forme d'une charte environnement ou combiner les aspects qualité de prestations – environnement – sécurité (travail et santé).

La politique environnementale est le fondement du SME, elle constitue un document de communication interne et externe : **l'administration s'engage à maîtriser et limiter ses impacts environnementaux.**

Sur la base du présent rapport, des résultats et recommandations, le contenu de la politique environnementale pourra être déterminé et comprendra un engagement sur les aspects suivants :

- la maîtrise des impacts environnementaux,
- le respect de la législation environnementale,
- l'insertion de la politique dans le contexte du développement durable,
- les objectifs environnementaux et ceux visés par le management environnemental,
- l'amélioration continue et la fixation de cibles,
- les responsabilités, l'organisation et l'intégration du SME dans les services,
- l'éducation et la formation des collaborateurs,
- les moyens de communication interne et externe,
- l'encouragement des fournisseurs et entreprises à adopter un SME,
- le partage de l'expérience et la coordination.

Les objectifs cités lors des entretiens (voir tableaux de bord en annexe) pourront également être repris.

Une politique environnementale clairement définie permet de déterminer une **stratégie d'action** (ou programme directeur). Le **programme environnemental** (ou plan de mesures) planifie dans le temps la réalisation des différents objectifs de la stratégie selon les potentiels de réduction des impacts, l'importance des investissements, le temps à disposition, etc.

Évalué chaque année, p. ex. au moyen d'indicateurs de performance environnementale, ce programme fera l'objet d'un **rapport environnemental** (ou bilan d'une période) qui rappellera les objectifs de l'année écoulée, les mesures prises et les résultats obtenus par domaine. Il mettra en perspective les objectifs, adaptations et mesures pour l'année en cours.

Fiche-problématique

Propositions de l'Atelier du futur n° 3 « Coopération au développement » pour l'Agenda 21 de Lancy

1. Présentation générale de la problématique

a) La **coopération au développement** (ou "aide au développement") est la *transposition concrète de la solidarité* des pays industrialisés (dits du "Nord" ou "développés") avec les pays en développement (dits du "Sud") et/ou démunis¹. Elle constitue la mise en œuvre de *l'engagement moral* de la Suisse qui se manifeste aux niveaux local (communes, cantons, villes), national (Confédération) et international (multilatéral). Pour le document de référence de l'Etat de Genève "*la coopération au développement et l'aide humanitaire sont les fondements de la politique de solidarité de Genève et de la Confédération helvétique*". Elle vise aussi à "diffuser les valeurs humanistes de Genève"².

Les domaines de l'aide au développement sont multiples : ils englobent *la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix, la protection de l'environnement et la défense des droits sociaux*. Mais la coopération au développement s'étend bien au-delà de cette liste (qui est loin d'être exhaustive), elle touche à tous les domaines de l'organisation de la société aussi bien au Nord qu'au Sud, comme notamment la santé, le développement rural, la création d'emplois, le transfert de technologie ou le commerce équitable.

Après trente ans d'expériences, il s'avère qu'un certain nombre de principes et pratiques de la coopération au développement doivent être revus et corrigés en vue d'aboutir à une allocation plus équitable et plus efficace de l'aide destinée aux pays en développement les plus démunis. C'est ce que vise précisément l'ouverture de la notion de coopération au développement aux principes du *développement durable*, comme le montre la *mission* de l'Etat de Genève dans ce domaine :

¹ Ces dénominations et expressions sont utilisées ici pour faciliter la lecture ; en effet, il est notoire qu'actuellement ces catégorisations sont dépassées et devraient être davantage nuancées. Par exemple, peut-on encore classer la Chine, le Brésil ou l'Inde parmi les pays en développement ?

² Pour rédiger la présente fiche, les documents suivants ont été consultés et utilisés:

- Règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale du 19 juin 2002. Conseil de l'environnement (DIAE), Genève ;
- Constats des activités financières de la commune en matière d'aide au développement (Liste de dons) ;
- Liste de projets avec de subventions versées par la Commune de Lancy, en 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 ;
- Principes d'identification et de formulation de projets et de programmes de coopération au développement de la FGC

“ L'Etat de Genève s'efforce de **promouvoir un développement durable** afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins favorisés et agir pour **enrayer les inégalités socio-économiques**, la discrimination et l'exclusion. Les **projets de développement** soutenus doivent donner aux personnes et communautés défavorisées les moyens d'agir par elles-mêmes, faciliter leur accès au savoir et aux services de santé, encourager les relations équitables entre femmes et hommes, favoriser l'épanouissement des populations dans le respect des diversités culturelles et promouvoir la démocratie et la mise en pratique des droits humains ”³.

b) Pour réaliser les nombreux buts qu'implique l'aide au développement, il est communément admis que les **moyens financiers** consacrés à ces tâches devraient se situer à **0,7% du budget de fonctionnement** de la collectivité publique concernée.

c) Les **principaux acteurs et institutions** de la coopération au développement en Suisse agissent de manière décentralisée, mais coordonnée. Par exemple :

➤ **La Direction du développement et de la coopération (DDC)** agit au niveau fédéral. Elle fait partie du Département des affaires étrangères, étant donné que la Confédération considère que la coopération internationale est un des éléments de sa politique extérieure. La mission de la DDC est définie par la Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976.

➤ A Genève, la mise en œuvre de la coopération au développement est confiée au **Service de la solidarité internationale** (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures - DEEE) qui a pour objectifs de :

- soutenir des actions déployées sur le terrain pour donner aux personnes et communautés défavorisées les moyens d'agir par elles-mêmes,
- promouvoir leur accès au savoir et aux services de santé,
- encourager les relations équitables entre hommes et femmes,
- favoriser l'épanouissement des populations dans le respect des diversités culturelles.

➤ Le **mouvement associatif** (ONG, diverses associations), de même que les *citoyens* jouent également un rôle actif dans la solidarité envers les populations du Tiers Monde. Cette participation citoyenne, organisée ou spontanée, constitue un des piliers de coopération au développement durable. Par exemple, la **Fédération genevoise de la coopération (FGC)**, qui regroupe une cinquantaine d'associations (ONG), joue un rôle important dans la gestion de la coopération au développement. Elle collabore étroitement avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) qui finance 50 % des projets qu'elle présente.

2. Situation à l'échelle de la commune de Lancy

L'aide de la Ville de Lancy destinée aux pays en développement a atteint l'objectif de 0,7% de ses dépenses de fonctionnement. Bien entendu, les montants annuels varient en fonction du budget de la commune, mais la contribution de Lancy n'est pas descendue sous la limite de CHF 390'000.- depuis 1994. En revanche, elle a dépassé 430'000.- en 1999. En 2000, elle a consacré le montant de CHF 391'000.- à la coopération, soit Fr. 15.25 par habitant ⁴.

Notons à cet égard que le montant du budget que l'Etat de Genève consacre aux activités de la Solidarité internationale (qui englobe celles de la coopération au développement) s'élève à 14,2 millions de francs en 2004 ⁵.

³ Le texte intégral est annexé.

⁴ A titre de comparaison, la commune genevoise la plus généreuse a consacré 1.25 % de son budget de fonctionnement à l'aide au développement (soit Frs. 31.35 par habitant).

⁵ Voir la publication de la Fédération genevoise de la coopération intitulée : *Solidarité Genève Sud*, Genève, FGC, 2001.

La majeure partie des fonds de coopération au développement de Lancy est allouée à des projets financés conjointement par d'autres communes et ils sont gérés en *partenariat avec la FGC*, qui offre une plate-forme d'échanges et d'expertise à tous ceux qui souhaitent mettre en œuvre des idées et des projets dans les pays en développement.

Le tableau suivant indique les contributions de Lancy aux projets actuels dont la gestion financière est confiée à la FGC :

Projet	Montant en CHF
Association Alborada – Formation et réinsertion des jeunes, Puento Alto, Chili	58'545.00
Genève Tiers-Monde – Organisation des travailleuses rurales, zones du Rio Grande do Norte, Brésil	91'455.00
Cotmep – Programme d'Education de Base des Adultes du Kivu, PEDAC, Provinces du Nord et du Sud Kivu, RD du Congo	50'000.00
Terre des Hommes – Crédit épargne femmes Sikasso, Mali	17'751.00
Total	217'751.00

Actuellement, l'Atelier du futur a dénombré 12 *associations* établies sur la commune de Lancy travaillant dans le cadre de la coopération internationale.

3. Objectifs quantitatifs et qualitatifs proposés par l'Atelier du futur

Les **objectifs généraux** de la coopération au développement durable de Lancy s'inscrivent dans le cadre de la politique suisse et genevoise en matière d'aide au développement durable. Ils visent à renforcer et approfondir la solidarité des habitants de Lancy avec les populations des pays les plus démunis par le biais de la coopération au développement, en mettant les moyens humains et financiers à disposition (correspondant à 0.7% du budget de fonctionnement) pour réaliser des actions (projets) respectant les principes du développement durable.

OBJECTIF QUANTITATIF :

Maintenir le niveau actuel d'allocation budgétaire destinée à la coopération au développement à 0.7% du budget de fonctionnement de la Commune de Lancy.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

- **Elaborer des dispositions générales de la coopération au développement au niveau communal** : *Etablir une Charte de la Ville de Lancy pour la coopération au développement durable* qui englobe les principes généraux, les critères et les exigences pour l'attribution des subventions de la commune à l'aide au développement, basés sur les principes du développement durable ;
- **Etablir les critères de sélection des projets par les décideurs** : *Elaborer un document à l'attention des autorités de la commune précisant les procédures à suivre pour l'entrée en matière des projets de coopération au développement durable* ;
- **Informier et sensibiliser le public** : *Promouvoir la sensibilisation et l'information* de la population de Lancy concernant les projets financés par la Commune ;
- **Créer des synergies avec d'autres acteurs et institutions** : *Développer des synergies permanentes* entre les activités solidaires de réinsertion sociale de la commune et les projets de coopération au développement durable avec les financements des programmes Nord-Sud et Sud-Nord.

Les objectifs et les actions proposés par les membres de l'Atelier du futur correspondent à tous points de vue aux principes du développement durable. Ils ont aussi bien une portée locale que cantonale et globale.

Les membres de l'Atelier du futur « Coopération au développement » :

Christiane COULOT – Sam HALKOUM – Isabelle LANFRANCONI – Adalbert NOUGA – Chantal SMEESTERS – **Coordinateur** : Alberto PEREZ-IRIARTE
Consultant ECO 21 : Andras NOVEMBER.

Fiche-action « Coop 1 »

« Charte de la Commune de Lancy pour la Coopération au développement durable ».

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une vision en exprimant des principes généraux pour la ville de Lancy en matière de coopération au développement durable. - Confirmer un axe directeur à suivre par la ville - autorités politiques et administration communale – en vue de l’attribution du financement en faveur de la coopération au développement durable. - Favoriser la citoyenneté participative dans la ville de Lancy pour les questions relatives à la coopération au développement durable.
Descriptif de la mesure	<p>La Charte pour le coopération au développement durable comprend deux volets :</p> <p>a) La première partie de la Charte est consacrée aux <i>principes directeurs</i> (éthiques), qui doivent orienter toutes les actions entreprises dans le domaine de la coopération au <i>développement durable</i> par les autorités, associations, organisations ou habitants de la commune de Lancy, en matière de responsabilité environnementale, économie solidaire et citoyenneté participative. (Le texte de la Charte se trouve ci-après)</p> <p>b) La deuxième partie de la Charte décrira les <i>procédures</i> à suivre lors de la soumission des projets de coopération au développement durable aux autorités de Lancy (voir Action n° 2)</p>
Acteurs - Responsables	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Commission sociale du Conseil municipal - Associations lancéennes (NGOs) actives dans le domaine de la coopération - Particuliers
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets acceptés respectant les principes de la Charte - Nombre de manifestations où la Charte est présentée
Budget estimé	Frs. 3'000.-
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal

Charte de la Ville de Lancy pour la coopération au développement durable

(Lancy, le 18 mai 2004)

Dans la Déclaration officielle sur le développement et l'environnement proclamée à Rio de Janeiro en 1992, plusieurs chapitres portant sur la coopération internationale sont proposés pour l'Agenda 21. Considérant que ce texte fait autorité en matière de développement durable de la planète, la présente Charte est une expression de la mise en application de cette déclaration à l'échelle locale.

Buts de la Charte

La présente Charte a pour buts de :

- 1 - Proposer une vision en exprimant des principes généraux pour la ville de Lancy en matière de coopération au développement durable.
- 2 - Confirmer un axe directeur à suivre par la ville - autorités politiques et administration communale – en vue de l'attribution d'une partie de son budget en faveur de la coopération au développement durable.
- 3 - Définir les grands principes et conditions d'octroi de ces subventions, en se basant en particulier sur les notions de responsabilité environnementale, d'économie solidaire et de transparence.
- 4 – Favoriser la citoyenneté participative dans la ville de Lancy pour les questions relatives à la coopération au développement durable.

Principes généraux

La ville de Lancy partage les aspirations de promotion de la paix, de respect des droits humains et se déclare en faveur de la lutte contre la pauvreté, contre le gaspillage des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement.

Les décisions prises par la ville de Lancy sur ce thème de portée internationale doivent favoriser localement les synergies entre les personnes, les associations, les organisations, les partis politiques et les autorités communales qui partagent cette vision.

Axe directeur

En tant que signataire de la Charte d'Aalborg des Villes européennes pour la durabilité, la ville de Lancy confirme sa volonté d'octroyer un montant de 0,7% de ses dépenses de fonctionnement en faveur de la coopération internationale pour l'aide au développement durable.

Les bénéficiaires des subventions

L'octroi de subventions peut être envisagé pour des projets d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG) ou de particuliers qui œuvrent dans la coopération internationale. Il peut s'agir d'organismes genevois de l'aide au développement durable ou à tout autre programme de solidarité Nord-Sud.

Conditions d'octroi face à la responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale implique que toute action envisagée dans l'octroi d'une aide au développement durable doive se faire dans le sens de la préservation de l'environnement, de la nature et des paysages au niveau local, régional et global, ainsi que dans le respect des principes de la protection de l'environnement.

Conditions d'octroi face à l'économie solidaire

L'économie solidaire engage la collectivité à lutter contre les inégalités sociales et l'exclusion en renforçant la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance de chacun à sa communauté. Face à la globalisation de l'économie, l'économie solidaire renforce le tissu social régional, de même qu'elle contribue à la promotion du commerce équitable et des réseaux du commerce de proximité⁶.

Favoriser la citoyenneté participative

La ville de Lancy s'efforce enfin de sensibiliser ses résidents aux problématiques des pays en voie de développement. Elle encourage les initiatives citoyennes de Lancy en faveur de la solidarité internationale et de la coopération dans la voie du développement durable, selon les accords de Rio 1992, matérialisés dans l'Agenda 21. La présente Charte vise également à donner une impulsion à la citoyenneté active, en intensifiant le dialogue social et en favorisant une plus grande participation des habitants de Lancy à la vie communale par la coopération. Ces actions devraient contribuer au développement d'une culture de paix et de solidarité dans notre propre ville, avec la collaboration des habitants de Lancy.

⁶ Voir Annexe 2

Fiche-action « Coop 2 »

« Elaboration et mise en place des “ Procédures ” à suivre en matière de coopération au développement durable locale (soumission, suivi et évaluation des projets)».

Objectifs	Définir les grands principes et conditions d’octroi des subventions, en se basant, en particulier, sur les notions de responsabilité environnementale, d’économie solidaire, de viabilité économique et de transparence.
Descriptif de la mesure	Le deuxième volet de la Charte pour le coopération au développement durable de la Ville de Lancy est consacré aux <i>procédures</i> à suivre : <ul style="list-style-type: none"> - lors de la soumission et de l’évaluation des dossiers de projets de coopération au développement durable aux autorités de Lancy ; - lors de la gestion, du suivi et de l’évaluation des projets de coopération au développement durable, approuvés et financés par la Ville de Lancy (Conseil Municipal, Conseil Administratif et l’administration de la Mairie).
Acteurs -Responsables	- Conseil administratif
Partenaires	- Commission sociale du Conseil municipal - Administration de la Mairie - Représentants des Associations (NGOs) concernées
Indicateurs	- Nombre de projets déposés - Nombre de projets acceptés - Montants attribués
Budget estimé	Frs. 2'000.-
Suivi et amélioration continue	- Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal - Représentant(e)s des Associations concernées

Fiche-action « Coop 3 »

« Action transversale “Coopération au développement durable et réinsertion sociale (Nord – Sud) ” en collaboration avec l’Atelier du futur n° 6 (social) »

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des synergies et solidarités Nord – Sud en prenant en considération des problèmes sociaux qui se présentent au Nord comme au Sud en vue de (ré)intégrer des exclus dans la société ; - Réduire la fracture numérique partout là où elle existe ; - Faciliter les rencontres multiculturelles
Descriptif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions communes dans les domaines de la lutte contre le chômage, ou la lutte contre l’isolement des personnes âgées ou handicapées physiques ou psychiques qui s’adressent aussi bien à la population de Lancy qu’aux populations du Sud où les besoins sont similaires⁷ - Réunion commune et discussion avec les membres des deux Ateliers au futur pour discuter l’acceptation et des modalités de réalisation du projet ; - Mise en place des ateliers d’apprentissage d’informatique pour les jeunes et pour les personnes âgées ;
Acteurs - Responsables	- Conseil administratif
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Commission sociale du Conseil municipal - Associations (NGOs) concernées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’actions organisées - Nombre de personnes qui ont participé aux manifestations
Budget estimé	Reste à établir
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal - Représentant(e)s des Associations concernées

⁷ Par exemple, le projet de “ réduction de la fracture numérique ” (présenté lors des Journées de développement durable, au mois de juin 2004 par Village Suisse ONG peut être considéré comme une activité transversale dont l’aide s’adresse aux personnes démunies et exclues au Nord et au Sud.

Fiche-action « Coop 4 »

« Plan de communication 2005-2007 » en matière de coopération au développement en collaboration avec l'Atelier du futur n° 1 (information)»

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants de Lancy sur les projets financés par la commune; - Etablir des liens de communication suivis (informations ou contacts personnels) entre les habitants de Lancy et des représentantes/ responsables de projets sur place.
Descriptif de la mesure	<p>Organiser une <i>Séance publique d'information aux citoyens</i> en présentant des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expositions photos sur les projets de coopération au développement durable dans le Tiers monde, - films, - conférences exposés sur les pays destinataires de l'aide de Lancy, - un Forum de discussion avec les participants. - inviter éventuellement un/une délégué(e) d'un projet "développement durable" financé par la commune, en partenariat avec l'ONG (ou le particulier) subventionnée. Dans le cadre de cette invitation, on organisera des visites, conférences ou soirées d'information à Lancy ;
Acteurs - Responsables	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Commission sociale du Conseil municipal - Administration municipale - Associations (NGOs) concernées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations organisées; - Nombre de visiteurs ;
Budget estimé	Frs. 7'000.-
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal - Représentant(e)s des Associations concernées

Fiche-action « Coop 5 »

« Sensibilisation des jeunes à la coopération au développement en collaboration avec l'Atelier du futur n° 1 (information) »

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et informer les jeunes, écoliers, parents, enseignants aux problèmes quotidiens que rencontrent les coopérants sur place dans le cadre de la coopération au développement durable ; - Etablir des liens de communication avec les représentantes/ responsables des projets.
Descriptif de la mesure	Présenter dans les <i>établissements scolaires</i> (Cycles d'orientation, Collèges, instituts de formation, écoles) les projets de coopération subventionnés par la commune avec des exemples de "pratiques de développement durable" (films, exposition de photos, musique, danse).
Acteurs - Responsables	- Conseil administratif
Acteurs - Responsables	<ul style="list-style-type: none"> - Commission sociale du Conseil municipal - Associations (NGOs) concernées - Direction et enseignants des établissements scolaires concernés
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations organisées ; - Nombre de participants ;
	-
Budget estimé	Frs. 5'000.-
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal - Représentant(e)s des Associations concernées - Direction et enseignants des établissements scolaires concernés

Annexe 1:

Application des principes de la coopération au développement durable : le rôle du Service de la solidarité internationale (DEEE) Genève

Qu'est-ce que la Solidarité Internationale ?

Dès le début des années 90, les relations traditionnelles entre pays industrialisés et pays en développement se sont fondamentalement transformées. Avec la globalisation, l'**interdépendance entre le nord et le sud** s'est manifestée au grand jour.

La **coopération au développement** n'est donc pas seulement devenue pour les pays industrialisés une obligation morale mais également une **nécessité** sur le plan économique et politique. Un monde où certains vivent dans le confort et dans l'abondance, alors que la moitié de la population mondiale ne dispose que de 2 dollars par jour pour vivre, n'est ni juste ni stable. Participer à l'effort de Solidarité et au développement des pays les moins favorisés va au-delà des " simples " bonnes œuvres. C'est aussi prendre sa part de responsabilité pour contribuer aux **équilibres du monde**.

C'est dans cette optique que le canton de Genève a voté une loi, fin 2001, sur le financement de la solidarité internationale. Cette loi s'est réellement concrétisée début 2003 par la mise en place au sein de la Direction des Affaires extérieures (DEEE) d'un service pour la Solidarité internationale.

Par le biais de ce service, l'Etat de Genève s'efforce de **promouvoir un développement durable** afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins favorisés et agir pour **enrayer les inégalités socio-économiques**, la discrimination et l'exclusion.

Les **projets de développement** soutenus doivent donner aux personnes et communautés défavorisées les moyens d'agir par elles-mêmes, faciliter leur accès au savoir et aux services de santé, encourager les relations équitables entre femmes et hommes, favoriser l'épanouissement des populations dans le respect des diversités culturelles et promouvoir la démocratie et la mise en pratique des droits humains.

Son rôle :

- Le service de la Solidarité Internationale remplit la fonction indispensable d'interface entre les associations ou ONG requérantes, l'administration cantonale et le Conseil d'Etat.
- Il instruit toutes les demandes de subventions de projets qui lui parviennent, en garantit l'évaluation, selon les processus mis en place par le règlement d'application et en assure le suivi et le contrôle, en synergie avec les autres départements et la Chancellerie d'Etat.
- Il se charge de tous les actes administratifs liés à la réception, l'examen et la transmission des projets à l'approbation du chef du Département ou du Conseil d'Etat.
- Il gère le budget cantonal de la Solidarité Internationale.
- Il échange des informations et partage ses expériences avec tout un réseau actif dans la coopération au développement.
- Il favorise le dialogue avec les associations requérantes dont il est le premier interlocuteur, les aiguille et les guide dans leur démarches.

Annexe 2:

Qu'est ce que le commerce équitable ?

Le commerce équitable, apparu dans les années 1960 sur l'initiative d'organisations non gouvernementales en Angleterre et aux Pays Bas, a pour principe d'aider des coopératives d'artisans dans les pays en développement à se développer de manière *durable*. Pour cela, il garantit à ces petites coopératives de bénéficier d'un prix juste pour leur travail afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins fondamentaux (santé, éducation, logement) et d'investir dans le développement de leurs communautés.

La notion de commerce équitable est apparue et s'est progressivement précisée dans les pays occidentaux qui ont pris conscience que les bénéfices de la croissance des échanges et du commerce n'étaient pas partagés de manière équitable par tous les pays ni par toutes les couches de la population mondiale (déséquilibres Nord-Sud -pays exclus de la mondialisation et des échanges...). Le commerce équitable entend intervenir comme un "complément" au commerce international traditionnel. Il vise à favoriser les producteurs et les communautés marginalisées des pays moins développés en contribuant à un développement durable par l'amélioration des conditions des échanges.

Le système du commerce équitable n'obéit pas, en effet, aux règles du marché classique. "Il garantit aux producteurs un contrat à long terme et la fixation d'un prix minimum pour éviter la fluctuation des cours" explique Victor Ferreira le directeur de l'association Max Havelaar (pionniers du commerce équitable en Europe.). La vente se fait sans intermédiaires et la production est en partie pré financée pour éviter le recours à des crédits exorbitants. En contrepartie, le producteur s'engage à fournir un produit de qualité, à respecter les normes sociales établies par l'Organisation internationale du Travail et à consacrer une partie du produit de la vente à des projets de développement (éducation, amélioration des conditions de vie, mise en place de projets de développement...). Afin de parvenir à mettre en place de tels projets de développement "éthiques" durables, un certain nombre de règles ont été définies dans la relation commerciale avec ces coopératives d'artisans.

Source : <http://www.commerceequitable.com>

Fiche problématique

Propositions de l'Atelier du futur n°4 pour améliorer la gestion des déchets à Lancy

1. Le problème en général

Depuis 1950, la quantité de déchets urbains produite en Suisse a plus que quadruplé, passant de 100 à 455 Kg/hab./an (plus de 1 kg de déchets par jour !).

L'augmentation de la production des déchets pose deux problèmes majeurs : leur élimination et les coûts croissants qui lui sont associés, ainsi que la contamination de l'environnement qu'ils engendrent (sites contaminés).

Pour répondre au problème grandissant de la quantité des déchets à éliminer, il faut mener une gestion favorisant le recyclage et la valorisation de la matière et de l'énergie contenue dans les déchets.

Double avantage :

- la récupération de l'énergie et des matériaux recyclables pour fabriquer de nouveaux biens permet de donner une seconde vie à certains matériaux et ainsi d'éviter le gaspillage et de préserver ainsi les ressources naturelles non renouvelables (= raison écologique). Par exemple, le PET peut devenir des vêtements polaires, les déchets organiques, du terreau...
- la réduction des coûts de l'incinération (= raison économique)

Parallèlement, une politique d'achat qui privilégie les produits à longue durée de vie (stratégie de lutte à la source pour réduire la quantité de déchets produite) doit être privilégiée.

2. Le problème à Lancy

La commune de Lancy a mis en place les infrastructures et l'organisation des levées nécessaires à la collecte sélective des différents types de déchets avec :

- 17 points de récupération permettant de récupérer séparément les ordures ménagères, le verre, le papier, le PET, l'aluminium, le fer blanc et les habits.
- 560 poubelles en forme de corbeilles réparties sur la commune.

Production de déchets à Lancy en 2003: 11'477.659 tonnes, soit 428.5 kg/hab./an (moyenne cantonale 2002 : 665 kg) dont 3'911.369 tonnes de déchets triés, soit 146 kg/hab./an.

Taux de récupération des déchets en 2003: 37.73 % , soit une augmentation de 4.9% par rapport à 2002 (moyenne cantonale 2002: 32.8%)

2.1 Production et taux de récupération des déchets à Lancy.

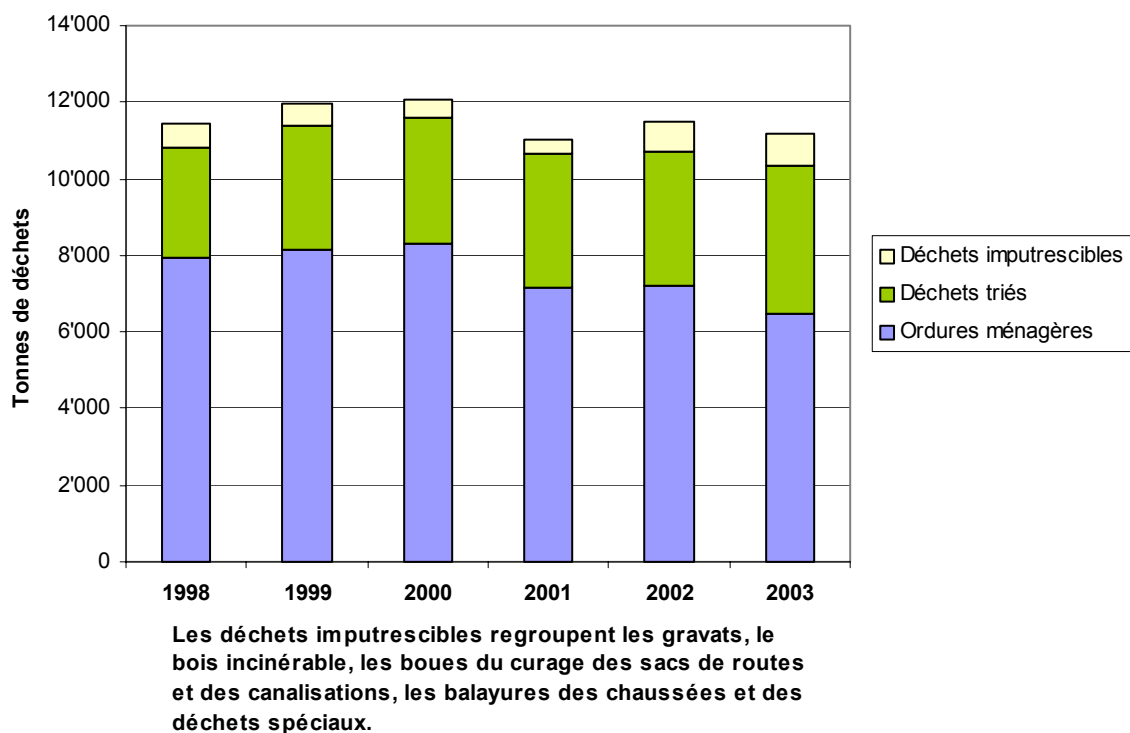


Figure 1 : Evolution de la quantité globale de déchets produits à Lancy.

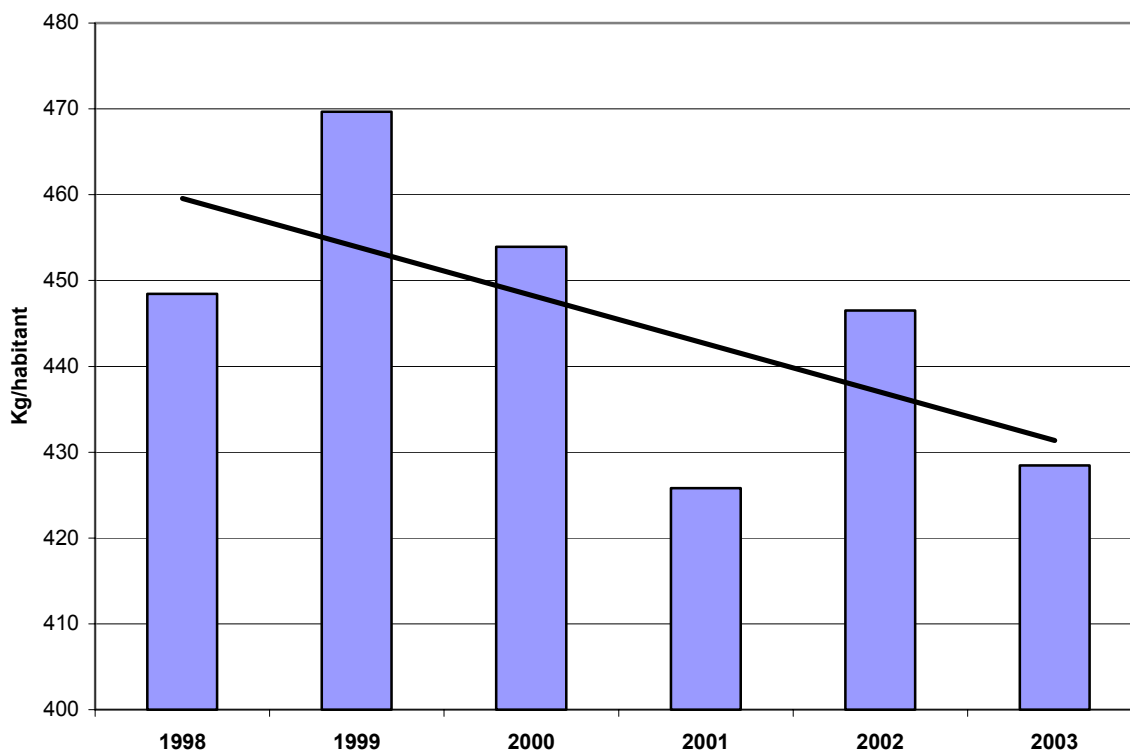


Figure 2 : Evolution de la production globale de déchets par habitant à Lancy

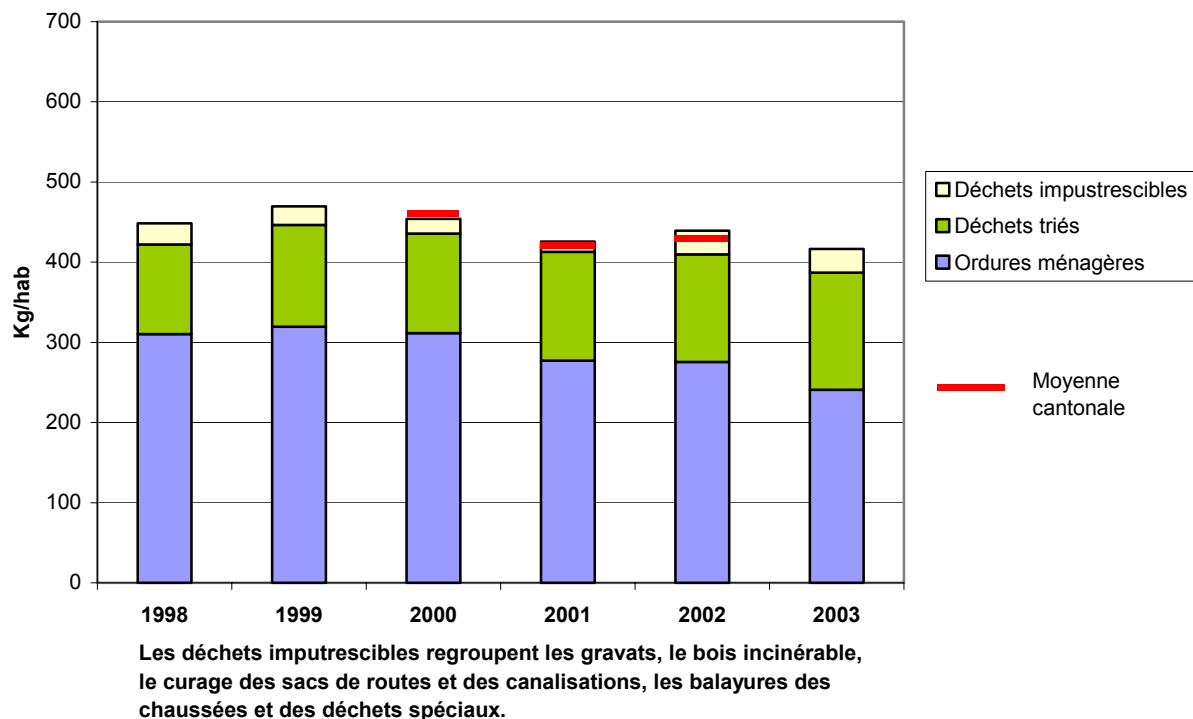


Figure 3 : Evolution de la quantité globale de déchets produits par habitant à Lancy et mode d'élimination

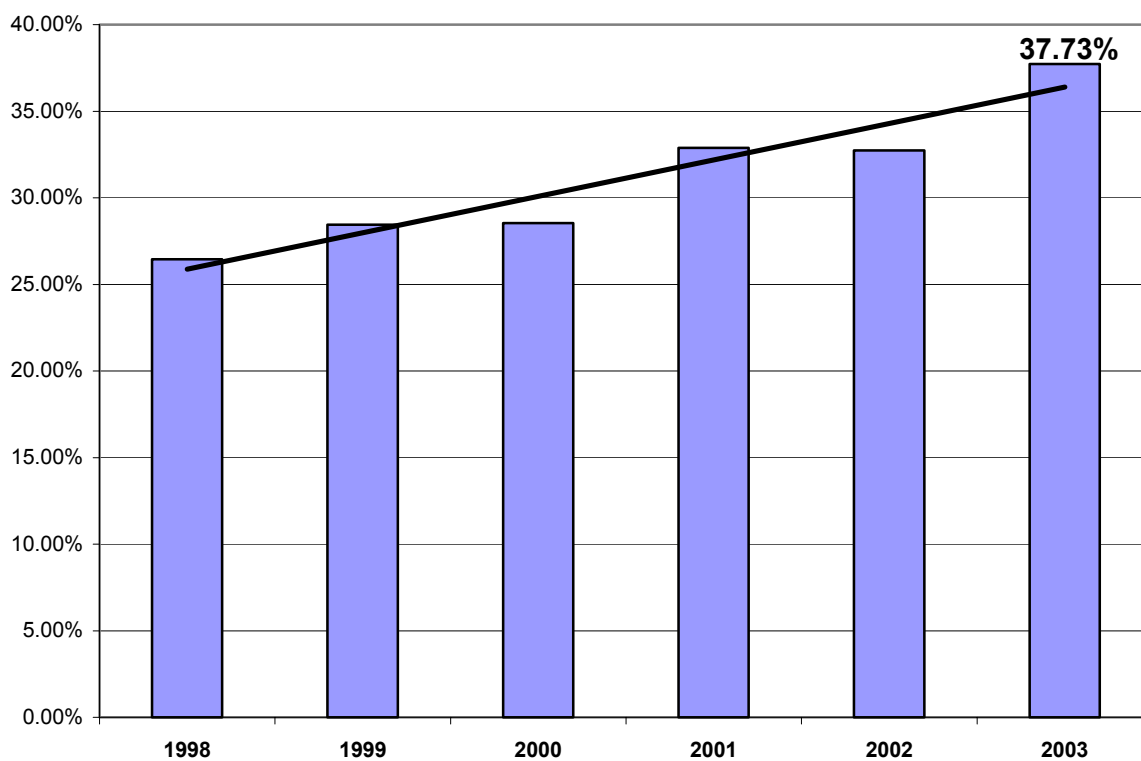


Figure 4 : Evolution du taux de recyclage des déchets à Lancy (1998-2003)

2.2 Coûts d'élimination des déchets à Lancy

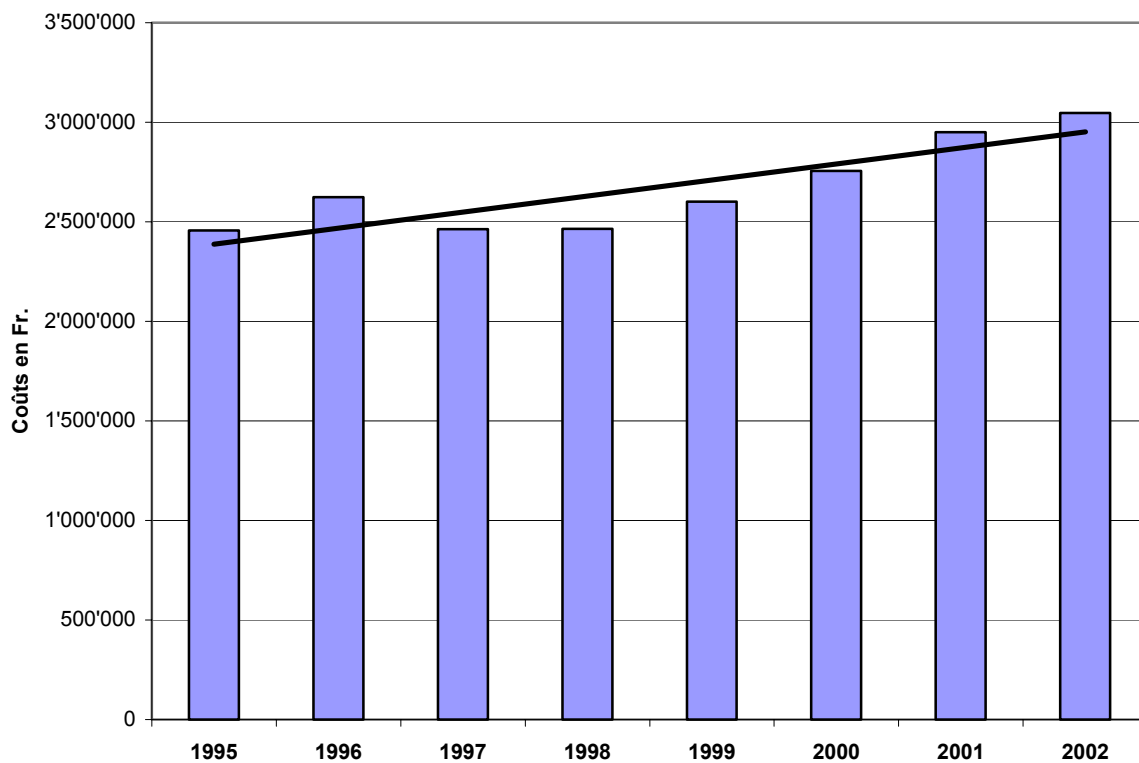


Figure 5 : Total des frais d'élimination des déchets à Lancy (montant théorique sans récupération).

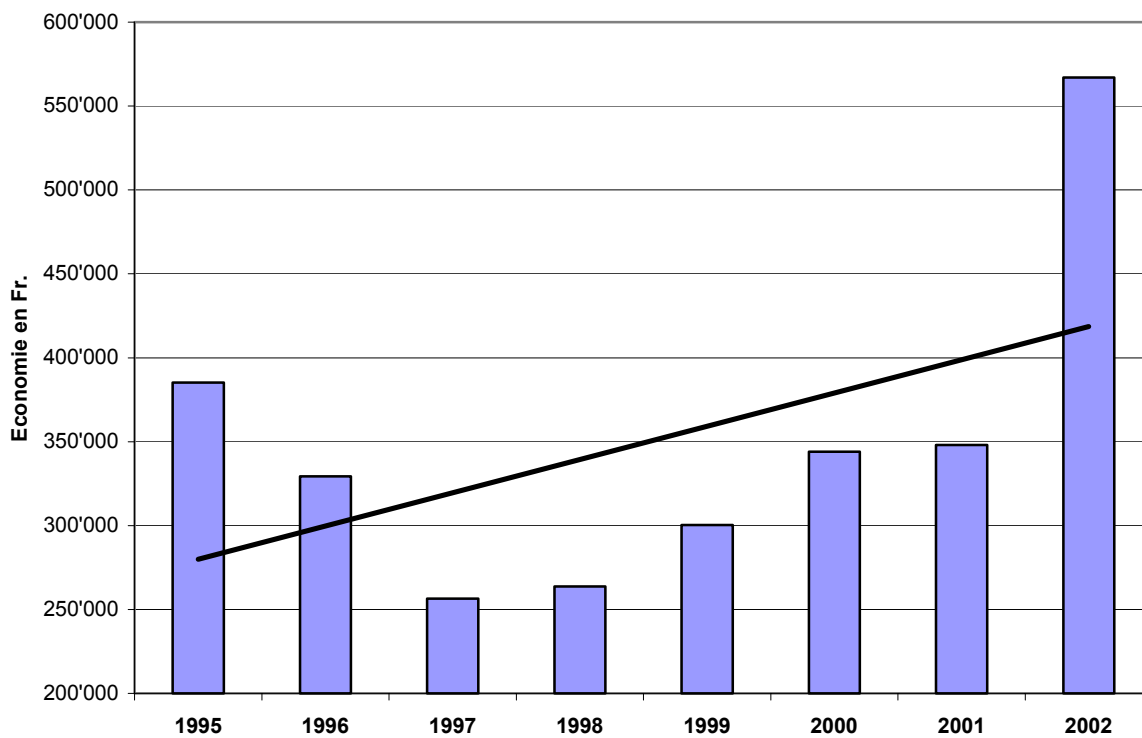


Figure 6 : Economie réalisée à Lancy sur la taxe d'élimination par incinération grâce à la récupération

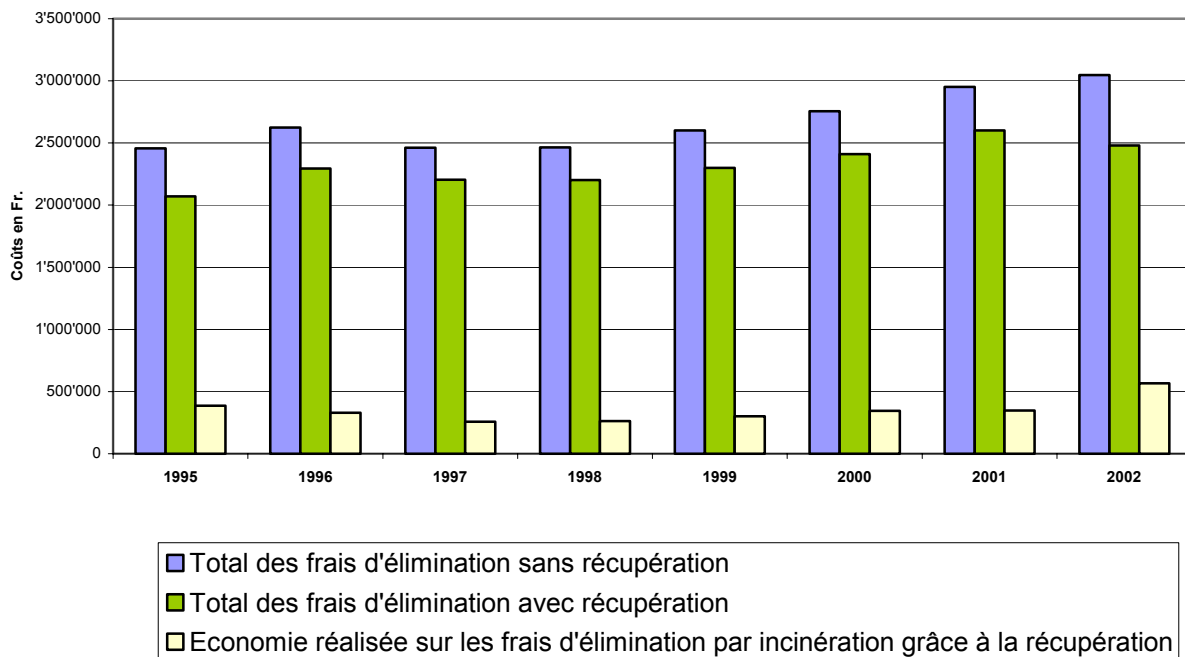


Figure 7: Total des frais d'élimination des déchets à Lancy et économies réalisées grâce au tri

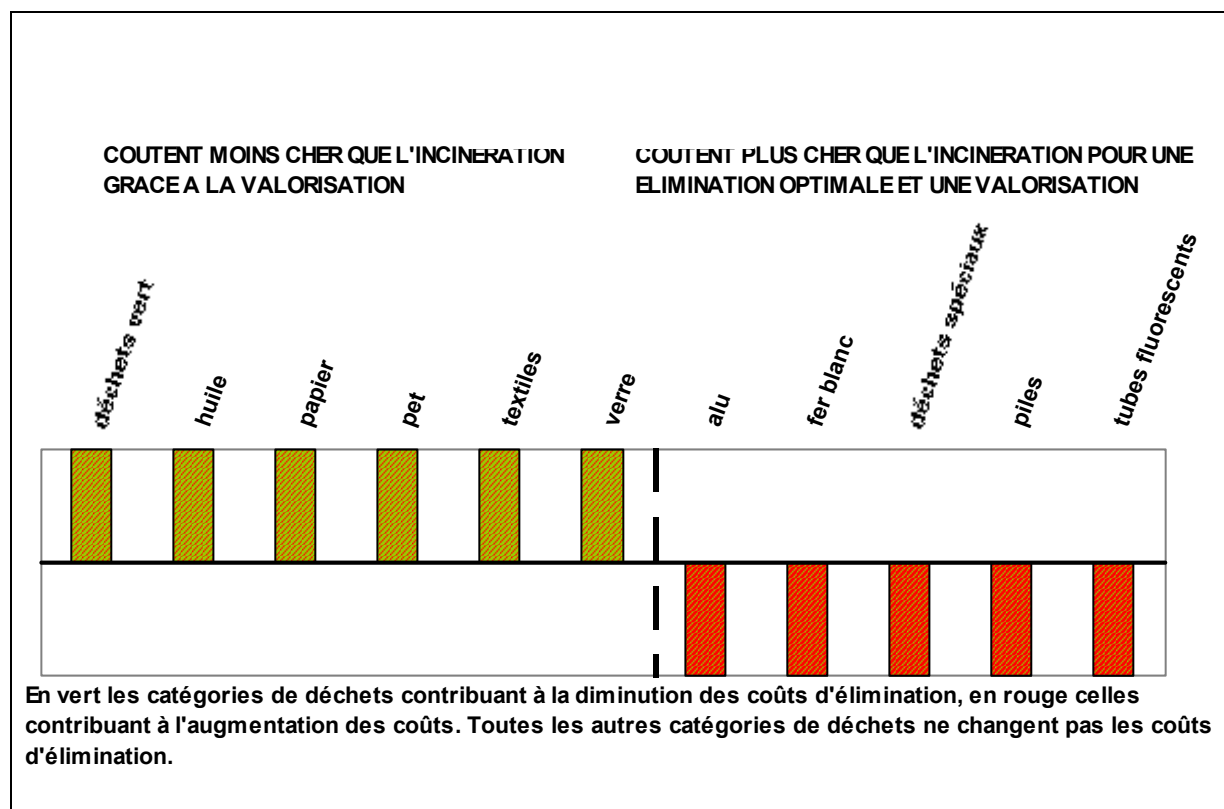


Figure 8: Contribution pour chaque type de déchets triés à la réduction des coûts d'élimination des déchets à Lancy

Grâce au tri des déchets et à la récupération, les habitants de Lancy ont économisé Fr. 567'071.- de frais d'incinération en 2002, soit une moyenne de Fr. 21.65 par habitant qui ont pu être ainsi utilisés pour une gestion plus durable des déchets. Le tri a donc permis de ramener les frais d'incinération pour l'année 2002 à Fr. 1'947'942.30 soit Fr. 74.45 par habitant au lieu de Fr. 96.10 si tous les déchets triés avaient été incinérés.

2.3 Evolution de 2002 à 2003 et innovations en 2003

Les effets de la politique de gestion des déchets de commune de Lancy sont marqués à la lecture des résultats de 2002 et de 2003:

- les ordures ménagères sont en diminution (-6.65%),
- les tonnages de récupération du papier (+12.14%), du verre (+14.42%) et du PET (+15.23%) sont en augmentation,
- le tonnage de déchets ramassé en porte à porte a très fortement augmenté: papier (+55.00%), verre (+15.50%), PET (+16.00%)

Durant l'année 2003, quatre points de récupération enterrés ont été mis en place sur la commune (avenue Eugène-Lance, chemin du Bachet, avenue du Petit-Lancy et chemin de la Caroline), dont un entièrement nouveau au chemin du Bachet.

D'autre part, la commune a mandaté l'entreprise SERBECO pour le nettoyage des espaces de récupération et une autre entreprise privée pour le nettoyage des places de pique-nique durant le week-end.

Dans le domaine de l'information et de la sensibilisation à la problématique des déchets, les élèves des écoles primaires de Lancy ont suivi un spectacle et une information sur le « littering », de plus la Ville de Lancy a participé à la Journée Propreté du 4 octobre avec deux stands d'information sur les points de récupération Palettes et Ormeaux.

3. Objectifs visés pour 2007

Atteindre les objectifs du Plan cantonal de gestion des déchets 2003-2007 :

- 45 % de récupération des déchets urbains (ménages et entreprises)
- 75% de récupération des déchets des entreprises

4. Indicateurs de développement durable

- Quantité d'ordures ménagères produites (valeur absolue en tonnes et kg/hab/an)
- Quantité d'ordures ménagères incinérées (valeur absolue en tonnes, kg/hab/an et % par rapport à la quantité totale d'ordures produite)
- Quantité de déchets recyclés par type de déchets (valeur absolue en tonnes, kg/hab/an et % par rapport à la quantité totale d'ordures produite)

5. Actions proposées dans l'Agenda 21 de Lancy pour améliorer la gestion des déchets

FICHE-ACTION N°1 : « Consulter systématiquement le Service des Parcs, Promenades et Maintenance (SPPM) sur la gestion des déchets lors de toutes les nouvelles demandes d'autorisation de construire (constructions à venir et rénovations) et lors de la préparation des PLQ »

FICHE-ACTION N°2 : « Actualiser régulièrement le Règlement communal des déchets »

FICHE-ACTION N°3 : « Inciter chaque entreprise installée sur la commune à améliorer la gestion de ses déchets, par exemple grâce à l'établissement d'un « Plan déchets »

FICHE-ACTION N°4 : « Réduire les tolérances accordées aux entreprises quant à la levée gratuite des déchets urbains mélangés »

FICHE-ACTION N°5 : « Sur les chantiers qui se déroulent sur la commune, favoriser les stratégies de gestion et d'évitement de production de déchets (notamment les plus polluants) auprès des artisans, des petites et moyennes entreprises et des particuliers »

FICHE-ACTION N°6 : « Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés (à faible teneur en polluants et peu gourmands en énergie) par les milieux professionnels, pour les chantiers conduits par la commune »

FICHE-ACTION N°7 : « Intégrer les conteneurs de déchets de manière discrète dans le paysage urbain »

ACTION N°8 (*fiche-action à rédiger*) : « Adapter le nombre, la répartition géographique et le type de points de récupération de déchets sur la commune pour répondre à l'évolution des besoins (bennes, mini-centres de tri, corbeilles et distributeurs de sachets pour chiens, etc.) »

ACTION N°9 (*fiche-action à rédiger*) : « Améliorer ou pérenniser la politique des achats des différents services communaux de manière à ce que les principaux critères du développement durable soient systématiquement pris en compte avec les fournisseurs (matières recyclables, peu ou pas polluantes, peu consommatrice en énergie, etc.) »

ACTION N°10 (*fiche-action à rédiger*) : « Assurer la mise en œuvre correcte du tri des déchets lors des manifestations qui se déroulent sur la commune (qu'elles soient organisées par la commune ou par d'autres) »

ACTION N°11 (*fiche-action à rédiger*) : « Systématiser les contacts de l'administration responsable de la gestion des déchets avec les régies, les concierges, les locataires et les propriétaires »

ACTION N°12 (*fiche-action à rédiger*) : « Intensifier l'information du public aux points de récupération »

ACTION N°13 (*fiche-action à rédiger*) : « Organiser une information ciblée auprès des régies et des concierges et élaborer un label « Concierge DD » (gestion des déchets, propreté, surveillance, etc.) »

ACTION N°14 (*fiche-action à rédiger*) : « Créer une bourse aux objets usagers gratuits »

Les membres de l'Atelier du futur « Gestion des déchets » :

Jaclyne BIANCHIN-MARGRAFF – Yves-Alain FAVRE – Françoise GABATHULER-AUBERT -

Hans GABATHULER-AUBERT - Karine MICHOU – Dimitri TSANOS – Claude VALLET –

Coordinateur : Bernard REYMOND – **Consultant administration communale** : Nestor GRAND –

Consultants ECO 21 : Jean-Bernard LACHAVANNE – Lionel SAGER.

Annexe 1:

Tableau indicatif des coûts effectifs par tonne (ou unité) de type de déchets (selon tarifs 2003 pour Lancy)

Type de déchets	Taxe	Frais annexes	Coût effectif
Piles	74.55	5'237.20	5'311.75
Tubes fluorescents	3'000.00	1'750.00	4'750.00
Déchets spéciaux (peintures)	1'345.00	688.75	2'033.75
Aluminium	1'045.00	0.00	1'045.00
Fer blanc	560.00	0.00	560.00
Branchages	85.00	468.40	553.40
Ferraille et divers	113.00	393.85	506.85
Décharge triée incinérable	269.00	181.05	450.05
Encombrants	diverses		433.45
Décharge non triée incinérable	426.05	inconnus	426.05
Balayures	269.00	145.50	414.50
Ordures ménagères	270.10	141.80	411.90
Souches	217.00	156.70	373.70
Curage canalisations et sacs de routes	159.75	203.50	363.25
Déchets verts	157.00	142.75	299.75
Imputrescibles	152.80	97.20	250.00
Déchets spéciaux (huiles)	239.95	0.00	239.95
Huiles	219.50	0.00	219.50
Papier	diverses		146.90*
Décharge gravats	64.55	44.40	108.95
Troncs	64.55	24.00	88.55
Verre	139.00	ristourne	59.35*
Electronique de loisirs	50.00	0.00	50.00
Electroménager	20.00	0.00	20.00
Frigos	75.00		5.70
PET	0.00	0.00	0.00
Informatique	0.00	0.00	0.00
Textile	0.00	0.00	0.00

Frais annexes: frais d'exploitation, ne dépendent pas directement du tonnage

*La ristourne sur la valorisation des déchets est incluse dans le calcul du coût effectif.

Annexe 2 :

Statistiques communales des déchets à Lancy.

	TAXE d'élimination pour l'incinération (Fr./t.)	Frais d'élimination (ordure ménagères)	Coûts ordures ménagères	Economie réalisée sur les frais d'élimination par incinération grâce à la récupération	Total des frais d'élimination avec récupération	Total des frais d'élimination sans récupération
1994	190.00	1'521'453.50	2'175'444.00			
1995	210.00	1'644'927.90	2'368'735.60	385'301.70	2'071'738.50	2'457'040.20
1996	215.00	1'735'699.30	2'577'503.15	329'335.45	2'294'394.90	2'623'730.35
1997	215.00	1'754'023.75	2'594'750.40	256'479.45	2'205'762.70	2'462'242.15
1998	215.00	1'705'902.45	2'577'625.45	263'642.00	2'201'484.80	2'465'126.80
1999	217.00	1'769'359.41	2'834'315.40	300'362.20	2'300'683.80	2'601'046.00
2000	228.00	1'889'406.36	2'881'703.80	344'015.45	2'411'142.95	2'755'158.40
2001	244.00	1'748'352.23	2'547'672.35	348'087.85	2'602'378.75	2'950'466.60
2002	270.10	1'947'942.29	2'970'492.20	567'071.00	2'479'175.55	3'046'246.55
2003	270.10	1'743'277.68				

	population	Production d'ordure ménagère (t):	Production globale de déchets triés soit par habitant (kg)	Production globale de déchets imputrescibles (t):	Production globale de déchets soit par habitant (kg)	Production globale de déchets (t):	Production globale de déchets (t):	Production globale de déchets (kg/hab):	total 1 selon détail	total 2 ménagère et triés	taux de recyclage (selon total 1)	taux de recyclage (selon total 2)
1994		8'007.65										
1995		7'832.99										
1996		8'073.02										
1997		8'158.25										
1998	25'568	7'934.43	310.35	2'853.24	111.60	678.04	11'465.71	448.44	11'465.71	10'787.67	24.88%	26.45%
1999	25'528	8'153.73	319.40	3'242.85	127.05	588.81	11'985.39	469.66	11'985.39	11'396.58	27.06%	28.45%
2000	26'620	8'286.87	311.30	3'310.31	124.35	486.85	12'084.03	453.95	12'084.03	11'597.18	27.39%	28.54%
2001	25'864	7'165.38	277.05	3'511.53	135.75	336.24	11'013.14	425.81	11'013.14	10'676.90	31.88%	32.89%
2002	26'172	7'211.93	275.56	3'510.74	134.14	776.21	11'498.88	446.50	11'498.88	10'722.67	30.53%	32.74%
2003	26'788	6'454.19	240.94	3'911.37	146.01	791.50	11'477.66	428.46	11'157.06	10'365.56	35.06%	37.73%

Fiche-action « Déchets 1 »

« Consulter systématiquement le Service des Parcs, Promenades et Maintenance (SPPM) sur la gestion des déchets lors de toutes les nouvelles demandes d'autorisation de construire (constructions à venir et rénovations) et lors de la préparation des PLQ».

Justification :

A l'échelle de la commune, le processus d'acceptation des demandes d'autorisation de construire (nouvelles constructions ou modifications), de même que le processus d'élaboration d'un PLQ (Plan Localisé de Quartier) ne prévoit pas de manière systématique une consultation spécialisée du SPPM sur la question des déchets.

Objectifs de la mesure :

- Consulter systématiquement le SPPM avant qu'une décision soit prise (par le Conseil municipal ou le Conseil administratif) et transmise à l'autorité cantonale (DAEL).
- S'assurer que l'élimination des déchets s'intègre dans la gestion globale des déchets de la commune.

Pertinence « développement durable » de la mesure :

- Gestion intégrée des déchets de la commune.
- Promotion du tri et de la valorisation.
- Economie d'énergie
- Economie financière.
- Economie de matière.

Descriptif de la mesure:

Modifier le processus de validation des préavis relatifs aux autorisations de construire et des PLQ en y intégrant une procédure impliquant le SPPM, lequel donnera, sur chaque dossier, son avis et ses éventuelles recommandations au Conseil administratif, avant que ce dernier transmette son préavis au Conseil municipal et à l'autorité cantonale.

Par ailleurs, le préavis émis par le Conseil administratif et/ou le Conseil municipal sur chaque dossier sera transmis pour information au SPPM ; de même, une copie de l'autorisation accordée par le DAEL sera transmise au SPPM.

Le SPPM pourra, lors de l'analyse des dossiers et après avoir obtenu l'aval du Conseil administratif, prendre des contacts pour obtenir des précisions ou autres compléments d'informations qu'il jugera nécessaires. Après délivrance de l'autorisation de construire par le DAEL, le SPPM, avec l'aval du Conseil administratif, contrôlera la bonne application des demandes.

Calendrier :

Entrée en force immédiate, après approbation du Conseil administratif.

Acteurs :

Responsable de la nouvelle procédure : le chef du SPPM et le Secrétaire général.

Principaux partenaires : le SPPM, représenté par le responsable communal des déchets ; le Conseil administratif de la Ville de Lancy.

Budget:

Activité à inclure dans le travail de l'administration communale.

Indicateurs :

Degré de prise en compte des recommandations du SPPM :

- dans le préavis du Conseil administratif ;
- dans l'autorisation du DAEL ;
- dans la réalisation du projet.

Suivi et amélioration continue :

Bilan périodique réalisé par le SPPM sur les base des indicateurs transmis au Conseil administratif et à l'administration communale.

Fiche-action « Déchets 2 »

« Actualiser régulièrement le Règlement communal des déchets »

Justification :

La mise à jour du Règlement communal des déchets ne se réalise pas de manière régulière, alors que dans les faits, le SPPM adapte régulièrement ses prestations en fonction des besoins et des exigences en la matière.

Objectifs de la mesure :

Disposer d'un document de référence tenu régulièrement à jour, prenant en compte :

- la réalité des mesures en vigueur à Lancy ;
- les nouvelles exigences aux plans cantonal et fédéral ;
- éventuellement de nouvelles recommandations.

Pertinence « développement durable » de la mesure :

Cette procédure incite à une démarche d'amélioration continue pour la gestion des déchets, en accord avec les principes du développement durable.

Descriptif de la mesure:

Agencer une révision périodique du document après avoir déterminé une fréquence souhaitable avec les personnes concernées (proposition : tous les 3 ans). Dans la prochaine édition du Règlement communal des déchets, créer dans l'article 30 un alinéa 3 avec le texte « Le présent règlement est mis à jour tous les 3 ans ».

Calendrier :

Entrée en force immédiate, après approbation du Conseil administratif.

Acteurs :

Responsable de la nouvelle procédure : le chef du SPPM et le Secrétaire général.

Principaux partenaires : le SPPM, représenté par le responsable communal des déchets ; le Conseil administratif, le Conseil municipal et le Conseil d'Etat.

Budget:

(Néant).

Indicateurs

Dans les nouvelles éditions, indiquer schématiquement, en introduction, les principales modifications par rapport à la précédente édition.

Suivi et amélioration continue :

Communication des nouvelles éditions à l'administration communale et information à la population.

Fiche-action « Déchets 3 »

« Inciter chaque entreprise installée sur la commune à améliorer la gestion de ses déchets, par exemple grâce à l'établissement d'un « Plan déchets »

Justification :

Le Canton entreprend des actions pour favoriser une bonne gestion des déchets dans les entreprises genevoises. Pourtant, de nombreuses entreprises lancéennes n'appliquent pas suffisamment ou pas encore les recommandations cantonales.

Objectifs de la mesure :

Favoriser une meilleure gestion des déchets dans les entreprises sises sur le territoire communal en prolongeant, à Lancy, les mesures incitatives proposées par l'administration cantonale.

Pertinence « développement durable » de la mesure :

- Gestion intégrée des déchets de la commune.
- Promotion du tri et de la valorisation.
- Economie d'énergie
- Economie de matière.
- Economie financière.

Descriptif de la mesure:

Concevoir une information incitative qui sera adressée aux entreprises de Lancy. Les inviter à entrer en contact avec le SPPM, qui agirait en tant que consultant pour fournir des conseils et apporter un soutien à la mise en place de « plan déchets » personnalisés.

L'information première faite aux entreprises pourrait s'inscrire dans une démarche de communication plus large visant à les impliquer dans plusieurs aspects du développement durable.

Les entreprises qui se montrent bien organisées à ce sujet pourraient être citées et mises en valeur, notamment auprès des autres entreprises et de la population lancéenne.

Calendrier :

Mise en place au cours de l'année 2005

Acteurs :

Responsable de la nouvelle procédure : le chef du SPPM et le Secrétaire général.; collaboration pour la mise en place d'une stratégie de communication auprès des entreprises : le Service information de la commune.

Budget:

Le budget d'information aux entreprises pourrait être appréhendé dans une vision plus générale de la communication de la municipalité aux entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Lancy.

Indicateurs:

- Données sur les entreprises qui se manifestent auprès du SPPM (quantité, raisons, etc.).
- Nombre de « plans déchets » mis en place.
- Evolution du volume des déchets avant et après la mise en place des mesures.

Suivi et amélioration continue :

Prévoir un contact avec les entreprises de Lancy pour poursuivre les incitations et les informer sur l'évolution du sujet. Réaliser une note annuelle d'activité relative à cette mesure avec les éventuelles améliorations utiles à mettre en place pour la période suivante (réalisation du SPPM adressé à l'administration communale).

Fiche-action « Déchets 4 »

<p>« Réduire les tolérances accordées aux entreprises quant à la levée gratuite des déchets urbains mélangés »</p>

Justification :

A ce jour, parmi les 1100 entreprises référencées à Lancy, les plus grandes entreprises gèrent intégralement leurs déchets. Par contre, de nombreuses entreprises de plus petite taille produisent en quantité des déchets urbains mélangés sans en supporter tous les coûts.

Selon l'actuel « Règlement communal de déchets », les entreprises qui ne gèrent pas elles-mêmes leurs déchets bénéficient d'une tolérance (prise en charge financière par la commune), à savoir une levée gratuite de leurs déchets urbains mélangés jusqu'à concurrence d'un container de 800 litres par semaine. Au-delà de cette limite, les entreprises paient l'intégralité du coût des levées à une entreprise qu'elles mandatent pour ce travail. En septembre 2004 par exemple, 710 containers ont été levés dans les entreprises, dont 270 à la charge de la commune et 440 à la charge des entreprises. (source : SPPM).

Objectifs de la mesure :

Favoriser une réduction de la quantité totale de déchets urbains mélangés produits par les entreprises sises sur le territoire communal.

Pertinence « développement durable » de la mesure :

- Promotion du tri et de la valorisation dans les entreprises.
- Economies financières pour la commune (réduction du coût du traitement des déchets grâce à une augmentation du tri et de la valorisation).

Descriptif de la mesure:

Réduire et à terme supprimer les tolérances accordées aux entreprises. Des dérogations pourront être accordées aux petites entreprises pour leur permettre de déposer le papier et le verre aux points de récupération communaux.

Cette mesure sera coordonnée avec le Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) et l'ACG (Association des communes genevoises).

Cette mesure nécessitera l'actualisation du Règlement communal de déchets et devra être communiquée à l'ensemble des entreprises.

Acteurs :

Responsable de la nouvelle procédure : le chef du SPPM et le Secrétaire général.

Principaux partenaires : le mandataire chargé de la levée des déchets ; le SPPM représenté par le responsable communal des déchets ; le Conseil administratif, le Conseil municipal, le Service « information » (mesure d'encouragement), le Conseil d'Etat (modification du Règlement communal).

Budget :

Le budget d'information aux entreprises sera appréhendé dans une vision plus générale de la communication de la municipalité aux entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Lancy.

Il sera nécessaire d'évaluer, auprès du SPPM, les coûts et réduction de charges générés par cette mesure.

Indicateurs :

- Nombre de contacts directs et d'interventions auprès des entreprises.
- Nombre d'entreprises touchées par la mesure
- Evolution globale du volume des déchets urbains mélangés collectés auprès des entreprises.

Suivi et amélioration continue :

Evaluer régulièrement les résultats et les intégrer dans le rapport d'activité annuel relatif à la gestion des déchets (rapport du SPPM adressé au Conseil administratif).

Fiche-action « Déchets 5 »

« Sur les chantiers qui se déroulent sur la commune, favoriser les stratégies de gestion et d'évitement de production de déchets (notamment les plus polluants), auprès des artisans, des petites et moyennes entreprises et des particuliers ».

Justification :

En matière de gestion des déchets, les chantiers organisés par la commune appliquent des recommandations strictes, notamment celles provenant de l'adhésion de la ville à la Charte « PGD » (« Pensez-y, pensez tri »).

Selon le GEDEC (Service cantonal de gestion des déchets), les mandataires doivent soumettre, avant l'ouverture de chaque chantier prévu dans le canton de Genève, une déclaration de gestion des déchets sur un formulaire ad-hoc ; à cela se rajoute, après l'achèvement des travaux, un formulaire de contrôle avec une statistique des déchets réellement générés.

Selon les constatations du SPPM, c'est plutôt sur les chantiers privés qui font intervenir de petites entreprises et des artisans que persistent des risques élevés de mauvaise gestion des déchets. Le SPPM n'a pas le mandat de contrôler ces chantiers privés ou le maître d'œuvre est le seul responsable.

Objectifs de la mesure :

- 1 - Garantir un processus d'amélioration continue de la gestion des déchets dans les chantiers conduits par la commune.
- 2 - Développer une meilleure gestion des déchets sur les chantiers privés, en portant une attention particulière sur les déchets les plus polluants et en intervenant principalement auprès des petites entreprises, des artisans et des particuliers.

Pertinence « développement durable » de la mesure :

- Promotion du tri et de la valorisation sur les chantiers.
- Limitation des risques de pollution (peintures, matériaux divers)

Descriptif de la mesure:

Intervenir sur les chantiers qui se déroulent sur la commune pour :

- 1 - vérifier l'application des mesures cantonales ;
 - 2 - obtenir des résultats immédiats ;
 - 3 - favoriser de meilleurs comportements chez les professionnels et les particuliers concernés.
- Pour cela, désigner un « inspecteur assermenté » ou inclure cette activité dans le mandat d'un ou de plusieurs agents municipaux.

Acteurs :

Responsable de la nouvelle procédure : le chef du SPPM et le-la Secrétaire général-e.

Principaux partenaires : le SPPM représenté par le responsable communal des déchets ; le Conseil administratif, le Conseil municipal, le Service « information » (mesure d'encouragement), le Conseil d'Etat (modification du Règlement communal).

Budget :

Activité à inclure dans le travail de l'administration communale.

Indicateurs :

- Nombre, types, résultats des interventions sur les chantiers.

Suivi et amélioration continue :

Evaluer régulièrement les résultats et les intégrer dans le rapport d'activité annuel relatif à la gestion des déchets (rapport du SPPM adressé au Conseil administratif).

Fiche-action « Déchets 6 »

« Promouvoir l'utilisation de matériaux écologiques à faible teneur en polluants et peu gourmands en énergie et de matériaux recyclés sur les chantiers conduits par la commune ».

Justification :

L'Atelier 7 « Ecologie au travail, matériaux de construction », au sein du DAEL, développe actuellement une Directive sur le choix des matériaux de construction, assortie d'un rapport explicatif et d'une directive d'application (disponible mi-2005).

Il est prévu que cette directive soit appliquée sur les chantiers du canton, des SIG, des HUG et de la Ville de Genève. Cette directive concerne les graves et bitumes recyclés, la minimisation de l'émission de COV (Composés organiques volatiles), une liste rouge des matériaux à ne pas employer et prévoit de demander une justification pour l'emploi de matériaux polluants peu substituables. Elle comprend également des recommandations visant à l'utilisation de matériaux qui seront recyclables lors de la démolition de l'ouvrage. Ces directives sont applicables, avec ou sans modifications, aux chantiers de la commune de Lancy.

Objectifs de la mesure :

Développer l'utilisation de matériaux à faible teneur en polluants et peu gourmands en énergie ainsi que de matériaux recyclés sur les chantiers conduits par la commune et y promouvoir une gestion durable des déchets.

Pertinence « développement durable » de la mesure :

- Diminution de la pollution.
- Economie de ressources primaires.
- Promotion du tri et de la valorisation sur les chantiers.
- Réduction de coûts de traitement de déchets.

Descriptif de la mesure:

Lors de la préparation de l'appel d'offres pour les chantiers de la commune, le Service des travaux et construction s'assure que les directives qui sont imposées aux mandataires et aux soumissionnaires concernant l'emploi de matériaux à faible teneur en polluants et peu gourmands en énergie ainsi que de matériaux recyclés soient appliquées.

Acteurs :

Responsable de la nouvelle procédure : le chef du Service des travaux et construction et le Secrétaire général.

Principaux partenaires : le Conseil administratif et la Commission des travaux et constructions du Conseil municipal.

Budget :

Activité à inclure dans le travail de l'administration communale.

Indicateurs :

- Proportion, quantité et types de matériaux à faible teneur en polluants et peu gourmands en énergie et recyclés utilisés dans les chantiers.

Suivi et amélioration continue :

Evaluer régulièrement les résultats et les intégrer dans le rapport d'activité annuel du Service des travaux et constructions (rapport adressé au Conseil administratif).

Fiche-action « Déchets 7 »

« Intégrer les conteneurs de déchets de manière discrète dans le paysage urbain ».

Justification :

Un grand nombre de conteneurs sont très visibles dans le paysage urbain, ce qui constitue une pollution visuelle.

Objectifs de la mesure :

Réduire le nombre de containers « exposés » à la vue de tous. Promouvoir ou initier des aménagements qui rendraient leur présence plus discrète.

Pertinence « développement durable » de la mesure :

- Promotion d'un environnement urbain plus esthétique (qualité de vie).

Descriptif de la mesure:

Recenser les lieux où des conteneurs sont trop visibles. Adresser une communication incitative aux personnes responsables (propriétaires, régies) sur ce sujet. Envisager une contribution financière visant à aménager un espace discret pour entreposer les conteneurs ou les enterrer.

Acteurs :

Responsable de la nouvelle procédure : le chef du SPPM et le Secrétaire général.

Principaux partenaires : le SPPM représenté par le responsable communal des déchets ; le Conseil administratif, la Commission des travaux et constructions, le Service « information » (mesure d'encouragement) ; les propriétaires d'immeubles, les régies immobilières.

Budget :

A établir en fonction des projets.

Indicateurs :

- Lieux concernés (nombre, type, propriétaires)
- Solutions trouvées (nombre, nature, coûts)

Suivi et amélioration continue :

Evaluer régulièrement les résultats et les intégrer dans le rapport d'activité annuel relatif à la gestion des déchets (rapport du SPPM adressé au Conseil administratif).

Fiche-problématique

Propositions de l'Atelier du futur n°5 : Lutte contre le gaspillage d'énergie dans les bâtiments

1. Problématique générale

Notre consommation d'énergie se situe au coeur du débat sur le développement durable, principalement pour trois raisons :

- Notre niveau de consommation n'est pas généralisable, faute de ressources naturelles. Si le monde entier menait le même train de vie qu'un Suisse, il faudrait 2,9 planètes¹
- Le prix du pétrole qui ne cesse d'augmenter avec la diminution des stocks, la croissance de la demande et les problèmes géopolitiques ;
- La pollution atmosphérique engendrée par l'utilisation de l'énergie fossile, entraînant maladies respiratoires et réchauffement climatique, etc..

Des solutions pour le remplacement des énergies fossiles à moyen terme existent, mais comme actuellement le coût de l'énergie n'intègre pas les coûts externes (dégâts causés par la consommation d'énergie à l'environnement, à la santé, aux bâtiments, etc.) les solutions de remplacement (énergies renouvelables), dont le coût de production est plus élevé, ne sont pas mises sur un pied d'égalité. De ce fait elles ne sont pas encore suffisamment compétitives (en terme économique) et, par conséquent, ont encore de la difficulté à être acceptées à une grande échelle.

Quel que soit le mode de production, une des voies incontournables consiste à diminuer notre consommation d'énergie. Pour être efficace, il faut se fixer des objectifs quantitatifs et se donner les moyens de les atteindre.

Dans les bâtiments existants, une réduction de 15% de la consommation d'énergie thermique est possible grâce à l'optimisation énergétique (pour les bâtiments neufs l'économie d'énergie est de l'ordre de 60% si l'on vise le standard MINERGIE). C'est l'objectif du plan directeur cantonal de l'énergie.² C'est une approche réaliste et peu coûteuse pour tendre vers un développement durable.

L'économie d'énergie devrait être l'objet d'un souci constant dans les différentes constructions nouvelles et à transformer.

Le D.A.E.L, par l'intermédiaire du ScanE, exige, depuis l'année 2003, lors de constructions ou de transformations d'immeubles (pour les objets de plus de 3'000 m²), un concept énergétique avec des objectifs chiffrés.

Pour les constructions nouvelles, les valeurs de consommation se situent aux environs de **400 MJ/m²/an**.

Dans certains cas, des communes ou des particuliers, conscients du problème et désireux d'être plus performants, ont des exigences accrues et tendent vers l'obtention d'un label MINERGIE qui est de **160 MJ/m²/an**.

¹ WWF Suisse <http://www.wwf.ch/fr/NewsService/Nouveautes/medias/mediadetail.cfm?uMedienID=568>

² Plan directeur cantonal de l'énergie, ScanE, DIAE, Genève, mars 2004.

2. Situation actuelle à Lancy

La commune de Lancy, propriétaire d'un parc immobilier important de 137 immeubles (environ 762 appartements), bâtiments administratifs, centres sportifs, crèches, garderies, écoles, restaurants scolaires, bibliothèques municipales et salles diverses, est une commune consciente du problème et a déjà mis à son profit de nombreuses actions en termes d'économie d'énergie s'inscrivant dans la perspective du Développement durable.

Pour les rénovations et constructions nouvelles, un bureau d'ingénieurs a été mandaté par la municipalité pour élaborer un concept énergétique incluant par exemple :

- en habitat individuel : capteurs solaires thermique pour l'eau chaude sanitaire (le plus couramment), des toitures végétalisés, la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage, des capteurs solaires thermiques pour le chauffage de l'eau des piscines et de la douche extérieure, etc.
- dans le cadre de la rénovation d'immeubles, la pose d'une isolation thermique extérieure, de vitrages isolants, l'amélioration de l'efficacité des installations de production de chaleur, l'amélioration des consommations des communs d'immeubles, etc.
- la réfection et l'optimisation de l'efficacité de l'éclairage dans les écoles.
- des contrats d'entretiens à la performance pour les installations de chauffage et de ventilation des immeubles.

La commune de Lancy développe déjà une telle politique de rénovation allant dans le sens des économies d'énergie.

Les mesures prises devraient être complétées par un organe de « monitoring » qui permettrait de procéder au contrôle et à l'entretien constant des installations, au suivi des consommations d'énergie, à la correction des mesures en cas d'efficacité insuffisante, à l'intervention rapide en cas de dérives et à l'établissement de bilans énergétiques.

Ces actions cherchent à atteindre les objectifs fixés en agissant sur les dépenses d'énergie et d'eau et en prônant celles allant dans le sens du développement durable.

Lancy a lancé un audit afin d'évaluer les efforts à fournir pour obtenir le label « Cité de l'énergie ». Les résultats sont en cours d'analyse.

3. Objectifs visés

- Établissement d'un diagnostic de la situation actuelle en matière de dépenses d'énergie et d'eau à Lancy et analyse de celles-ci
- Définition et hiérarchisation des besoins
- Détermination des actions prioritaires

D'ici 2010, sur l'ensemble de la commune de Lancy :

- Diminution de la consommation d'énergie fossile de 10 %
- Diminution de la consommation d'électricité de 10 %
- Diminution de la quantité d'eau consommée de 10 %
- Augmentation de la part d'énergie renouvelable de 10 % dans la consommation totale

Ces objectifs se réfèrent au plan directeur cantonal de l'énergie. Ils devront être revus et affinés par le « spécialiste énergie » de la commune (voir fiche-action no. 1).

Il faudra fixer au moins deux niveaux d'objectifs : un niveau « **seuil** » qui devrait être atteint par chaque citoyen et entreprise privée et un niveau « **cible** » que la commune doit viser pour montrer l'exemple.

Les diverses actions proposées ici par l'Atelier devraient contribuer à faciliter l'obtention du label «Cité de l'énergie» par la commune de Lancy. Celle-ci a déjà posé sa candidature et un premier audit a déjà été effectué. A noter qu'actuellement à Genève, seules les communes de Meyrin et de Vernier sont labellisées « Cité de l'énergie ».

4. Indicateurs de développement durable pour le secteur immobilier

- Quantité d'énergie fossile consommée annuellement sur la commune et par habitant
- Quantité d'énergie électrique consommée annuellement sur la commune et par habitant
- Quantité d'eau consommée annuellement sur la commune et par habitant
- Quantité d'énergie renouvelable produite annuellement sur la commune et par habitant
- Quantité d'énergie non renouvelable économisée annuellement sur la commune et par habitant
- Quantité de CO2 non produite (évitée) annuellement sur la commune et par habitant
- Part de l'énergie renouvelable produite / part de l'énergie non renouvelable consommée par années sur la commune (%)
- Part de l'énergie non renouvelable économisée / part de l'énergie non renouvelable consommée par année sur la commune (%)
- Évolution de la consommation totale d'énergie par habitant, par entreprise

5. Actions proposées dans l'Agenda 21 de Lancy

Les actions suivantes sont proposées pour diminuer la consommation et le gaspillage d'énergie dans les bâtiments publics et privés de la commune. Ces actions sont à considérer dans le cadre de la mise en œuvre des actions proposées par les Ateliers du futur No 2 (SME) et No 4 (Déchets)

FICHE-ACTION N°1

Former / Engager une personne « M. ou Mme Énergie » qui sera responsable de la sensibilisation et de la formation de personnes habitant et travaillant sur la commune afin que chacun devienne acteur pour réduire la consommation d'énergie sur la commune.

FICHE-ACTION N°2

Consulter systématiquement un responsable des bâtiments (M. ou Mme Energie ?) de la commune lors de toutes les nouvelles demandes d'autorisation de construire (constructions à venir et rénovations) et lors de la préparation des PLQ.

A titre de référence, une liste de recommandations aura été établie en partenariat avec des spécialistes, destinée aux promoteurs, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, régisseurs et propriétaires particuliers,

FICHE-ACTION N°3

Création d'une coopérative d'habitation exemplaire labellisée «MINERGIE» et intergénérationnelle

ACTION N°4 (fiche-action à rédiger)

Organisation d'une série d'exposés donnés par Terrawatt (C. Jeanneret) auprès de tous les maîtres et élèves des écoles de Lancy pour les encourager à initier des classes d'énergie.

(coût réduit à la rémunération des conférenciers, à la publication de documents et au suivi de l'action dans les écoles par la municipalité ; avantages écologiques, économiques et sociaux probants, cf Vernier).

Action N°4 - Réaction de M. Alain Gaumann, Bureau EnergyEco, Coordinateur plateforme-immobilier mandaté par le ScanE : « Je pense que c'est une bonne idée et que celle-ci pourrait être financée par le fond pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables des collectivités publiques que je préside.

Nous avons déjà financé ce genre de projet qui fait partie des objectifs du fond (Ogure-Pédago avec l'association Terrawatt). Il faudrait faire la demande, avec un budget, auprès du ScanE (M. Spierer) qui traite les dossiers. ».

Les membres de l'Atelier du futur « Energie ».

Andrée JELK-PEILA – Maribel MALAGOLI – Alain MATHIEU – Benoît MOLINEAUX – Bernard DE ROVINELLI - Gérard STOECKLI - **Coordinateur** : Italo GALEOTTO – **Consultant administration communale** : Jean-Pierre COTE – **Consultant ECO 21** : Raphaëlle JUGE.

Fiche-action « Energie 1 »

« Former / Engager une personne « M. ou Mme Énergie » à la commune de Lancy, connaissant bien les bâtiments gérés par la commune et les spécificités locales. Cette personne sera responsable des économies d'énergie et d'eau sur la commune. Elle interviendra notamment auprès des principaux acteurs de l'immobilier actifs sur la commune. »

Problématique générale

Afin de bien poser le diagnostic, proposer et garantir l'efficacité des mesures d'économie d'énergie dans la continuité au sein de la commune, il est nécessaire d'avoir une structure de contrôle et de suivi permettant la durabilité du concept initial.

Cet organe de contrôle est chargé d'établir des bilans, de veiller à conserver le concept initial, voire même de l'améliorer de manière quantifiable, de corriger les dérives, d'informer, d'éduquer et de compléter la qualification des personnes préposées à la maintenance des immeubles dans une optique de développement durable.

L'objectif visé par l'action projetée est la formation d'une personne compétente sur la commune agissant à plusieurs niveaux.

- Chargée d'acquérir une bonne connaissance de la problématique locale, capable d'établir un diagnostic et de dégager des solutions, cette personne servira d'interlocuteur au niveau des autorités et des différents acteurs de la construction et de l'immobilier pouvant être associées aux mesures proposées.
- Ayant le goût de transmettre ses connaissances, cette personne sera également chargée de sensibiliser et informer les responsables des établissements et immeubles de la commune et des privés (régies, concierges notamment) aux économies d'énergie et d'eau, d'organiser la formation continue des enseignants et de faire travailler les élèves sur les actions possibles d'économie d'énergie.
- Elle sera également chargée de mettre en place une structure de contrôle et de suivi qui permettra d'assurer la durabilité du concept initial.

Il est prévu d'assurer un suivi des fruits de son travail, d'établir des bilans des résultats (économies d'énergie, changements de comportement) engendrés par ses activités et de prendre les éventuelles mesures correctives qui s'imposent.

En outre, le préposé devrait suivre une formation continue par l'intermédiaire du ScanE, des grandes écoles, du programme Suisse-Energie, du CUEPE, etc.

Justification

- Les problèmes ne sont pas simples. Il faut trouver une personne dont la gestion de l'énergie est la principale activité, pour comprendre la problématique, choisir, évaluer des solutions.
- Une commune de la taille de Lancy qui gère 137 immeubles se doit d'avoir un responsable énergie, qui pourra servir d'interlocuteur à tous les niveaux ;
- Fort potentiel d'économies financières possibles grâce à des installations et / ou rénovations, avec des temps de retour sur investissements tout à fait intéressants.
- Fort potentiel d'économies d'énergie possibles grâce aux changements de comportement à différents niveaux (individuel et collectif qui pourront se répercuter sur d'autres secteurs que l'immobilier)
- L'information seule se révèle peu efficace pour influencer les comportements. La formation et la sensibilisation sont nécessaires.
- Le suivi et l'évaluation des mesures mises en place sont indispensables pour orienter les décisions.

.../...

Il est difficile de répondre à la question de savoir si le salaire est compensé par les économies d'énergie sans connaître le potentiel d'économie d'énergie de la commune.

Toutefois, l'expérience incite à répondre par l'affirmative en tout cas durant les premières années, notamment si le potentiel d'économie d'énergie est important.

Selon M. Schaetti, « Monsieur Energie » de Vernier, une gestion rationnelle de l'énergie dépensée pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments de la commune peut entraîner jusqu'à Fr. 700'000.- d'économie par an pour un investissement salarial estimé à Fr. 50'000.- environ (*une audition de cette personne qui jouit d'une expérience de près de 20 ans dans le domaine serait sans doute profitable*).

Objectifs de la mesure

- Diminution de la consommation d'énergie et d'eau sur la commune (voir les objectifs de la problématique générale)
- Formation, sensibilisation des habitants en commençant par les enfants
- Promotion des énergies renouvelables.
- Diminution de la pollution sur la commune
- Oeuvrer dans le cadre de l'obtention du label « Cité de l'énergie »
- Évaluer la pertinence et l'efficacité des différentes actions mises en place
- Disposer d'une personne-ressource pour la résolution des questions énergétiques sur la commune

Pertinence «DD »

Voir problématique générale

Descriptif de la mesure (cahier de charges de « M. ou Mme Énergie »)

La personne doit être motivée et convaincue du bien-fondé de son travail

- Se former pour répondre au cahier des charges
- Formation des responsables de bâtiments sur la commune (concierges en particulier),
- Relations avec les sociétés de maintenance et de surveillance
- Formation des enseignants, intervention dans les écoles
- Information, formation auprès des locataires et des propriétaires
- Information, formation auprès des employés, entreprises, etc.
- Suivi des dossiers (demandes d'autorisation de construire, rénovations, entretien et réparations, etc.)
- Rédaction de fiches, articles, textes (journaux d'enseignants, de la commune, site Internet, Elan-21, etc.)

Calendrier

Entrée en fonction une fois l'action adoptée par le CM (1^{er} trimestre 2005), occupation estimée un à mi-temps au minimum.

Temps de formation estimé à 6 mois.

Premier bilan après 1,5 à 2 ans.

Acteurs

Commune de Lancy : Service des travaux et constructions

M. ou Mme Energie

Partenaires : ScanE, CUEPE, Ville et Canton, Coordinateurs plate-forme immobilier (EnergEco) et plate-forme collectivités publiques (Bourquin & Stencek), Ogure-Pédago (Terrawatt), Suisse-Energie, associations , etc.

.../...

Budget

Occupation estimée à mi-temps d'une personne qualifiée et octroi d'un budget de fonctionnement à définir pour mettre en place les premières mesures.

Cours de formation complémentaire de l'employé la 1^e année : Fr. 2'000.- à 5'000.- .

Il existe des cours de formation proposés par le ScanE et SuisseEnergie pour les responsables énergie des communes. Ceux-ci sont généralement payants mais à des coûts peu élevés. Une formation de gestionnaire de l'énergie est aussi dispensée par le technicum de Bienne.

Formation continue les années suivantes : Fr. 2'000.- / an.

A noter que les économies d'énergies générées sur les bâtiments gérés par une commune de la taille de Lancy pourront compenser le salaire et les frais de roulement dès la 3^{ème} ou 4^{ème} année de travail. L'exemple de la commune de Vernier est tout à fait convaincant sur ce point en particulier.

Indicateurs (voir aussi problématique générale)

Consommation d'énergie des différents secteurs

Suivi et amélioration continue

Bilans périodiques à réaliser et présenter aux autorités communales

Remarque

Lier cette action à celles entreprises sur les déchets et le SME.

Fiche-action « Energie 2 »

« Consulter systématiquement le responsable des bâtiments de la commune, au sujet des questions énergétiques et des consommations d'eau, lors de toutes les demandes d'autorisation de construire (constructions à venir et rénovations) et lors de la préparation des PLQ».

Justification

Le processus d'acceptation des demandes d'autorisation de construire (nouvelles constructions ou modifications), de même que le processus d'élaboration d'un PLQ (Plan Localisé de Quartier) ne prévoient pas de manière systématique une consultation spécialisée, à l'échelle communale, sur le thème de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau.

Objectifs de la mesure

- Consulter systématiquement un spécialiste de la commune avant qu'une décision soit prise (par le Conseil municipal ou le Conseil administratif) et transmise à l'autorité cantonale (DAEL).
- S'assurer que le souci d'une utilisation rationnelle de l'énergie et d'eau soit pris en considération lors de toutes les nouvelles constructions sur la commune.

Pertinence « développement durable » de la mesure

- Economie d'énergie thermique
- Economie d'énergie électrique
- Economie d'eau
- Promotion des énergie renouvelables
- Economie financière
- Lutte contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique.

Descriptif de la mesure

Modifier le processus de validation des préavis relatifs aux autorisations de construire et des PLQ en y intégrant une procédure impliquant le responsable des questions énergétiques dans les bâtiments de la commune, lequel donnera, sur chaque dossier son avis en matière d'énergie et ses éventuelles recommandations au Conseil administratif, avant que ce dernier transmette son préavis au Conseil municipal et à l'autorité cantonale.

Par ailleurs, le préavis émis par le Conseil administratif et/ou le Conseil municipal sur chaque dossier sera transmis pour information au responsable des bâtiments de la commune ; de même, une copie de l'autorisation accordée par le DAEL lui sera transmise.

Le responsable des bâtiments de la commune pourra, lors de l'analyse des dossiers et après avoir obtenu l'aval du Conseil administratif, prendre des contacts pour obtenir des précisions ou autres compléments d'informations qu'il jugera nécessaires. Après délivrance de l'autorisation de construire par le DAEL, le responsable des bâtiments de la commune, avec l'aval du Conseil administratif, contrôlera la bonne application des demandes.

Calendrier

Entrée en force immédiate, après approbation par les autorités municipales.

Acteurs

Responsable de la nouvelle procédure : le responsable des bâtiments de la commune et le Secrétaire général.

Principaux partenaires : le Service des travaux et constructions, le Conseil administratif de la Ville de Lancy

Budget

Activité à inclure dans le travail de l'administration communale.

.../...

Indicateurs

Degré de prise en compte des recommandations du responsable des bâtiments de la commune :

- dans le préavis du Conseil administratif ;
- dans l'autorisation du DAEL ;
- dans la réalisation du projet.

Suivi et amélioration continue

Bilan périodique dressé par le responsable des bâtiments de la commune, sur la base des indicateurs transmis au Conseil administratif et à l'administration communale.

Fiche-action « Energie 3 »

« Créer une coopérative d'habitation exemplaire labellisée MINERGIE et intergénérationnelle sur Lancy »

Problématique générale

Depuis plusieurs années à Genève, la CODHA³ apporte son soutien à la réalisation de coopératives d'habitation, dans le but de

- Retirer des immeubles du marché immobilier traditionnel
- Les remettre en gestion aux habitants sous forme de bail associatif
- Garantir aux habitants un loyer correspondant aux coûts réels de l'immeuble.

Avec l'aide de la CODHA, de nombreux projets ont vu le jour.

Une coopérative d'habitation autogérée dans laquelle les habitants ont investi favorise une gestion plus proche de leurs besoins et plus respectueuse des investissements.

Il est possible d'obtenir des aides personnalisées.

MINERGIE est un label de qualité destiné aux bâtiments neufs et rénovés. La marque est soutenue conjointement par la Confédération, les cantons et l'économie et protégée contre son utilisation abusive.

Justification

Une coopérative d'habitations permettrait de mettre en application de façon exemplaire plusieurs aspects du DD, dans les domaines social, économique et environnemental. En effet, le logement représente un aspect de la vie quotidienne qui concerne chaque personne et où les enjeux liés au DD sont d'importance capitale (marché immobilier, aménagement du territoire, déplacements, consommation d'énergie, économie familiale, liens sociaux, etc).

Il existe actuellement très peu de bâtiments « MINERGIE » à Genève, alors qu'il y en a bien davantage en Suisse allemande. En promouvant cette initiative, la commune de Lancy ferait ainsi figure de pionnier en la matière.

Le coût de renchérissement d'une construction MINERGIE est de l'ordre de 1% à 6% (source : ScanE), mais elle bénéficie d'aides financières directes qui sont substantielles (maison individuelles, fr. 40.--/m², plafond à fr. 10'000.- ; immeuble de logement, fr. 30.--/m², plafond à fr. 100'000.- ; immeuble administratif, fr. 20.--/m², plafond à fr. 50'000.-). Des aides financières indirectes sont également octroyées :

- subventions pour les installations solaires (environ 40 % du coût total)
- prêts du Fonds pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- dérogations pour le DIFC/DIFCS (décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude) coûts évités : Fr. 10.--/m² à la construction et environ Fr. 1.--/m² à l'exploitation.
- taux d'intérêts hypothécaire favorable dans certaines banques (Raiffeisen, BCG)
- mesures fiscales

Le coût annuel moyen d'exploitation est d'environ 1 % inférieur à un immeuble « normal » (calcul du coût sur une période de 30 ans tenant compte de l'investissement, de l'exploitation et du coût des énergies)

En outre, les économies d'énergie engendrées compensent en partie le surcoût de la construction car la consommation d'énergie est de l'ordre de 60% inférieure à un bâtiment conventionnel et, compte tenu de la durée de vie du bâtiment et des installations techniques, le surcoût de la construction est relativement vite compensé par les économies d'énergie (cela dépend essentiellement de l'évolution du prix de l'énergie et des taux d'intérêts).

Toutefois, il faut se rappeler que c'est le maître d'ouvrage qui investit dans le surcoût mais que c'est les locataires qui en bénéficient, notamment par les baisses des charges de chauffage, Le retour sur investissement n'est donc pas direct pour le maître d'ouvrage.

Un élément à prendre également en compte est la valeur de l'immeuble. Un bâtiment labellisé MINERGIE aura une valeur supérieure à un immeuble conventionnel.

³ Coopérative de l'Habitat Associatif, 24 rue de Montbrillant – CP 2237 – 1211 Genève 2

Objectifs de la mesure :

Economie d'énergie et d'eau, qualité de vie, solidarité

- Montrer un exemple du DD en réunissant les trois aspects social, économique et environnemental dans un seul projet sur la commune qui concerne un aspect de la vie quotidienne qui nous tient tous à cœur : le logement.
- Servir de laboratoire et de vitrine pour d'autres projets, par la mise en place d'une structure de suivi et de renseignement au sein même de la coopérative.

Pertinence «DD»

La commune céderait un terrain en droit de superficie aux coopérateurs à condition qu'ils respectent un règlement afin que ces habitations soit construites et utilisées dans le respect des principes du développement durable.

Avantages développement durable de la Coopérative :

Du point de vue environnemental :

- MINERGIE
- matériaux écologiques (recyclés, non polluants)
- biodiversité (flore et faune du jardin)
- économies d'eau

Du point de vue social :

- mélange de générations (intégration des personnes âgées)
- échange de services
- intégration d'handicapés (aménagements ad hoc)
- initiative et gestion commune des et par les coopérateurs
- qualité de vie et bien-être

Du point de vue économique:

- économies d'énergie et d'eau profitant aux coopérateurs
- loyers modérés
- surcoût en partie compensé par la diminution des charges financières et le gain environnemental

Descriptif de la mesure

Création d'une **coopérative exemplaire** dite « développement durable », donc labellisée « MINERGIE », intergénérationnelle et idéalement équipée d'un jardin «naturel» et convivial (jeux d'enfants, cuisine d'été, etc.) avec jardin potager.

La commune céderait un terrain en droit de superficie aux coopérateurs à condition qu'ils respectent un règlement afin que ces habitations soit construites et utilisées dans le respect des principes du développement durable.

Les coopérateurs se grouperaient en vue de la création de la coopérative et en seraient les initiateurs.

Exemple : construction d'un immeuble de 3 étages pouvant abriter 10 à 16 foyers (2 à 7 pièces) de une à six personnes (40 à 55 personnes en tout).

Le projet immobilier comprendrait des appartements aménageables au gré du preneur afin que des transformations ultérieures soient possibles (parois amovibles permettant d'adapter le logement en fonction de l'évolution de la famille).

Calendrier

Accord de principe de la municipalité	1 ^{er} trimestre 2005
Constitution de l'association de coopérateurs	courant 2005
Recherche de financements	courant 2005
Démarches administratives et juridiques	courant 2005
Recherche ou choix d'un terrain par la municipalité de Lancy	courant 2005
Octroi du terrain à la coopérative par la municipalité de Lancy	1 ^{er} trimestre 2006

Acteurs

Commune de Lancy et coopérateurs

Partenaires : ScanE, CUEPE, Ville et Canton, Coordinateur plate-forme immobilier (EnergEco), SuisseEnergie, Ogure-Pédago (Terrawatt), CODHA, etc.

.../...

Budget

Mise à disposition d'un terrain de 2'000 à 3'000 m² en droit de superficie aux coopérateurs sur 99 ans contre un loyer correspondant par exemple au montant des intérêts.

Indicateurs

Obtention du label MINERGIE (valeur limite MINERGIE pour l'habitat collectif : 42 kWh/m²)

Coûts énergétiques

Avancées sociales, degré d'entraide et de convivialité

Consommation d'eau

Suivi et amélioration continue

Bilans énergétiques périodiques

A consulter : www.suisse-energie.ch

www.minergie.ch

www.geneve.ch/scane

Téléphone MINERGIE 0800 678 880.

Fiche-problématique

Propositions de l'Atelier du futur n°6 « Aide sociale » pour l'Agenda 21 de Lancy

1. Présentation de la problématique de l'aide sociale à Lancy

Il convient de noter que la Ville de Lancy offre à ses habitants - par l'intermédiaire de son **Service social** - un large éventail de prestations sociales complémentaires aux aides cantonales fédérales. Celles-ci englobent notamment l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'accompagnement, le soutien psychologique, l'aide à la recherche d'emploi, de même que l'aide administrative et financière.

1.1 Les activités du Service social la Ville de Lancy

Le Service social communal complète les activités des institutions cantonales présentes dans la commune (*l'Hospice général* et le *Centre d'action sociale et de santé - CASS*). Il coordonne les actions sociales sur le plan communal.

Les principaux axes de l'intervention du Service social sont¹ :

- a) *l'action sociale individuelle* qui comprend les allocations, les aides ponctuelles, ou divers soutiens, tels que conseil juridique, garde d'enfants, bénévolat, ainsi que *l'Orientation-Emploi*, anciennement CODE (Centre d'Orientation pour Demandeurs d'Emploi) ;
- b) les *interventions de type communautaire* qui ont pour but de mettre en réseau et agir de concert avec diverses associations (FAS, animation et prévention de la jeunesse, parents d'élèves, Fourchette Verte, cuisine scolaire, etc.).
- c) Plusieurs projets qui sont en cours de réalisation ou planifiés par le Service social, comme par exemple, le problème de la maltraitance des enfants. Par ailleurs, il existe des projets initiés par les citoyens (Collectif Palettes), avec lesquels des liens sont établis.

En 2004, le budget de « *prévoyance sociale* » de Lancy s'est élevé à 10.4 millions de francs, dont 6.3 millions francs sont alloués au financement de diverses organisations et institutions pour la jeunesse (crèches, garderies, activités parascolaires, etc.) et 4,1 millions de francs sont consacrés à « l'aide sociale » destinée aux personnes âgées et aux personnes en difficulté.

1.2 Les travaux de l'Atelier du futur « Aide sociale »

Le groupe de pilotage a mandaté les membres de l'Atelier du futur pour étudier les 5 problématiques suivantes:

- les crèches
- les garderies

¹ Selon l'exposé de Monsieur Dominique DEMIERRE, responsable du Service social de Lancy
AF06 Lancy – Fiche problématique + fiches actions – 13.12.2004 v2.3

- la lutte contre l'exclusion et réinsertion des chômeurs dans le vie professionnelle
- les cuisines scolaires
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Après discussion, le groupe a décidé :

- d'étudier en priorité les problématiques de *la lutte contre l'exclusion et réinsertion des chômeurs dans le vie professionnelle*, et de *la lutte contre l'isolement des personnes âgées* ;
- de ne pas mettre à son ordre du jour les questions concernant les crèches, étant donné qu'une étude d'évaluation des besoins est actuellement en cours ;
- d'aborder ultérieurement les autres thèmes, certes tout aussi importants, après avoir formulé des propositions concernant le chômage et les personnes âgées.

2. Présentation de la problématique de « la lutte contre l'exclusion et réinsertion des chômeurs dans le vie professionnelle »

2.1 La problématique générale

Le chômage est un problème social majeur. L'absence d'un emploi génère non seulement des problèmes financiers, mais aussi, pour celui ou celle qui en est victime, une perte de confiance en soi pouvant avoir des répercussions sur sa santé et sur l'équilibre de sa famille.

Pour l'essentiel, les politiques de lutte contre le chômage sont de la compétence fédérale. Elles comprennent deux grands axes :

- le volet économique (prendre des mesures pour favoriser l'emploi),
- le soutien aux chômeuses et chômeurs (versement d'un revenu de substitution par l'assurance chômage).

Comme dans d'autres domaines de la politique helvétique, les cantons ont la possibilité, mais pas l'obligation, de compléter les dispositions fédérales par des mesures cantonales. C'est ce qu'a fait le canton de Genève en introduisant diverses mesures et notamment les emplois temporaires pour les chômeurs en fin de droit, l'assurance obligatoire de perte de gain en cas d'accident, l'ARE (allocation au retour de l'emploi) ou le RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit).

Au 31 janvier 2004, le taux de chômage calculé pour l'ensemble de la Suisse était de 4,3%, il s'élevait à 7% à Genève. Toutefois, il convient de noter que Genève se trouve dans une situation paradoxale étant donné que le chômage augmente dans le canton, mais parallèlement le nombre d'emplois créés est en augmentation. En effet, au mois de septembre 2004, le canton comptait 15'816 chômeurs, soit 7,2 % de la population ; parallèlement le nombre de postes de travail a augmenté de 8.1 % entre 1999 et 2002².

² Tribune de Genève, le 26 octobre 2004

2.2 La situation à Lancy

a) Données chiffrées

Selon les dernières statistiques (2004) dont nous disposons, la commune de Lancy compte 969 demandeurs d'emplois répartis comme suit³ :

	Chômeurs	Demandeurs d'emploi non chômeurs	Nombre total de demandeurs d'emploi
Hommes	369	131	501
Femmes	312	156	468
Total	681	287	969

Parmi ces 969 personnes, 319 sont à la recherche d'un emploi depuis un an et plus, selon la répartition suivante

	Chômeurs	Demandeurs d'emploi non chômeurs	Nombre total de demandeurs d'emploi
Un an et plus	220	99	319

b) Orientation-Emploi (anciennement le CODE - Centre d'orientation pour demandeurs d'emploi)

Pour aider les chômeurs dans leurs démarches pour retrouver un emploi, pour leur expliquer les méandres de la législation sur le chômage et pour les soutenir moralement, la Ville de Lancy a créé, dans le cadre de sa politique sociale, le **CODE** (*Centre d'orientation pour demandeurs d'emploi*), qui a pris récemment le nom **Orientation-Emploi**. Ce service a ses bureaux dans les locaux du centre social communal⁴.

³ Situation au 29.2.2004. En ce qui concerne la terminologie, « le taux de chômage » est le rapport entre le nombre de chômeurs et les personnes actives. En revanche, entrent dans la catégorie de « nombre de demandeurs d'emploi » les personnes qui n'ont pas d'emploi mais n'entrent pas (ou plus) dans la statistique des « chômeurs ».

⁴ Lors de l'audition de Madame Gilberte Dominé (ancienne responsable du CODE), les participants de l'Atelier du Futur ont pu se rendre compte des résultats positifs et du travail accompli par ce service. Le Centre d'Orientation pour Demandeur d'Emploi (CODE), créé il y a dix ans, est né de la volonté des autorités lancéennes d'apporter un soutien aux chômeurs, les renseigner sur leurs droits et devoirs légaux. Le CODE n'est pas un bureau de placement, mais un lieu d'écoute, de conseil et d'aide aux chômeurs pour défendre leurs droits. Les demandeurs d'emplois ou les chômeurs sont reçus soit sur rendez-vous pour un entretien individuel, soit accueillis en permanence sans rendez-vous où plusieurs personnes peuvent être présentes (dans le dessein de se faire connaissance et d'échanger les idées). Mme Dominé est frappée par l'augmentation de la précarité et par le manque de sécurité de l'emploi. Après dix ans et neuf mois d'activités, Mme Dominé part à la retraite avec le sentiment d'une « mission accomplie ». Son but était de déculpabiliser les chômeurs, les aider à « rester debout » d'attirer leur attention sur leurs droits ; elle souhaitait aussi que les personnes qui venaient consulter repartent dans un « meilleur état », avec plus de confiance en elles-mêmes. Elle constate avec satisfaction que la commune manifeste la volonté de continuer ce service et prévoit son remplacement. Lors de la discussion, Mme Dominé dit qu'elle travaille à 50 %, elle voit environ 7 personnes par semaine et 4-5 personnes s'adressent à la permanence. Son travail comprend deux volets : un volet d'aide de défense des droits des chômeurs et un volet d'aide à l'insertion des chômeurs. En revanche, elle n'a pas la fonction de « placeur » qui contrôle les chômeurs mais de conseiller en emploi ; sa tâche est l'aide à la réinsertion en entreprenant diverses démarches prévues par la loi (rédiger une lettre de motivation, CV). Enfin, il convient de noter que le nouveau chef de Orientation - Emploi est M. Frédéric Noth, conseiller professionnel.

Des actions spécifiques ont également été entreprises en faveur des demandeurs d'emploi mineurs pour les orienter vers un job et/ou une formation.

2.3 Propositions des membres de l'Atelier du futur

Une commune a des compétences législatives limitées, ce qui ne lui permet pas de mener une véritable politique économique. Elle peut cependant prendre des mesures pour, par exemple, favoriser la venue d'entreprise sur son territoire.

Désirant trouver des solutions applicables rapidement, nos propositions aux autorités communales sont modestes mais concrètes.

- Renforcer l'action du service « Orientation-Emploi » :
 - se faire mieux connaître et trouver des moyens pour aller au devant des personnes qui ne viennent pas consulter,
 - contacter les entreprises sises sur la commune, en lien avec la "déléguée aux affaires économiques", pour les sensibiliser au profil de certains demandeurs d'emploi ayant des compétences en lien avec l'activité de l'entreprise, de connaître leurs possibilités d'accueillir des stagiaires, etc...,
 - mettre en place de l'aide et du conseil des chômeurs étrangers par leurs propres compatriotes,
 - favoriser la formation des chômeurs (organiser les cours de langues),
 - établir la collaboration intercommunale en incitant et aidant d'autres communes à établir des services semblables.
- Lui donner plus de moyens, notamment en personnel, pour accomplir l'ensemble des tâches précitées.
- Favoriser la création ou le développement d'organisations « alternatives » offrant des occupations d'utilité sociale et permettant aux chômeurs de rester en contact avec le monde économique.

Fiche-action « Sociale 1 »

« Renforcer les activités Orientation - Emploi (ancien CODE) en augmentant les moyens mis à sa disposition (notamment en personnel)».

Objectifs de la mesure	- Apporter un soutien psychosocial aux chômeurs et améliorer leur chance de réinsertion dans la vie professionnelle
Descriptif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - se faire mieux connaître (information), - Informer les chômeurs sur leurs droits et devoirs - mettre en œuvre des moyens permettant <i>d'aller au devant</i> des personnes qui ne viennent pas consulter, mais qui se trouvent en difficulté, - mettre en place de l'aide et du conseil des chômeurs étrangers par leurs propres compatriotes, - favoriser la formation des chômeurs (organiser des cours de langues), - établir la collaboration intercommunale en incitant et aidant d'autres communes à établir des services semblables.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes venant consulter le service Orientation-Emploi (sur rendez-vous et la permanence) ; - Nombre de cours organisés et nombre de personnes les fréquentant.
Acteurs - Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Service social de la commune (Orientation-Emploi) - Associations actives dans le domaine - Autres services cantonaux (Office cantonal de l'emploi- OCE, CASS, Hospice général, etc.)
Budget	à établir
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal

Fiche-action « Sociale 2 »

« Aider les chômeurs et demandeurs d'emploi à accéder à un emploi (ou à un stage) dans l'administration de la commune ou dans une entreprise sise sur la commune »

Objectifs de la mesure	Aider activement les chômeurs pour trouver un emploi dans la commune
Descriptif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Contacter les entreprises sises sur la commune, en lien avec la "déléguée aux affaires économiques", pour les sensibiliser au profil de certains demandeurs d'emploi ayant des compétences en lien avec l'activité de l'entreprise, de connaître leurs possibilités d'accueillir des stagiaires ; - Examiner les possibilités de création d'emplois dans la commune ; - Etudier la possibilité de la création ou le développement d'organisations « alternatives » offrant des occupations d'utilité sociale et permettant aux chômeurs de rester en contact avec le monde économique.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes conseillées - Nombre de personnes ayant trouvé un emploi dans la commune
Acteurs -Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Service social de la commune (Orientation-Emploi) - Déléguée aux affaires économiques - Autres services cantonaux et communaux (OCE, CASS, Hospice général, etc.) - Associations locales ou spécialisées
Budget	- Reste à établir
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal

3. Présentation de la problématique de « la lutte contre l'isolement des personnes âgées »

3.1 Problématique en général

La problématique des personnes âgées occupe une place centrale dans l'évolution de la société des pays occidentaux. L'augmentation spectaculaire de l'espérance de vie, qui a atteint 74 ans pour les hommes et 81 ans pour les femmes, a permis d'ouvrir pour les personnes qui ont pris leur retraite de la vie professionnelle de nouvelles perspectives pour entamer une nouvelle phase de leur vie dont la durée peut aller de 15 à 20 ans. Cependant, à l'ombre des promesses de cette « nouvelle tranche de vie », de nombreux problèmes peuvent surgir, notamment les problèmes de santé, d'autonomie et/ou d'isolement, pour ne mentionner que les préoccupations les plus importantes. En réalité, le champ conceptuel qui concerne les personnes âgées est particulièrement vaste et mobilise un grand nombre d'institutions, d'organisations et d'associations.

La question de *l'isolement* des personnes âgées fait partie du volet psychosocial de la vieillesse. Mais, comme remarque un document, distribué aux membres de l'Atelier du futur, « *vivre seul, être isolé, ressentir un sentiment de solitude sont trois réalités qui ne se regroupent pas forcément* ». En effet, la réduction de l'interaction avec autrui et un retrait de la vie sociale peut être *voulu* par certaines personnes qui vivent consciemment leur vieillesse. Mais pour d'autres, l'isolement ou même le sentiment de solitude sont source d'une véritable souffrance qui peut être atténuée en manifestant de l'empathie, de l'intérêt et de l'aide ou simplement en reconnaissant l'existence de la personne âgée.

Il convient d'ajouter au chapitre psychosocial, le problème lancinant du lieu d'hébergement et d'accueil des personnes âgées. Il est communément admis en effet, que des places manquent dans les établissements médico-sociaux (EMS). Selon les statistiques du Département de l'action sociale et de la santé (DASS), il existaient 51 EMS dans le canton totalisant 3'284 places (au 31 décembre 2003); dont 80 % des résidents ont plus de 80 ans. Chaque année, les EMS accueillent environ 1'000 nouveaux résidents. Pour répondre aux besoins et aux attentes, environ 700 lits supplémentaires devraient être créés dans le canton, répartis dans 22 nouveaux EMS⁵.

En 2000, le coût total des EMS s'est élevé à 355 millions. Le financement de ce coût a été assuré par les ressources personnelles des résidents (85 millions), par les assurances-maladie (83 millions), par des recettes diverses (5 millions) et par l'Etat, qui verse des subventions aux EMS (54 millions) et des prestations complémentaires aux résidents (128 millions) par l'intermédiaire de l'office cantonal des personnes âgées (OCPA).

Actuellement, la politique du Conseil d'Etat suit le "Plan directeur EMS 2010", adopté au mois de novembre 2000, dans lequel sont consignées toutes les indications nécessaires à la réalisation du programme de construction et, en particulier, à la localisation des nouveaux EMS en fonction des besoins des secteurs socio-sanitaires du canton de Genève. Le plan basé sur les hypothèses que la population âgée de 80 ans ou plus augmentera de 24 % entre 2000 et 2010 et que 20 % de la population des 80 ans ou plus devrait être accueilli en EMS en 2010.

3.2 La situation à l'échelle de Lancy

Le tableau suivant indique que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a représenté 15.2 % de la population résidente de Lancy (4'079 personnes) fin 2003 ; alors que le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus, s'est élevé à 842 (562 femmes et 280 hommes), soit 3.1 %. C'est précisément ce dernier segment de personnes âgées qui a retenu l'intérêt des membres de l'Atelier du Futur, qui ont souhaité *axer leurs travaux sur les personnes âgées isolées, de plus de 80 ans, qui ont des besoins spécifiques* :

On peut noter encore que, selon la classification de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), il existe:

⁵ Selon les projections de l'OCSTAT, entre 2001 et 2010, il y aura 3'261 nouvelles personnes âgées de 80 ans ou plus. Pour maintenir un taux de couverture à 20% (21,5 % au 31.12.2000) par rapport aux personnes âgées de 80 ans ou plus, ce sont donc 650 lits supplémentaires qui sont à construire d'ici 2010.

- des immeubles avec *encadrement social pour personnes âgées* (précédemment appelés D2) qui offrent notamment les prestations suivantes : facilité d'accès, aide sociale, intendance, permanence nocturne, système d'appel 24h/24h en cas d'urgence, animation; ils peuvent accueillir les personnes âgées de 60 à 70 ans, qui sont par exemple polytraumatisées ;
- des immeubles dont les prestations offertes aux locataires varient d'un immeuble à l'autre.

Population résidante à Lancy	Nombre	%
- Hommes	12'889	48.1
- Femmes	13'899	51.9
Total	26'788	100%
- 0 - 19 ans	6'112	22.8
- 20 - 64 ans	16'597	62,0
- 65 ans ou plus	4'079	15.2
Total	26'788	100%
OCSTAT, décembre 2003		

A l'heure actuelle, la Ville de Lancy dispose d'infrastructure et d'encadrement institutionnel et associatif étendus permettant la prise en charge des personnes âgées habitantes de la commune. Par exemple :

- Il existe à Lancy deux types de *résidences pour personnes âgées* : a) un EMS (résidence La Vendée) qui offre une structure de prise en charge complète ; b) deux immeubles avec encadrement social destinés aux personnes qui arrivent à accomplir d'une manière autonome des actes courants quotidiens, mais qui ont besoin d'une aide ou de soins à domicile (Résidence des Palettes et Résidence de la Florimontaine).
- Le *guichet unique* (Unité des soins) du CASS assure le suivi des personnes âgées et tente de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées (de même que de leur entourage). Les soins de base sont prescrits par les médecins, en fonction de la LAMAL.
- Les *bénévoles* inscrits au Service Social des Affaires (actuellement 55 personnes) aident à transporter des personnes âgées, distribuent des repas, effectuent des visites à domicile ou à l'hôpital. Leur rôle est essentiel, car souvent les professionnels sont épuisés face aux cas lourds.
- Assuré par des personnes qualifiées, *l'encadrement* comprend une série de tâches comme par exemple : disponibilité d'écoute ; conseils individuels et soutien moral en cas de difficulté ; suggestions en vue d'améliorer l'hygiène de vie et le bien-être des personnes âgées ou très âgées ; organisation d'activités socioculturelles en vue de renforcer les contacts entre personnes âgées et avec la vie de la cité, telles que repas communautaires, gymnastique, chorale, jeux de société, excursions, spectacles.

Il n'en demeure pas moins que malgré ce dispositif important pour faire face aux besoins des personnes âgées, tous les problèmes ne sont pas toujours couverts et de nouveaux besoins surgissent constamment. En effet, dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de répondre à un problème avec une seule prestation que présente une personne (très) âgée, mais sa demande en prestations est souvent multiple et complexe par exemple, aide ménagère + aide aux repas + faire sa toilette + veiller à sa sécurité + gestion de son argent. Ainsi, les divers intervenants sont-ils sollicités d'adapter l'offre existante à chaque situation individuelle.

En même temps, dans l'approche des personnes âgées, il ne suffit pas de penser en termes de prestations, mais il convient de :

- établir une relation de *confiance*,
- *coordonner* les diverses *collaborations* (par exemple, organiser périodiquement un colloque - réseau, avec la participation de l'entourage, médecin, représentant du CASS),
- établir le *cahier de charges* des personnes intervenantes,
- maintenir le *contact* avec la personne soignée par le biais de l'aide ménagère, sachant que les personnes « très âgées » sont fragiles et souvent angoissées.

Mais il ne faut pas oublier non plus qu'il existe aussi, des personnes âgées qui sont très *actives* et peuvent apporter de l'aide à leurs congénères. On peut aussi noter l'existence de chaînes de solidarité fortes dans certains immeubles.

3.3 Propositions des membres de l'Atelier du futur

Constatant la complexité de la situation, les membres de l'Atelier du futur ont estimé qu'il serait souhaitable de mieux connaître les *besoins réels* des personnes âgées de 80 ans et plus.

- Lors des discussions, la question s'est posée de savoir quelle pourrait être la meilleure méthode pour enquêter sur les besoins de cette catégorie de personnes âgées. Les principales questions sur lesquelles de l'information devrait être recueillie sont : quelles sont les attentes des personnes âgées (de + 80 ans) en matière d'offre de prestations ; celle-ci est-elle adaptée à leurs besoins quotidiens (comme par exemple, faire des paiements, aide aux déplacements, aide aux soins corporels, aide ménagère). Il serait également utile d'obtenir des informations sur l'alimentation, les équipements à disposition ou manquants, et sur l'état des connaissances des possibilités offertes pour aider ces personnes. Il s'est avéré en effet que mener une enquête auprès des personnes très âgées est loin d'être facile et qu'elle pourrait être relativement coûteuse par rapport aux informations que l'on pourrait obtenir. La question reste ouverte sur la manière de procéder pour trouver le meilleur moyen dans la recherche d'information au sujet des besoins des personnes âgées : l'idée a été avancée qu'au lieu de mener une enquête (directe) auprès des personnes âgées, on pourrait s'informer (indirectement) sur les besoins des personnes âgées auprès des personnes qui sont en contact permanent avec elles.

Plus concrètement, sur le problème de la solitude des personnes âgées, il est envisagé :

- d'organiser des *séances de réflexion* avec les gens du terrain : notamment avec les collaborateurs, collaboratrices des services sociaux (assistantes sociales, infirmières, responsable de l'aide de ménage), les chauffeurs bénévoles, le président du Club des aînés ;
 - de prendre contact avec les personnes âgées autour d'un thé ;
 - de solliciter les responsables du CAD (Centre de loisirs pour personnes âgées) pour connaître leur opinion à ce sujet.
- Les membres de l'Atelier estiment qu'il est nécessaire d'améliorer parallèlement *l'information* des personnes concernées sur les prestations existantes :
 - en élaborant une *plaque* qui décrit les principales prestations existantes et qui établit une liste des adresses où on peut les obtenir ;
 - faire circuler l'information via des médecins et des pharmacies ou le personnel soignant.
- En outre, plusieurs idées et propositions ont été avancées :
 - créer de petits EMS à Lancy ;
 - créer des possibilités d'effectuer de « courts séjours » dans les EMS (tels que les UAT - Unité d'Accueils Temporaires qui existent à l'EMS de La Vendée) pour prendre en charge pendant quelques jours des cas lourds en vue de décharger les familles ;
 - créer des structures intermédiaires.
 - développer les actions *intergénérationnelles* en mélangeant les générations, personnes âgées et jeunes (par exemple, restaurant scolaire dans un EMS, ou loger un étudiant) ;
 - créer un « groupement de visiteurs et visiteuses » qui rendraient une courte visite à des personnes seules ou qui se trouvent en difficulté suite à l'hospitalisation ou la perte du conjoint, maladie ou autre, le but étant d'assurer une « présence » ; (toutefois, il ne faut pas oublier qu'il a y des personnes qui ne souhaitent pas participer à des actions et que ce vœu doit être respecté) ;
 - recruter les chauffeurs bénévoles (tout en respectant des règles concernant l'assurance et en réduisant les risques inhérents à cet exercice) ;
 - organiser la « journée des voisins » pour rompre l'isolement et que les habitants d'un même immeuble fassent connaissance ;
 - ouvrir les restaurants des EMS aux personnes non pensionnées afin qu'elles puissent prendre leurs repas dans les EMS et qu'elles puissent accéder une alimentation équilibrée et manger avec les autres personnes (et faire connaissance) ;
 - réunir les professionnels/professionnelles de la santé autour du « client » pour élaborer un « projet de vie » qui ne se borne pas aux questions de santé ;
 - améliorer la collaboration avec les médecins et les autres intervenants (la question de la rémunération des médecins se pose) ;
 - créer davantage d'animations (chorale) dans le cadre du CAD .

Les membres de l'Atelier du futur « Aide sociale » :

Marie-Hélène BOULIAN – Monique CORMINBOEUF-LEYVRAZ – Laure CURCHOD – Marie-France DANCET – Carol DAVERIO-BELLEGE – Micheline DEREGUEY – Annick DUBOC – Corinne JOLIVET – Anne-Marie KASPAR – Jacques LANCE – Alain MATHIEU – Nadia MATRAL – Nathalie POZZI – Roman RUDISUHLI – Béatrice SURBER – Victor TODESCHI – Sonia ZEMP –
Coordinateur : Pierre-Alain CHAMPOD - **Consultant ECO 21** : Andras NOVEMBER.

Fiche-action « Sociale 3 »

« Mener une enquête sur la situation et besoins des personnes âgées de 80 ans et plus en vue d'établir l'adéquation de l'offre des prestations par rapport aux besoins »

Objectifs de la mesure	Rompre l'isolement des personnes âgées, en connaissance de cause, en permettant de mettre en œuvre des mesures appropriées
Descriptif de la mesure	Mener une enquête auprès des personnes qui sont en contact permanent avec les personnes âgées concernant les besoins des personnes âgées de 80 ans et plus
Indicateurs	Nombre de personnes interrogées
Acteurs - Responsable(s)	Service social de la commune
Budget	Env. 5'000.-
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal

Fiche-action « Sociale 4 »

« Organiser l'information appropriée des personnes âgées de 80 ans et plus concernant les prestations qui sont à leur disposition »

Objectifs de la mesure	Rendre possible aux personnes âgées de trouver facilement les instances responsables et les prestations dont elles ont besoin ainsi qu'un interlocuteur pouvant apporter son aide
Descriptif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une plaquette d'information conformément aux objectifs - Mettre à disposition des personnes âgées une liste d'adresses qui fournit toutes les informations détaillées concernant les prestations disponibles
Indicateurs	Nombre de plaquettes distribuées
Acteurs - Responsable(s)	Service social de la commune
Budget	Env. 6'000.-
Suivi et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil administratif - Commission sociale du Conseil municipal

PAC/AN 27.11.2004

Agenda 21 de Lancy :

Les domaines d'action prioritaires

Les 13 domaines d'actions ci-dessous ont été retenus comme prioritaires dans l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Lancy. Cette liste a en effet été adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du 22 mai 2003, séance au cours de laquelle 31 problématiques prioritaires ont été prises en compte (voir Rapport ECO21 R. Juge et J.-B. Lachavanne, septembre 2003).

La situation actuelle du traitement de chaque problématique est indiquée à droite .

Pour prendre en compte progressivement ces 13 domaines d'actions, il sera nécessaire de poursuivre les activités du Comité de pilotage et de constituer de nouveaux Ateliers du futur.

DOMAINES D'ACTION

Situation à fin 2004

N°1. « Information »	<u>Atelier en fonction</u> (propositions terminées 1 ^{er} trimestre 2005)
N°2. « Système de management environnemental (SME) »	<u>Atelier terminé</u>
N°3. « Coopération au développement » <ul style="list-style-type: none">- commerce équitable- projets labellisés DD- transferts de technologie- échanges socio-culturels	<u>Atelier terminé</u>
N°4. « Gestion des déchets » <ul style="list-style-type: none">- tri- collecte sélective- recyclage et valorisation	<u>Atelier en fonction</u> (propositions terminées fin janvier 2005)
N°5. « Energie » <ul style="list-style-type: none">- lutte contre le gaspillage (isolation des bâtiments)- promotion d'énergies renouvelables	<u>Atelier en fonction</u> Terminé A réaliser
N°6. « Aide sociale » <ul style="list-style-type: none">- crèches- lutte contre l'exclusion et réinsertion des chômeurs dans la vie prof.- garderies- cuisines scolaires- lutte contre l'isolement des personnes âgées	<u>Atelier en fonction</u> A réaliser Terminé A réaliser A réaliser Terminé
N°7. « Environnement construit » <ul style="list-style-type: none">- emplacements et surfaces vouées aux habitations et à leur environnement immédiat (nuisances, promiscuité)- affectation des sols (Plan directeur communal)- propreté- places de jeux	<u>A réaliser</u>
N°8. « Civilité et ordre public »	<u>A réaliser</u>



- tolérance et respect des étrangers et des allophones
- incivilité
- prévention contre la délinquance

N°9. « Gestion des eaux »

A réaliser

- assainissement des eaux usées (PGEE)
- économies d'eau (chasse d'eau, voirie)
- pollution des cours d'eau et des plans d'eau (étangs, bassins)

N°10. « Construction »

A réaliser

- choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- encouragement à la rénovation des bâtiments
- équipements (personnes âgées, handicapés)
- logements à loyer abordable pour ceux qui en ont besoin

N°11. « Sécurité »

A réaliser

- écoles
- réseau routier

N°12. « Mobilité »

A réaliser

- transports publics-privés

N°13. « Consommation »

A réaliser

- récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)

